

**ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA GRUYÈRE POUR L'ÉCOLE DU CYCLE D'ORIENTATION  
CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE**



Construction du CO4 de la Gruyère à Vuadens  
Organisé selon règlement SIA 142, édition 2009

**RAPPORT DU JURY**

17.04.2026



La Marelle



## **TABLE DES MATIERES**

<b>1.</b>	<b>PROCÉDURE</b>	<b>4</b>
1.1	Préambule	4
1.2	Contexte et objectifs du concours	5
1.3	Maître de l'ouvrage	7
1.4	Organisation et secrétariat du concours	7
1.5	Genre de concours et type de procédure	7
1.6	Prix et mentions éventuelles	7
1.7	Attribution et étendue du mandat	7
1.8	Reconnaissance des conditions du concours	8
1.9	Procédure en cas de litige	8
1.10	Jury	9
<b>2.</b>	<b>CAHIER DES CHARGES</b>	<b>10</b>
2.1	Terrain et périmètre du concours	10
2.2	Critères d'appréciation	11
2.3	Programme des locaux	12
<b>3.</b>	<b>RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE</b>	<b>15</b>
3.1	Inscriptions et dossiers rendus	15
3.2	Examen préalable des documents	15
<b>4.</b>	<b>JUGEMENT</b>	<b>16</b>
4.1	Recevabilité suite à l'examen préalable	16
4.2	Premier tour d'élimination	17
4.3	Deuxième tour d'élimination	17
4.4	Troisième tour d'élimination	18
4.5	Tour de repêchage	18
4.6	Classement	18
4.7	Considérations générales	18
4.8	Recommandations du jury	19
<b>5.</b>	<b>LEVÉE DE L'ANONYMAT</b>	<b>20</b>
<b>6.</b>	<b>APPROBATION DU RAPPORT DU JURY</b>	<b>21</b>
<b>7.</b>	<b>PROJETS PRIMÉS</b>	<b>22</b>
<b>8.</b>	<b>PROJETS NON PRIMÉS</b>	<b>52</b>

# 1. PROCÉDURE

## 1.1 Préambule

### Le CO1 de la Gruyère à Bulle

En septembre 1973, le bâtiment du CO de la Léchère ouvrait ses portes et accueillait les premiers élèves du Cycle d'Orientation de la Gruyère. Rapidement confronté à la croissance des effectifs du secondaire I, le site a dû s'adapter par des solutions provisoires, jusqu'à l'inauguration en septembre 1994 d'un nouveau bâtiment attenant au Collège du Sud. Ce nouveau CO, bien que plus spacieux, s'est rapidement retrouvé à l'étroit en raison de la pression démographique que connaissait déjà la Gruyère. Il a ainsi accueilli temporairement certaines classes dans les locaux du Collège.

### Le CO2 de la Gruyère à La Tour-de-Trême

Afin de répondre à l'évolution constante des effectifs et sur la base d'une nouvelle étude démographique, la décision de décentraliser le Cycle d'Orientation a été prise à la fin des années 1990. En juillet 1998, l'assemblée des délégués a validé le principe d'un deuxième site dans l'agglomération bulloise. Le choix s'est porté sur le site de la Ronclina, à La Tour-de-Trême, idéalement situé pour accueillir les élèves de La Tour-de-Trême, de l'Intyamon et de la vallée de la Jogne. Une parcelle d'environ 32'000 m<sup>2</sup> a été acquise et un concours d'architecture lancé. Le projet lauréat, intitulé « Le beau temps et la pluie », a donné naissance au bâtiment inauguré à la rentrée scolaire 2004.

### Le CO3 de la Gruyère à Riaz

Face à la croissance continue de la population scolaire en Gruyère, et après plusieurs études prospectives menées dès 2007, les autorités ont décidé la construction d'un troisième Cycle d'Orientation sur un nouveau site. C'est à Riaz, dans la continuité de l'axe Bulle-Riaz, que le projet a vu le jour. Le nouveau bâtiment, conçu pour accueillir jusqu'à 800 élèves, a été pensé dans une logique de complémentarité avec les CO de Bulle et de La Tour-de-Trême, afin de répartir de manière équilibrée les effectifs dans l'ensemble du district. L'ouverture du CO3 a eu lieu en août 2016. Il accueille principalement les élèves des communes du nord de la Gruyère, tout en contribuant à désengorger les deux autres sites.

### Vers le CO4 de la Gruyère à Vuadens

Au vu de l'évolution démographique en Gruyère, observée depuis 1995 avec des projections jusqu'en 2040, et illustrée par l'étude Wanders rendue publique au printemps 2024, la situation dans les établissements scolaires du cycle d'orientation (CO) de la Gruyère est devenue préoccupante.

De 1900 élèves à la rentrée scolaire 2019, ce nombre s'élève à 2100 au début de l'année scolaire 2024-25. Les projections de l'étude prévoient une augmentation de 560 à 700 unités entre 2021 et 2040 selon les scénarii moyens à haut. L'évolution galopante de la population dans le district s'oriente plutôt vers le scénario haut.

Le CO de La Tour-de-Trême, conçu pour 800 élèves, est complet. De plus, 3 salles de classe sont louées à la Ville de Bulle sur les vestiaires des terrains extérieurs. Le CO de Bulle, prévu pour 650 élèves, en accueille 700. Une salle informatique a dû être transformée en salle de classe. Le CO de Riaz, construit pour une capacité de 750 élèves est pratiquement complet, en comptant les trois salles de classe destinées à l'enseignement spécialisé.

L'assemblée des délégués de l'Association pour le CO en Gruyère de mai 2024 a été informée de cette situation. Il devient essentiel et urgent de construire un quatrième CO dans la région. L'idée d'un CO interdistrict, en collaboration avec les districts de la Glâne et de la Veveyse, a été envisagée. Cependant, lors d'une réunion le 25 mars 2024 avec les préfets et les administrateurs de ces districts, il est apparu clairement que les conditions pour un tel partenariat ne sont pas remplies. Les districts de la Glâne et de la Veveyse, ayant récemment rénové et/ou agrandi leurs propres CO, ne prévoient donc pas de s'engager financièrement dans un projet commun. De plus, la croissance démographique dans ces régions n'est pas aussi prononcée que celle de la Gruyère.

La construction du nouvel établissement est prévue dans la partie ouest du district. Il devrait accueillir entre 750 et 800 élèves, ce qui permettra de conserver une flexibilité pour les prochaines décennies. Une étude

d'accessibilité a démontré que le site de Vuadens est optimal en termes d'aisance d'accès à pied, à vélo, en bus ou en train (97% des élèves avec une solution).

L'ouverture du nouveau CO est prévue pour la rentrée scolaire 2030-2031.

## **1.2 Contexte et objectifs du concours**

### **Acquisition du terrain et changement d'affectations**

Le terrain choisi révèle des défis liés à l'aménagement du territoire car situé hors zone et en mains privées (partiellement). Des discussions avec la direction de la DIME et le SeCA ont eu lieu pour obtenir leur accord et ont permis de déboucher sur l'acquisition d'une parcelle d'environ 22'000 m<sup>2</sup>. Les procédures de mise en zone se feront en parallèle au concours, suivies de l'élaboration optionnelle d'un PAD.

### **Mobilité**

Le rapport mobilité réalisé par le bureau TEAM+ est à considérer (Rapport mobilité).

### **Nature du sol**

Le rapport géologique réalisé par le bureau ABA-GEOL SA est à considérer (Rapport géologique).

### **Aménagements extérieurs**

Les aménagements extérieurs devront faire l'objet d'un traitement soigné et cohérent, afin d'inscrire le projet dans une réflexion d'ensemble à l'échelle du site. Les nouveaux espaces viendront dialoguer avec le contexte, en alliant polyvalence et fonctionnalité. Ils devront répondre aux usages attendus tout en s'intégrant harmonieusement dans leur environnement. La durabilité des interventions et le choix des végétaux seront des critères déterminants, tant pour la qualité des espaces que pour la facilité de leur entretien. Les dispositifs proposés devront favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales, maintenir la perméabilité des sols et intégrer des éléments propices à la biodiversité. Il est nécessaire de prendre en compte la lutte contre les îlots de chaleur et la plantation d'essences indigènes résistantes au changement climatique.

### **Structure**

D'un point de vue structurel, les solutions proposées doivent faire preuve de rationalité et de cohérence. Il est essentiel de privilégier des approches modulaires, permettant au Maître de l'Ouvrage d'adapter facilement l'ouvrage aux évolutions de ses besoins dans le temps. Le concept structurel ainsi que des textes et schémas sont attendus avec des indications sur le système de stabilisation, de la sécurité parasismique ainsi que des fondations.

### **Général**

Le maître d'ouvrage souhaite que les participants proposent un projet répondant de manière pertinente aux exigences du programme. Ce projet devra conjuguer une approche sensible avec des critères de durabilité et de longévité, tout en intégrant une capacité d'adaptation aux évolutions futures de l'enseignement et des technologies. L'emploi de matériaux écologiques et durables sera également attendu. Une attention particulière devra être portée à l'implantation, à la volumétrie, à l'apparence générale, aux choix de matériaux ainsi qu'aux aménagements extérieurs, qui devront être pensés de manière cohérente afin de valoriser le site.

### **Durabilité**

Le maître d'ouvrage souhaite de la part des concurrents que le concept du nouveau bâtiment du Cycle d'Orientation de la Gruyère inclue l'utilisation des énergies renouvelables ainsi qu'un concept durable de construction. Dans ce sens, il envisage la pose de panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques, l'application du standard Minergie devant être appliqué aux nouvelles constructions publiques ainsi qu'une utilisation prépondérante du bois dans la construction, l'obtention formelle du label Minergie n'étant pas souhaitée.

Au-delà de ces exigences techniques, le projet devra proposer une approche élargie de la durabilité, intégrant la préservation des ressources et la réduction de l'empreinte écologique à chaque étape. Cela implique notamment une attention portée à la préservation du sol, à travers la limitation des emprises bâties, la réduction des excavations et le maintien de la perméabilité des surfaces extérieures. Le choix des matériaux et des systèmes

constructifs devra viser une réduction de l’empreinte carbone, en privilégiant les ressources locales, renouvelables et peu transformées.

Par ailleurs, une réflexion sur le confort d’usage s’appuyant sur des dispositifs low-tech est attendue : orientation et compacité du bâtiment, ventilation naturelle, inertie thermique, gestion passive de la lumière et de la chaleur, etc. Ces solutions simples, robustes et économes devront contribuer à la qualité du cadre de vie, tout en limitant la dépendance aux systèmes techniques complexes et coûteux.

### Bruit

Au regard de la proximité avec l’autoroute, une étude acoustique sera réalisée après le concours. Le bruit généré par celle-ci devra être pris en compte par les concurrents dans leurs propositions.

### Périmètre du concours



### **1.3 Maître de l'ouvrage**

L'Association des communes de la Gruyère pour l'école du Cycle d'Orientation, ci-après l'organisateur, ouvre un concours d'architecture en vue de la construction des bâtiments du 4<sup>ème</sup> CO de la Gruyère à Vuadens.

L'Association des communes de la Gruyère pour l'école du Cycle d'Orientation est le maître d'ouvrage pour la réalisation du programme qui fait l'objet du présent concours. L'adresse du maître d'ouvrage est :

Association des communes de la Gruyère pour l'école du Cycle d'Orientation  
Rue de la Léchère 40  
1630 Bulle

### **1.4 Organisation et secrétariat du concours**

L'organisateur est l'Association des communes de la Gruyère pour l'école du Cycle d'Orientation.

La préparation technique et le secrétariat du concours sont assurés par le bureau JORIS PASQUIER ARCHITECTES SA à Bulle. L'adresse du secrétariat du concours est :

JORIS PASQUIER ARCHITECTES SA  
CONCOURS CO4 GRUYERE  
Rue de l'Étang 25  
1630 Bulle

### **1.5 Genre de concours et type de procédure**

Le présent concours est un concours de projet d'architecture, à un degré, en procédure ouverte, en conformité avec l'art. 3.1.b) et 6 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition octobre 2009.

En cas de nécessité, Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit de prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, faisant l'objet d'une indemnisation à part de la somme globale des prix, et limité aux seuls projets qui restent en lice.

### **1.6 Prix et mentions éventuelles**

La somme globale des prix et mentions a été définie selon le règlement SIA 142 (édition 2009). Le jury dispose de CHF 232'000.- HT pour attribuer environ 6 prix. Les mentions pourront être attribuées pour 40% de cette somme au maximum, conformément au règlement SIA 142.

La somme globale a été définie sur la base des directives de la commission SIA 142 et selon le coût estimatif de CHF 65'000'000 HT, CFC 2 et 4, honoraires compris.

Les prestations complémentaires suivantes ont été comprises :

- Élaboration approfondie, constructions, matériaux 5.0%
- Images, photomontages, renderings 5.0%
- Calculs supplémentaires approfondis 2.5%

### **1.7 Attribution et étendue du mandat**

Le Maître d'ouvrage souhaite confier le mandat complet, soit la totalité des prestations SIA (100%), à l'auteur du projet recommandé par le jury.

Cependant, il est précisé que le maître d'ouvrage s'accorde le droit, à sa seule discrétion et pour des raisons d'optimisation de la planification et de l'exécution, de confier la partie réalisation suivante du projet à une entreprise générale :

- Phase SIA 52 Direction des travaux et contrôle des coûts (la direction architecturale restant en possession du bureau lauréat)
- Phase SIA 53 Mise en service, garantie et décompte final

En cas de réduction dudit mandat, l'auteur du projet recommandé par le jury a droit à une compensation.

Les clauses définitives seront fixées lors de l'établissement du contrat.

Le maître d'ouvrage se réserve aussi le droit de ne pas adjuger tout ou partie de ces prestations, respectivement de révoquer tout ou partie de la décision d'adjudication si :

- Les crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes.
- Les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyées par les autorités.
- Au cas où le lauréat ne dispose pas de la capacité suffisante du point de vue technique et organisationnel pour l'exécution de l'ouvrage, le maître de l'ouvrage prendra la liberté de lui imposer une collaboration avec un professionnel expérimenté, proposé par l'auteur et faisant l'objet d'une acceptation réciproque.

En cas d'interruption du mandat pour un des points susmentionnés, les honoraires seront calculés sur les prestations accomplies uniquement.

Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142, le jury peut recommander pour une poursuite du travail un projet objet d'une mention, à condition qu'il se trouve au 1er rang et que la décision du jury soit prise au 3/4 des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le Maître de l'Ouvrage.

Conformément à l'art. 26 du règlement SIA 142, dans tous les concours, le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent propriété du maître d'ouvrage.

Une publication des projets par l'organisateur sera effectuée avec la mention du nom des auteurs.

Le présent concours ne concerne que les prestations d'architecte. Les mandats des autres prestataires seront attribués dans le cadre des procédures légales.

Si le jury reconnaît une contribution extraordinaire d'un spécialiste dans l'équipe, cela doit être mentionné dans le rapport du jury.

Le taux horaire moyen suivant servira de base au futur contrat liant le Maître d'ouvrage à l'architecte :

- Taux horaire moyen 140.- HT

Les autres modalités du mandat seront précisées au terme du jugement.

## **1.8 Reconnaissance des conditions du concours**

La participation à la procédure implique pour le Maître d'ouvrage, l'organisateur, le jury et les candidats, l'acceptation des clauses du présent document, de ses annexes, des réponses aux questions.

En participant à la présente procédure, le candidat qui sera désigné lauréat s'engage à assumer la poursuite du mandat et notamment à rendre les éléments demandés dans les délais convenus, dans le respect du calendrier fixé par le Maître d'ouvrage.

## **1.9 Procédure en cas de litige**

Les décisions du maître de l'ouvrage relatives à l'attribution du mandat peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal fribourgeois. Le recours dûment motivé doit être déposé dans les 20 jours dès la notification. Le for est à Bulle.

Les éventuels litiges relatifs au concours peuvent faire l'objet de recours selon le règlement SIA142 art 28.1.

Les appréciations du jury sont sans appel.

## 1.10 Jury

Membres non professionnels :

M. Vincent Bosson  
Président du Jury, Président du comité d'école

M. David Seydoux  
Vice-Président du comité d'école

M. Claude Cretton  
Président du COPIL

Mme. Alexandra Clerc  
Conseillère communale de Vuadens, École, Bâtiments scolaires

M. Laurent Comte  
Directeur du CO de Bulle

Membre non professionnel, suppléant :

M. Yves Bosson  
Administrateur général des CO de la Gruyère

Membres professionnels :

M. Bruno Marchand  
Architecte urbaniste EPFL / SIA / FAS / FSU, professeur EPFL

M. Bernard Zurbuchen  
Architecte EPF / SIA / FAS, M+B Zurbuchen-Henz Sàrl

M. Adrian Kramp  
Architecte ETH / BSA / SIA, Boegli Kramp Architekten AG

Mme. Geneviève Bonnard  
Architecte EPF / SIA / FAS, Bonnard+Woeffray SNC

Mme. Maria Saiz  
Architecte urbaniste ETSAM / FAS / BSA, Rapin Saiz Architectes

M. Yann Christen  
Architecte EPFL / SIA, Ruffieux-Chehab Architectes SA

Membre professionnel, suppléant :

M. Joris Pasquier  
Architecte HES / REG-B, JORIS PASQUIER ARCHITECTES SA

Spécialistes conseil :

M. Michel Graber  
Architecte cantonal, SBat, DIME

M. Eyüp Selçukoglu  
Ingénieur civil HES / SIA / REG-A, VBI Fribourg Sàrl

M. Yves Savary  
Expert en protection incendie AEAI, ECAB

Mme. Mary Hofmann  
Architecte paysagiste HES / FSAP, L'Esquisse du paysage Sàrl

M. Hervé Ruffieux  
Ingénieur mobilité, Team Plus SA

M. Jean-Marc Aebischer  
Service cantonal du sport, Collaborateur pédagogique

## 2. CAHIER DES CHARGES

### 2.1 Terrain et périmètre du concours

Le site du concours se situe à Vuadens, en lien direct avec les infrastructures de mobilité douce et les transports publics. Le périmètre d'implantation est constitué des parcelles N°751 RF (4'397 m<sup>2</sup>), N°1454 RF (3'429 m<sup>2</sup>) et d'une partie de la parcelle N°853 RF (15'174 m<sup>2</sup> sur un total de 45'782 m<sup>2</sup>). L'ensemble de ces surfaces forme un périmètre continu, majoritairement utilisées pour des activités agricoles.

Les bâtiments actuellement présents sur la parcelle N°751 RF sont en cours de procédure de démolition. Leur disparition ouvre de nouvelles possibilités d'aménagement et d'implantation pour le futur équipement scolaire. Au regard de l'état des bâtiments, ce point ne doit pas être remis en question.

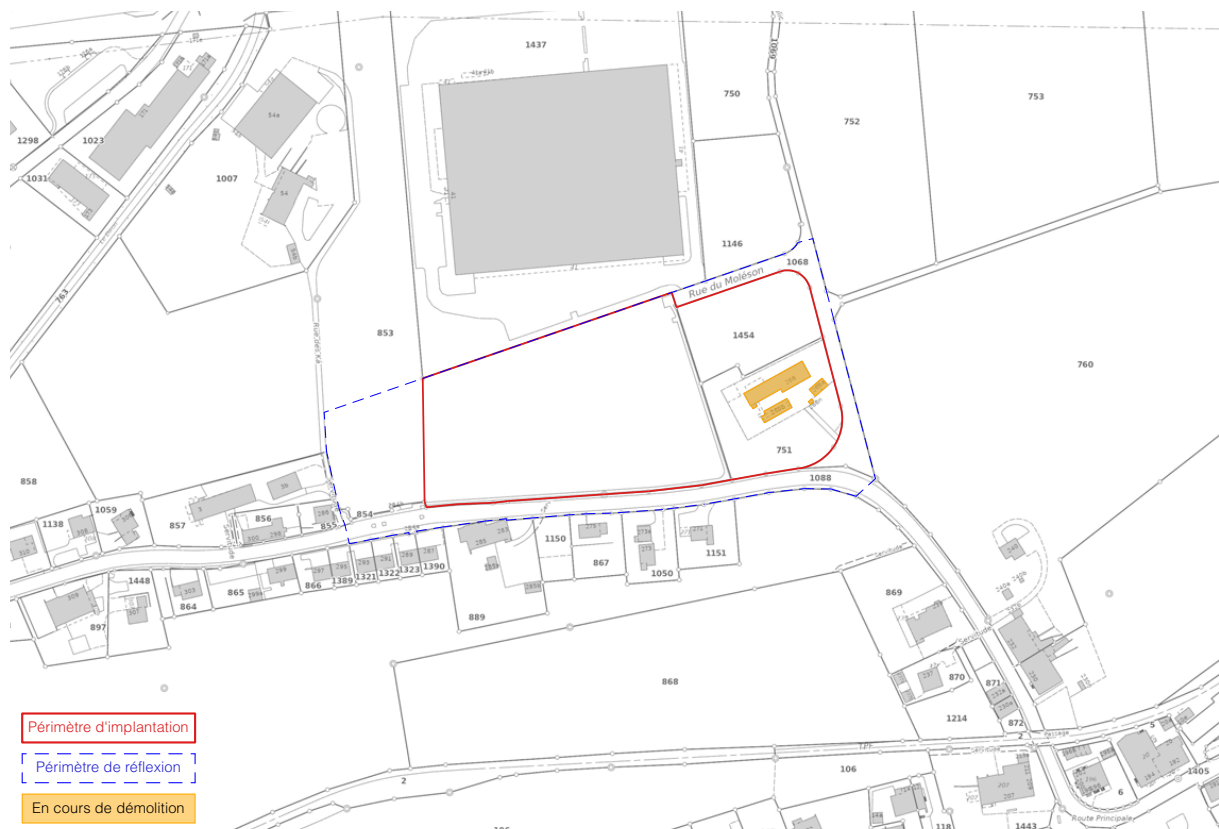
Le site est traversé par divers réseaux souterrains (adduction d'eau, canalisations, électricité, Swisscom). Ces infrastructures sont à prendre en compte dans les propositions. Les données techniques détaillées figurent dans le dossier « I Plans des réseaux souterrains ».

La gare de Vuadens se trouve à moins de 400 mètres à pied au sud-est du périmètre. Un aménagement du trottoir reliant la gare au site est prévu afin de garantir un cheminement sécurisé. De plus, un arrêt de bus est directement attenant au périmètre d'implantation (sud-ouest du périmètre). La majorité des élèves emprunteront ce moyen de transport, de ce fait, une réflexion sur l'amélioration de l'arrêt de bus et de la gestion des flux est attendue, en prévision d'un usage intensifié à l'avenir.

Le périmètre de réflexion s'étend au-delà du périmètre d'implantation. Il comprend une part élargie de la parcelle N°853 RF, les routes attenantes ainsi que l'arrêt de bus mentionné ci-dessus. Ce périmètre vise à offrir une liberté de conception pour les accès et les cheminements. L'accès principal pour les véhicules est à privilégier depuis l'Est, via la route communale cadastrée sous le N°1068 RF.

L'entreprise Starrag Vuadens SA est située immédiatement au nord du site, sur la parcelle N°1437 RF. Son accès par la route communale à l'Est doit impérativement être maintenu et ne doit pas être entravé par les futures interventions. Le site est par ailleurs bordé au sud par une route cantonale et à l'est par une route communale. Les projets devront intégrer des mesures de sécurisation afin de prévenir tout risque pour les usagers.

#### Périmètres :



## **2.2 Critères d'appréciation**

Lors de l'examen des projets, le jury prendra en compte les aspects suivants des projets (ordre non hiérarchique) :

01. L'utilisation rationnelle du périmètre disponible
02. L'intégration volumétriques des bâtiments avec le périmètre environnant
03. La pertinence de l'organisation générale du projet au regard des contraintes du lieu
04. La qualité des aménagements extérieurs
05. La qualité architecturale en relation avec le traitement du thème
06. La fonctionnalité et les qualités spatiales du projet
07. La rationalité économique générale du projet pour sa construction et son entretien
08. La compacité et la densité volumétrique du bâtiment en lien avec l'optimisation de l'emprise au sol
09. La qualité et rationalité structurelle de la proposition et du système constructif
10. Le respect du programme
11. La prise en compte des notions de développement durable

## 2.3 Programme des locaux

N°	Dénomination	Nombre	Surface	Total	Remarques
<b>100</b>	<b>Administration</b>				
101	Bureau direction	1	25	25	
102	Bureau adjoint open space	1	50	50	
103	Bureau adjoint individuel	2	10	20	
104	Salle de conférences	2	25	50	
105	Secrétariat	1	54	54	
106	Bureau administrateur	1	25	25	
107	Dépôt	1	25	25	
108	Local papeterie	1	72	72	
109	Mécanographie	1	25	25	
110	Local concierge	1	40	40	
111	Local nettoyage		4		1 par étage
112	Dépôt-stockage	1	72	72	
113	Aumônerie	1	50	50	
114	Salle d'allaitement	1	12	12	
115	Bureau concierge	1	12	12	
116	Sanitaires				Selon la logique du projet, mixtes
<b>200</b>	<b>Salle des maîtres</b>				
201	Salle des maîtres	1	100	100	
202	Cafétéria	1	100	100	Y compris coin cuisine
203	Salle de conférence	1	50	50	
204	Vestiaires				Un espace centralisé dédié aux vestiaires des professeurs, prévoir 50 casiers, attenant à la salle des maîtres
<b>300</b>	<b>Salles de classe</b>				
301	Salle de classe	38	78	2964	Hauteur minimum 3m.
302	Salle d'étude	1	140	140	Avec séparation (2 x 70)
303	Sanitaires				Selon la logique du projet, non-mixtes
304	Vestiaires				Un espace centralisé dédié aux vestiaires, prévoir entre 750 et 800 casiers
<b>400</b>	<b>Bibliothèque</b>				
401	Espace d'accueil et comptoir	1	35	35	Les locaux doivent former un seul espace
402	Espace de lecture	1	105	105	
403	Rangement et classification	1	70	70	
404	Espaces de travail informatisés	1	40	40	
<b>500</b>	<b>Psychologue scolaire - Médiateur - Travailleur Social Scolaire - Infirmier scolaire</b>				
501	PSY	1	18	18	
502	TSS	1	18	18	
503	Infirmierie	1	18	18	
504	Médiation	1	30	30	
505	Salle de réunion	1	25	25	

<b>600</b>	<b>Sciences</b>				
601	Salle de sciences	3	90	270	
602	Salle de préparation	1	54	54	Une salle communicante avec le maximum, voire l'intégralité, des salles de sciences

<b>700</b>	<b>Musique</b>				
701	Salle de musique	2	115	230	Y compris espace de rangement de 25m2
702	Salle de répétition	1	90	90	Peut-être au sous-sol

<b>800</b>	<b>Économie Familiale</b>				
801	Salle EF	3	150	450	Y compris local de cours
802	Buanderie	1	15	15	
803	Économat	1	30	30	
804	Bureau	1	10	10	

<b>900</b>	<b>AV – AC (Arts visuels – Activités Créatrices)</b>				
901	Salle AV	2	90	180	
902	Local de rangement	2	36	72	Attenant à 901
903	Salle AC	3	60	180	
904	Local de rangement	3	21	63	Attenant à 903
905	Salle Atelier	3	150	450	Y compris un local de rangement de 30 m2 par atelier

<b>1000</b>	<b>Informatique</b>				
1001	Salle informatique	3	81	243	Susceptible d'être modulable rapidement (idéalement, parois amovibles)

<b>1100</b>	<b>Aula</b>				
1101	Aula	1	570	570	En gradin (fauteuils fixes), y compris scène de 90m <sup>2</sup>

<b>1200</b>	<b>EPS - Salle triple</b>				
1201	Salle triple	1	1372	1372	49m x 28m x 9m, avec gradins mobiles et galerie spectateurs
1202	Hall d'entrée	1	50	50	
1203	Vestiaires	6	45	270	Y compris douches
1204	WC		36	36	WCH, WCF, WC PMR
1205	Local maîtres	1	36	36	Y compris douches et sanitaires
1206	Local arbitres	1	18	18	Y compris douches et sanitaires
1207	Local engins		240	240	Selon disposition, 1, 2 ou 3 pour un total de 240m <sup>2</sup> , profondeur minimum 5-6m.
1208	Local petit matériel		30	30	Selon disposition, 1, 2 ou 3 pour un total de 30m <sup>2</sup>
1209	Local de nettoyage	1	10	10	
1210	Local concierge	1	20	20	
1211	Infirmerie	1	18	18	
1212	Local extérieur	1	30	30	
1213	Salle musculation	1	40	40	

<b>1300</b>	<b>Mensa</b>				
1301	Mensa	1	300	300	Y compris 30m <sup>2</sup> espace de régénération

<b>1400</b>	<b>Orientation professionnelle (SOPFA)</b>				
1401	Bureau	1	25	25	
1402	Centre de documentation	1	60	60	

<b>1500</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>				
1501	Cour et préau couvert	1			Selon la logique du projet. Préau couvert de 375m <sup>2</sup>
1502	Place multi-sports	1	2881	2881	40x64m pour entraînement, avec 3m de distance de sécurité sur chaque face
1503	Place sèche	1	448	448	16x28m, surface polyvalente extérieure (jeux, détente, rassemblement)
1504	Piste de course 100m	1			4 couloirs
1505	Saut en longueur	1			Avec fosse, à la suite des pistes de 100m
1506	Places de parc véhicule	36			Au sous-sol. 30 places pour le personnel et 6 pour les visiteurs, y compris places PMR
1507	Places de parc moto	5			Au sous-sol
1508	Places de parc vélos	300			270 places couvertes et 30 non-couvertes. Possibilité d'ajouter 100 places dans le futur.
1509	Garage véhicules concierge	1			Pour un véhicule léger standard.
1510	Lancer du boulet				Selon normes

<b>1600</b>	<b>Techniques</b>				
1601	Local technique		80	80	Selon projet. Pour des raisons de coûts, privilégier des installations en toiture plutôt qu'au sous-sol, une intégration soignée est attendue, particulièrement depuis les hauts de Vuadens.
1602	Archives	1	80	80	

<b>1700</b>	<b>EPS - Salle de sport simple indépendante (selon article 3.6 du programme du concours)</b>				
1701	Salle simple	1	448	448	28m x 16m x 7m
1702	Hall d'entrée	1	30	30	
1703	Vestiaires	2	45	90	Y compris douches
1704	WC		18	18	WCH, WCF, WC PMR
1705	Local maîtres	1	16	16	Y compris douches et sanitaires
1706	Local engins	1	80	80	Profondeur minimum 5-6m.
1707	Local petit matériel	1	10	10	
1708	Local de nettoyage	1	10	10	
1709	Local concierge	1	10	10	
1710	Infirmierie	1	18	18	
1711	Local technique	1	40	40	Selon projet. Pour des raisons de coûts, privilégier des installations en toiture plutôt qu'au sous-sol, une intégration soignée est attendue, particulièrement depuis les hauts de Vuadens.

### **3. RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE**

#### **3.1 Inscriptions et dossiers rendus**

43 inscriptions valables ont été enregistrées par le secrétariat du concours.

39 projets ont été envoyés et ont respectés les délais prévus par le règlement du concours. Les maquettes ont toutes été remises au secrétariat du concours à Espace Gruyère à Bulle selon l'horaire convenu.

Les projets rendus ont été numérotés selon l'ordre de réception au secrétariat du concours.

01 – ARRONDIR LES ANGLES	21 – Y'A KA
02 – LE SECRET DU RUISSEAU	22 – ENTRE-DEUX
03 – EDNA	23 – HENNIEZ GOMMEE
04 – MANGO ET BERGAMOT	24 – LES TRACES DU TEMPS
05 – LA MARELLE	25 – COMETE
06 – GRUE, HERON OU CYGOGNE	26 – ATCHOTTA
07 – LYOBA	27 – XYLEME
08 – BAR DE LIGNE	28 – PUISSANCE 4
09 – « NIDIFICATION » URBAINE	29 – PLANO
10 – CHRYSALIDE	30 – KLMNOP
11 – CAMPUS	31 – FLEXIPOLIS
12 – MESONESE	32 – THREE LITTLE BIRDS
13 – PERISTYLE	33 – ZIG ZAG ZOUG
14 – COURTISER	34 – AURORE BOREALE
15 – KNICK & BLICK	35 – MACHINE
16 – LISIERE	36 – A TRAVERS CHAMPS
17 – QUATUOR	37 – COSMOS
18 – COMPOSITION 8	38 – ARCHIPEL
19 – COUR D'ECOLE - COEUR D'ECOLE	39 – CORNAILS
20 – POLYCENTRIQUE	

#### **3.2 Examen préalable des documents**

Les 39 projets rendus ont été examinés selon les points ci-dessous :

- Respect de l'anonymat et des délais
- Conformité des documents rendus
- Respect des prescriptions réglementaires
- Respect du programme des locaux et des surfaces

Tous les rendus ont strictement respecté les délais et l'anonymat

Les résultats de cet examen préalable ont été compilés dans un document de synthèse qui a été transmis aux membres du jury pour le jugement des projets

## 4. JUGEMENT

Le jury s'est réuni au complet les 4 et 5 mars 2026 à Espace Gruyère, à Bulle, à l'exception de M. Yves Savary, absent lors du premier jour de jugement.

Le premier jour a permis d'effectuer les deux premiers tours d'élimination. Le second jour, quant à lui, a permis d'affiner l'analyse en réalisant le troisième tour d'élimination ainsi que d'établir le classement final.

### 4.1 Recevabilité suite à l'examen préalable

Les éléments relevés lors de l'examen préalable ont été exposés au jury.

#### Recevabilité administrative des projets

Au vu du respect de l'anonymat et les délais, et de la conformité des documents rendus, les 39 projets sont admis au jugement, à l'unanimité du Jury.

#### Recevabilité technique des projets

L'examen technique préalable a relevé les problématiques suivantes :

- Certains projets présentent quelques manques au niveau du programme des locaux ou ont proposés des vestiaires intégrés aux couloirs plutôt que sous forme d'un espace centralisé.
- Certains projets ne respectent pas la distance H/2, minimum 4m, toutefois avec une valeur proche.
- Certains projets ne respectent pas, d'une valeur généralement importante, la prescription de distance augmentée, selon article 83 ReLATEC et article 3.1 du Guide des Constructions du SeCA (État de Fribourg).

Après analyse des différents cas, le Jury décide d'admettre les quelques manquements au niveau du programme des locaux, les jugeant non déterminants.

Sur la problématique du non-respect de la distance H/2, minimum 4m, il considère que la faible différence n'apporte pas un réel avantage et peut faire l'objet d'une recommandation en cas de projet retenu.

Par contre pour la problématique du non-respect de la distance augmentée, dont le mode de calcul de l'art 83 ReLATEC est rappelé en réponse 49 et qui est complété par l'article 3.1 du Guide des Constructions du SeCA, le jury décide d'exclure de la planche des prix les projets présentant une distance augmentée non respectée, du fait d'une valeur souvent trop importante, rendant le projet non réalisable, l'éventualité de l'élaboration d'un PAD ne permettant pas de s'affranchir des prescriptions règlementaires de la zone. Il est toutefois rappelé qu'un projet exclu de la planche des prix peut recevoir une mention, selon article 22, Règlement SIA 142.

L'exclusion de la planche des prix concerne les projets suivants :

03 – EDNA

04 – MANGO ET BERGAMOT

06 – GRUE, HERON OU CYGOGNE

07 – LYOBA

09 – NIDIFICATION URBAINE

10 – CHRYSALIDE

13 – PERISTYLE

25 – COMETE

36 – A TRAVERS CHAMPS

39 – CORNAILS

La vérification des calculs des volumes et des surfaces a été effectué uniquement pour les projets retenus au troisième tour.

## **4.2 Premier tour d'élimination**

Le jury a pris connaissance de tous les projets affichés avec leur maquette respective. Après un tour d'examen général individuel, chaque projet est décrit et commenté par l'ensemble du jury.

Les projets sont jugés de manière globale, selon les critères de qualité urbanistique, de qualité architecturale, d'utilisation rationnelle du périmètre disponible, d'intégration volumétriques des bâtiments avec le périmètre environnant, de pertinence de l'organisation générale du projet au regard des contraintes du lieu et de la qualité des aménagements extérieurs.

Sur cette base, le jury élimine les projets suivants :

- 01 – ARRONDIR LES ANGLES
- 06 – GRUE, HERON OU CYGOGNE
- 08 – BAR DE LIGNE
- 09 – « NIDIFICATION » URBAINE
- 12 – MESONESE
- 13 – PERISTYLE
- 14 – COURTISER
- 17 – QUATUOR
- 19 – COUR D'ECOLE - COEUR D'ECOLE
- 22 – ENTRE-DEUX
- 25 – COMETE
- 33 – ZIG ZAG ZOUG
- 34 – AURORE BOREALE
- 35 – MACHINE
- 37 – COSMOS
- 38 – ARCHIPEL
- 39 – CORNAILS

## **4.3 Deuxième tour d'élimination**

Le jury précise la sélection en reprenant les critères du premier tour d'élimination en augmentant ces exigences. La fonctionnalité et les qualités spatiales du projet sont ajoutés aux considérations.

Sur cette base, le jury élimine les projets suivants :

- 03 – EDNA
- 04 – MANGO ET BERGAMOT
- 07 – LYOBA
- 10 – CHRYSALIDE
- 18 – COMPOSITION 8
- 23 – HENNIEZ GOMMEE
- 24 – LES TRACES DU TEMPS
- 27 – XYLEME
- 28 – PUISSANCE 4

29 – PLANO

31 – FLEXIPOLIS

36 – A TRAVERS CHAMPS

#### **4.4 Troisième tour d'élimination**

Après une analyse précise des spécialistes-conseils sur leur domaine d'expertise, chaque projet encore en lice est décrit au jury.

En plus des remarques des spécialistes-conseils, la qualité et rationalité structurelle de la proposition et du système constructif, les notions de développement durable et la compacité volumétrique du bâtiment sont prises en compte. Les calculs des volumes et surfaces ont été vérifiés et transmis au jury qui en a pris acte.

Sur cette base, le jury élimine les projets suivants :

16 – LISIERE

20 – POLYCENTRIQUE

21 – Y'A KA

26 – ATCHOTTA

32 – THREE LITTLE BIRDS

#### **4.5 Tour de repêchage**

Après les trois tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de repêchage et a décidé d'effectuer les ajustements suivants :

Éliminé au premier tour et repêché pour le deuxième tour :

04 – MANGO ET BERGAMOT

Éliminé au deuxième tour et repêché pour le troisième tour :

21 – Y'A KA

#### **4.6 Classement**

Le jury a analysé plus finement les projets retenus et a émis plusieurs critiques, chaque projet ayant fait l'objet d'une présentation plus poussée. L'ensemble des critères d'appréciation ont été revues.

Le jury décide à l'unanimité de classer les projets retenus dans l'ordre suivant :

1er rang / 1er prix	05 – LA MARELLE	CHF 72'000 HT
2 <sup>ème</sup> rang / 2 <sup>ème</sup> prix	11 – CAMPUS	CHF 60'000 HT
3 <sup>ème</sup> rang / 3 <sup>ème</sup> prix	02 – LE SECRET DU RUISSEAU	CHF 40'000 HT
4 <sup>ème</sup> rang / 4 <sup>ème</sup> prix	15 – KNICK & BLICK	CHF 35'000 HT
5 <sup>ème</sup> rang / 5 <sup>ème</sup> prix	30 – KLMNOP	CHF 25'000 HT

#### **4.7 Considérations générales**

Le jury remercie les candidats pour la qualité de leur travail, qui a permis de mettre en évidence l'ensemble des enjeux du projet. Il est convaincu que la proposition retenue à l'unanimité présente tous les atouts pour répondre avec pertinence et qualité aux attentes du maître d'ouvrage.

## **4.8 Recommandations du jury**

Compte tenu du classement unanime au 1er rang (et 1er prix) du projet 05 – LA MARELLE et de ses qualités manifestes, le jury recommande au maître d'ouvrage d'attribuer le mandat d'architecte à l'auteur du projet. Il formule en outre les recommandations suivantes pour la poursuite des études et la réalisation du projet (sans ordre d'importance et de manière non exhaustive) :

Recommandations des architectes

- Préciser le traitement de la façade sud de la salle de sport triple en relation avec la route cantonale.
- Préciser la relation entre le bâtiment de la salle de sport triple et la route cantonale, notamment afin d'atténuer l'effet de longueur de la façade.
- Étudier une organisation symétrique du bâtiment de la salle de sport triple (intervention de la salle de sport et de l'aula) afin de renforcer les synergies entre les deux préaux couverts principaux.
- Affiner la volumétrie des bâtiments, notamment de la salle de sport triple et de l'aula.

## **5. LEVÉE DE L'ANONYMAT**

Suite au classement et à l'attribution des prix, le jury a procédé à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et a levé l'anonymat en suivant l'ordre du classement

**1er rang / 1er prix**

**Projet n° 05 / LA MARELLE**

Ferrari Architectes Lausanne SA  
Avenue Benjamin Constant 1  
1003 Lausanne

**2ème rang / 2ème prix**

**Projet n° 11 / CAMPUS**

OESCHGER SCHERMESSER ARCHITEKTEN os.arch GmbH  
Oslo-Strasse 8-10  
4142 Münchenstein

**3ème rang / 3ème prix**

**Projet n° 02 / LE SECRET DU RUISSEAU**

Soares Jaquier sàrl  
Rue de la Borde 14  
1018 Lausanne

**4ème rang / 4ème prix**

**Projet n° 15 / KNICK & BLICK**

ACA Alexandre Clerc Architectes SIA  
Route de la Fonderie 8c  
1700 Fribourg

**5ème rang / 5ème prix**

**Projet n° 30 / KLMNOP**

GDAP architectes sàrl  
Chemin de la Gravière 6  
1227 Genève

## 6. APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Le classement établi lors du jugement a été approuvé par le jury à Bulle, le 5 mars 2026.

Membres non professionnels :

- M. Vincent Bosson  
Président du Jury, Président du comité d'école
- M. David Seydoux  
Vice-Président du comité d'école
- M. Claude Cretton  
Président du COPIL
- Mme. Alexandra Clerc  
Conseillère communale de Vuadens, École, Bâtiments scolaires
- M. Laurent Comte  
Directeur du CO de Bulle

Membre non professionnel, suppléant :

- M. Yves Bosson  
Administrateur général des CO de la Gruyère

Membres professionnels :

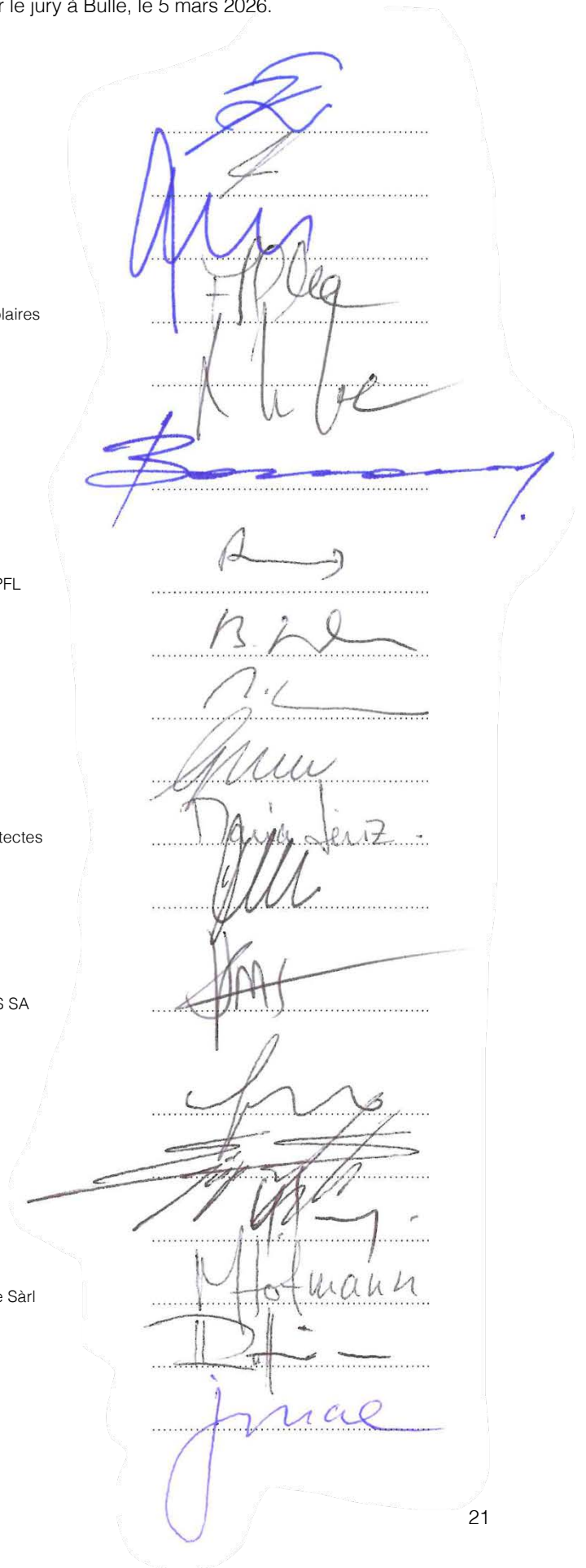
- M. Bruno Marchand  
Architecte urbaniste EPFL / SIA / FAS / FSU, professeur EPFL
- M. Bernard Zurbuchen  
Architecte EPF / SIA / FAS, M+B Zurbuchen-Henz Sàrl
- M. Adrian Kramp  
Architecte ETH / BSA / SIA, Boegli Kramp Architekten AG
- Mme. Geneviève Bonnard  
Architecte EPF / SIA / FAS, Bonnard+Woeffray SNC
- Mme. Maria Saiz  
Architecte urbaniste ETSAM / FAS / BSA, Rapin Saiz Architectes
- M. Yann Christen  
Architecte EPFL / SIA, Ruffieux-Chehab Architectes SA

Membre professionnel, suppléant :

- M. Joris Pasquier  
Architecte HES / REG-B, JORIS PASQUIER ARCHITECTES SA

Spécialistes conseil :

- M. Michel Graber  
Architecte cantonal, SBat, DIME
- M. Eyüp Selçukoglu  
Ingénieur civil HES / SIA / REG-A, VBI Fribourg Sàrl
- M. Yves Savary  
Expert en protection incendie AEAI, ECAB
- Mme. Mary Hofmann  
Architecte paysagiste HES / FSAP, L'Esquisse du paysage Sàrl
- M. Hervé Ruffieux  
Ingénieur mobilité, Team Plus SA
- M. Jean-Marc Aebischer  
Service cantonal du sport, Collaborateur pédagogique



## 7. PROJETS PRIMÉS

### 1<sup>er</sup> rang / 1<sup>er</sup> prix      05 – LA MARELLE

Architecte                      Ferrari Architectes Lausanne SA  
Avenue Benjamin Constant 1  
1003 Lausanne

Responsable(s) :  
Jean-Baptiste Ferrari  
Vincent Zollinger  
Philippe Herkommer  
Su Sie Keum

Spécialiste(s) collaborateur(s) sur base volontaire :

AB Ingénieurs SA  
Place de la Bourse-aux-Fleurs 3  
1022 Chavannes-près-Renens

Responsable(s) :  
Piero Fonzo

Emch+Berger AG Bern  
Schlösslistrasse 23  
3001 Berne

Responsable(s) :  
Denis Rochat



## **ARCHITECTURE**

Le projet la Marelle se développe le long d'un axe Est-Ouest inscrit en continuité du réseau de mobilité douce intercommunale, parallèlement à la route cantonale. Trois bâtiments sont disposés en quinconce de part et d'autre de cet axe central. Cette implantation permet d'organiser de manière particulièrement fonctionnelle tant les bâtiments que les espaces extérieurs. A l'Est, face au village de Vuadens, le projet offre un généreux parvis d'accueil desservant le bâtiment scolaire. Le long de la route cantonale le bâtiment public, sportif et culturel est largement vitré et accompagne le trottoir. Finalement une placette en lien avec la salle de sport communale vient clore la composition proche de l'arrêt de bus. Au cœur de l'ensemble, les terrains de sport sont le point de convergence des trois bâtiments. A travers l'axe central structurant on trouve tous les accès : école, psychologie scolaire, réfectoire, triple salle de sport, aula et salle de sport communale, ainsi que les terrains de sport extérieurs. Les accès parking et livraisons trouvent quant à eux un accès indépendant au nord.

Au rez-de-chaussée du bâtiment scolaire un généreux foyer ouvert sur 4 niveaux et un patio végétalisé offrent lumière et vues croisées à travers l'entier du bâtiment. Le rez-de-chaussée reçoit la bibliothèque et la salle d'étude, le réfectoire, les bureaux et salles des maîtres, puis le programme de psychologie scolaire avec une entrée indépendante. Aux étages s'installent les salles de cours. Dans sa position à l'Est du site, l'entier des salles profitent de vues dégagées.

Le long de la route se situe le bâtiment à caractère public. Le jury déplore une relation à la route cantonale restée schématique. Le préau couvert, ouvert sur la promenade centrale, donne accès au programme sportif et à l'aula à travers des foyers généreux. Cette interface d'accueil, pouvant accueillir confortablement un grand public, pourra être utilisée de manière indépendante ou mutualisée lors d'événements sportifs ou culturels en dehors des horaires scolaires. Les gradins de la triple salle de sport sont de plain-pied et en relation visuelle directe avec la promenade. Au niveau inférieur, les vestiaires et locaux d'engins sont organisés de manière à maximiser l'efficacité des flux.

Pour finir, le bâtiment de sport communal, rattaché également à la promenade, profite de son indépendance à l'ouest du site. Il pourra être réalisé selon son propre agenda sans perturber l'utilisation du reste du complexe scolaire. Les deux projets peuvent ainsi garder leur indépendance calendaire, le site sera autant qualitatif s'il se réalise en une ou deux étapes.

Le jury a apprécié la précision de l'implantation, des accès et des aménagements extérieurs. Cette stratégie permet de définir clairement l'entier du site et d'organiser les flux et les lieux de détente de manière structurée. Le parvis d'accueil (place sèche) réussit une connexion manifeste avec la rue, offrant une adresse intelligible de l'école. La fluidité de la typologie scolaire et l'ouverture spatiale qui animent les bâtiments permettent des vues croisées et participent à la sociabilité et au sentiment de partage. L'efficacité du programme sportif et culturel sont aussi des atouts qui participeront au succès du programme public.

## **ORGANISATION DU PROGRAMME SCOLAIRE**

Chacun des 3 bâtiments propose un espace couvert qui sert à la fois d'entrée et de préau. Le programme scolaire se développe sur 3 niveaux quasi identiques, avec des classes disposées sur les 4 faces et quelques classes spécialisées positionnées au centre du plan et éclairées par un patio. Le flux des élèves semble bien géré grâce à un escalier principal jouxtant un atrium et 4 escaliers secondaires.

La dimension, la forme, les proportions des salles de classe sont conformes, de même que la hauteur libre de 3m. sous porteurs.

## **PAYSAGE**

Le projet s'appuie sur un axe structurant auquel se rattachent les différentes entités bâties et paysagères. La mise en place d'un cordon boisé et de vergers instaure une distance paysagère pertinente avec la route cantonale et inscrit le projet dans le paysage environnant. Le projet propose ainsi un dialogue intéressant entre bâti et espaces ouverts, soutenu par une stratégie végétale affirmée ; la lecture de l'axe structurant demeure toutefois peu perceptible sur le plan et le parc paysager apparaît encore insuffisamment articulé à l'ensemble de la composition.

## **MOBILITÉ**

Le projet, par son concept urbanistique, a pris en compte les enjeux de continuité des réseaux de mobilité douce à une échelle plus large que le strictement les périmètres d'étude et de réflexion. On doute cependant que l'axe

structurant créé longitudinalement puisse réellement jouer ce rôle de continuité cyclable au-delà du strict périmètre du projet, compte tenu des conflits potentiels qui apparaîtront par la fonction de desserte des bâtiments via cet axe. Ainsi, la continuité du réseau cyclable gagnerait certainement à être prévue au nord du site afin d'éviter ces conflits d'usage. Pour ce qui concerne l'arrêt de bus, il apparaît qu'il nécessiterait un dimensionnement beaucoup plus généreux des quais lorsqu'on considère qu'il devra accueillir plusieurs centaines d'élèves de/vers Bulle notamment.

## **PROTECTION INCENDIE**

### **Compartimentage CF**

Un escalier central relie les étages sur les 4 niveaux. En sens de l'AEAI nous sommes en présence d'une cour intérieure couverte de type B. avec VE traversant la cour. Cela signifie que toutes les cloisons et portes des salles doivent avoir une résistance au feu et qu'une méthode de preuve est demandée concernant le désenfumage des VE. A cause de cette cour l'assurance qualité est de 3.

Une subdivision du bâtiment à la hauteur de la cour extérieur par un compartimentage coupe-feu et portes CF asservis dans les couloirs, permettrait de bénéficier d'une unité d'utilisation ouverte sans compartiment CF et restriction dans les couloirs, autour du noyau central composé de salle de classe spécialisé (AV, AC, informatique, science, etc.)

### **Voie d'évacuation**

Les VEV aux nombres de 4 sont idéalement positionné pour offrir plusieurs possibilités de fuite. Toutes les VEV donnent direct sur l'extérieur.

Des VEH devront être créés au niveau -1 pour assurer des longueurs de chemins de fuite des salles de gym supérieur à 35m

Possibilité d'issues de secours en nombre pour les locaux avec plus grande concentration de personne.

### **Mesure technique spécifiquement sur le projet**

Pour la cour de type B :

- Détection incendie
- Désenfumage (mécanique ou naturel)

## **STRUCTURE**

Le concept propose une structure simple, rationnelle et performante et se compose de poteaux en bois, de planchers mixtes bois-béton et de noyaux de stabilisation en béton armé. L'élancement des planchers mixtes est assez élevé en considérant les contraintes vibratoires et acoustiques. Le système de stabilisation proposé manque de robustesse, les contraintes dues à la torsion doivent impérativement être traitées.





**Usages**

Le projet est inscrit dans le cadre de la politique de développement de la commune de Gruyère, et est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de Gruyère. Le projet est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de Gruyère. Le projet est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de Gruyère.

**Accès & Rue**

L'implantation des bâtiments est conçue dans le respect de la politique de développement de la commune de Gruyère, et est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de Gruyère. Le projet est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de Gruyère.

**Concept paysager**

Le projet est conçu dans le respect de la politique de développement de la commune de Gruyère, et est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de Gruyère. Le projet est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de Gruyère.

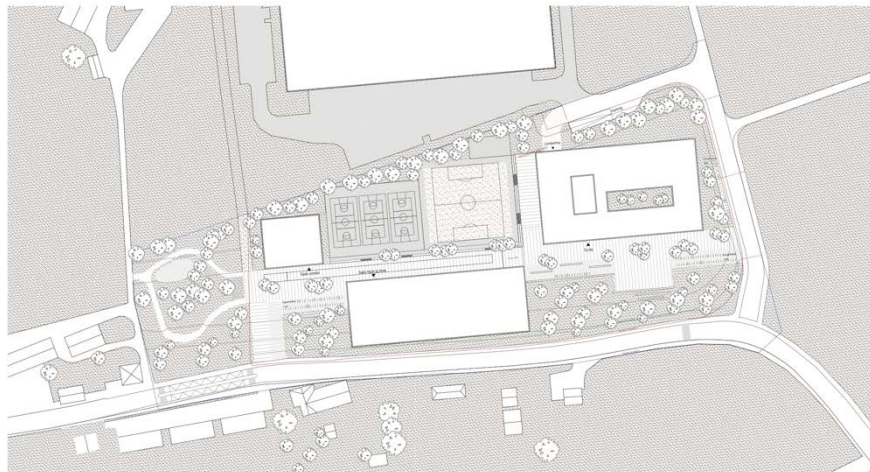
Le projet est conçu dans le respect de la politique de développement de la commune de Gruyère, et est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de Gruyère. Le projet est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de Gruyère.

**Architecture & programme**

Le projet est conçu dans le respect de la politique de développement de la commune de Gruyère, et est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de Gruyère. Le projet est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de Gruyère.

**Concept énergétique & durable**

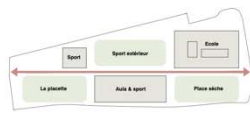
Le projet est conçu dans le respect de la politique de développement de la commune de Gruyère, et est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de Gruyère. Le projet est soumis à l'avis de la Commission d'Urbanisme de Gruyère.



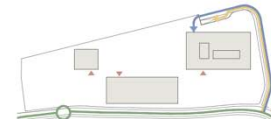
Plan de situation 1:500



- Contexte urbanistique**
- Axe mobilité douce Est-Ouest
  - Axe mobilité douce nord-sud
  - Rue principale



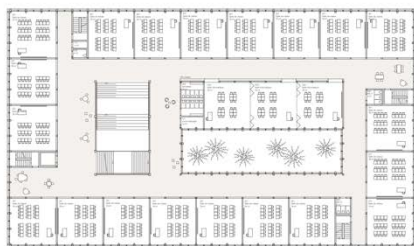
- Concept d'implantation**
- Axe structurel
  - Entrée bâties
  - Entrée paysagées



- Accès mobilité**
- Entrées bâties
  - Arrêt de bus transports publics
  - Accès barrière
  - Accès parking

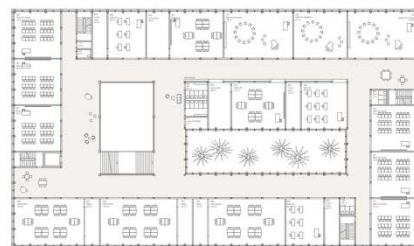


- Contexte paysager**
- Courton bois
  - Végét
  - Axe structurel: alliage béton semi-perméable
  - Sport extérieur
  - Plateaux adhésifs végétalisés



- Plan Niveau 1 1:200**
- Salle de classe
  - Salle d'informatique

Plan Niveau 1 1:200

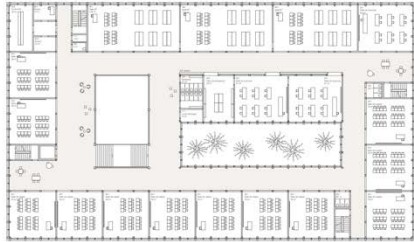


- Plan Niveau 2 1:200**
- Salle de classe
  - Salle de musique
  - Salle AULAC

Plan Niveau 2 1:200



Coupe longitudinal 1:200



Plan Niveau 2 1:200



Vue sur l'atrium de l'école



Coupe transversale 1:200



Coupe transversale & N+1 1:200





**2<sup>ème</sup> rang / 2<sup>ème</sup> prix 11 – CAMPUS**

Architecte

OESCHGER SCHERMESSE ARCHITEKTEN os.arch GmbH  
Oslo-Strasse 8-10  
4142 Münchenstein

Responsable(s) :  
Claudia Schermesser  
Christian Oeschger



## **ARCHITECTURE**

Le parti adopté pour ce projet repose sur la création de trois volumes indépendants, implantés à l'est du site et organisés autour d'une cour centrale de récréation. Cet espace, véritable cœur de l'établissement scolaire, bénéficie d'une orientation favorable au sud et vers le paysage. Il occupe ainsi une position stratégique, à la fois comme espace d'accueil des élèves et comme accès aux différents bâtiments.

Le parti compose avec les volumes prévus dans les deux étapes du projet, tout en conservant sa cohérence même dans l'hypothèse où la salle sportive ne serait pas réalisée. La compacité de l'implantation préserve une surface importante de terrain non construite. Le programme scolaire et sportif est disposé dans les deux plus grands volumes, certains espaces majeurs – tels que la mensa et l'aula – étant répartis entre les deux volumes. Dès lors la taille des deux bâtiments principaux est presque identique, ce qui, de façon intéressante, atténue la lisibilité de la différenciation fonctionnelle du bâti.

Le bâtiment scolaire, de plan carré, s'organise autour d'une figure de centralité définie par quatre noyaux servants situés aux angles. Sur le pourtour, à chaque niveau, prennent place les différents locaux ainsi que les salles d'enseignement. Au centre, dans une forme d'introversión, se déploient des espaces collectifs : l'aula, au niveau du rez-de-chaussée, se prolonge par un foyer polyvalent orienté vers la cour centrale extérieure, tandis que la bibliothèque, à l'étage, bénéficie d'un éclairage naturel grâce à la présence d'un jardin de lecture aménagé à ciel ouvert.

Le bâtiment sportif regroupe les salles de sport et la mensa au niveau du rez-de-chaussée, celle-ci pouvant ainsi desservir les manifestations sportives. Les salles d'économie familiale sont situées au premier niveau, du côté sud. En toiture prennent place les ateliers et les salles dédiées aux arts visuels et aux activités créatrices, disposés dans des espaces intercalés par de vastes terrasses, permettant le prolongement des activités à l'extérieur.

Le jury apprécie la volonté d'introduire un mixage fonctionnel au sein du bâtiment sportif. Il regrette toutefois que le dispositif d'entrée apparaisse complexe et peu lisible, l'accès latéralisé semblant pénalisé par la présence frontale de la mensa en façade. Par ailleurs, le fonctionnement des salles de sport soulève des difficultés : l'accès aux vestiaires s'effectue par de longs couloirs et les locaux de matériel sont séparés des salles par un espace de circulation, ce qui complique leur utilisation.

La structure du projet est réalisée en bois et repose sur des portées rationnelles, conformes aux propriétés de ce matériau. Le contreventement du bâtiment scolaire est assuré par les noyaux servants disposés aux angles. Dans le bâtiment sportif, la structure porteuse des salles de sport est constituée de poutres en treillis permettant de franchir de grandes portées et de supporter la présence des ateliers situés au dernier niveau. L'expression des façades ventilées découle du système constructif et s'affirme sans une recherche rhétorique particulière.

## **ORGANISATION DU PROGRAMME SCOLAIRE**

Chacun des 3 bâtiments propose un espace couvert (un peu juste au niveau des surfaces) qui sert à la fois d'entrée et de préau. Le programme scolaire se développe principalement sur 2 niveaux pleins et 2 niveaux partiels, pour le bâtiment principal, et sur le toit de la salle de sport triple pour ce qui est des salles spéciales.

La dimension, la forme, les proportions des salles de classe sont conformes. La hauteur, non indiquées des salles de classe semble conforme.

## **PAYSAGE**

Les aménagements extérieurs s'organisent clairement entre cour de récréation, équipements sportifs et périphérie arborée, mais leur traitement reste relativement générique et peine à instaurer une véritable hiérarchie d'espaces ainsi qu'une relation spatiale forte avec les bâtiments.

## **MOBILITÉ**

Les cheminements piétons convergent vers la cour centrale sur des cheminements qui ne sont parfois que des trottoirs. On se demande dès lors si le projet a bien pris en compte le volume des flux d'élèves, accédant à pied, à vélo et en bus. Par exemple, le côté Est du site est particulièrement peu perméable à la mobilité douce (pas d'entrée dans les bâtiments de ce côté, présence de la trémie de parking, trottoirs relativement étroits), quand bien même une forte affluence piétonne et en partie cyclable accèdera depuis ce côté, depuis le village de Vuadens. Le dimensionnement de l'arrêt de bus, et plus particulièrement des quais, devrait également être prévu

de manière plus généreuse au vu des flux attendus. Enfin, le projet n'inclut pas la continuité des réseaux cyclables au-delà du périmètre du projet.

## **PROTECTION INCENDIE**

### **Compartimentage CF**

Nécessité de séparer les deux escaliers du projet des couloirs par des grandes portes CF de 3m de large (2 par escalier). Cela représente 16 portes de cette envergure.

Au rez-de-chaussée la sortie des VEV nécessite l'installation d'énormes portes CF pour séparer du foyer de l'Aula soit 2x 9m de large. L'asservissement de tel porte est douteuse.

Le projet prévoit des unités d'utilisation. Aucun compartimentage coupe-feu des salles de classe n'est requis.

Le projet ne prévoit pas de cour intérieure couverte ni de type A, ni de type B.

Assurance qualité de degré 2.

### **Voie d'évacuation**

Des couloirs CF doivent être créés pour la sortie des VEV.

Les deux sorties prévues pour l'AULA donnent accès dans un foyer commun. Il y a lieu de créer une sortie indépendante ailleurs que par le foyer.

Les VE des salles AC ne sont pas conformes car elles transitent à travers deux locaux avant de rejoindre les VEV

### **Mesure technique spécifiquement sur le projet**

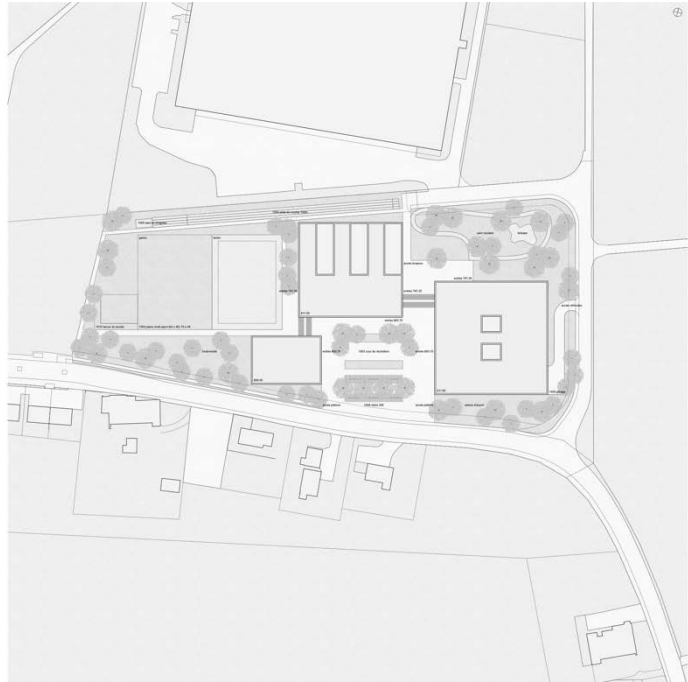
Aucune

## **STRUCTURE**

Le concept structurel est simple et efficace malgré l'intégration de volumes sur la salle de sport et l'aula à l'aide de poutres à treillis, probablement en acier. Les planchers mixtes bois-béton semble trop élancés en considérant les contraintes vibratoires et acoustiques. Le système de stabilisation proposé doit être amélioré pour absorber les effets dus à la torsion.



CONCOURS CO4 GRUYERE  
campus



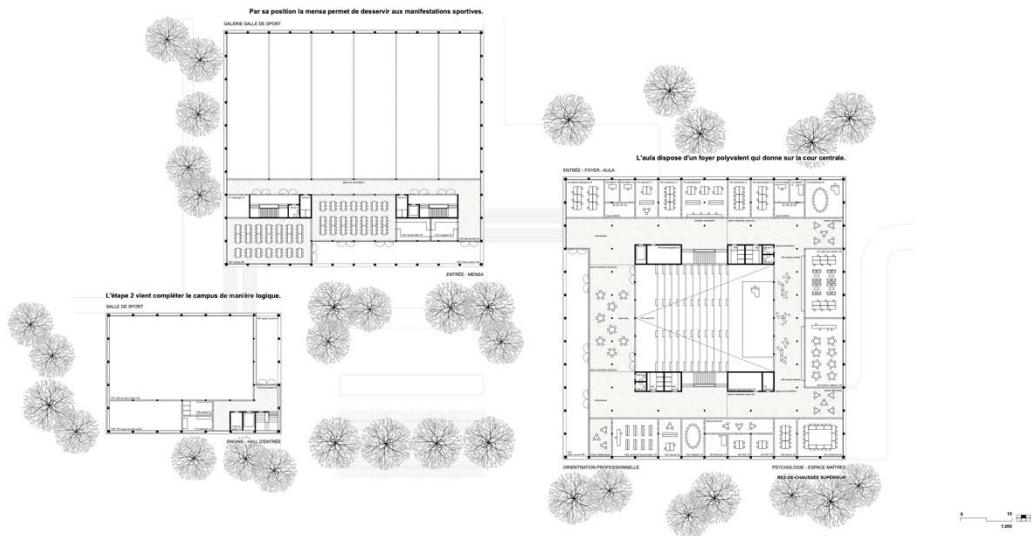
La composition de trois bâtiments indépendants permet des vues dégagées, assure une ventilation naturelle du site et évite les coffrets avec les conduites aérauliques sur place.



CONCOURS CO4 GRUYERE  
campus



La généreuse cour de récréation orientée sud constitue le cœur du site scolaire.



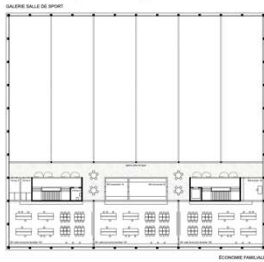
CONCOURS CO4 GRUYERE  
**campus**



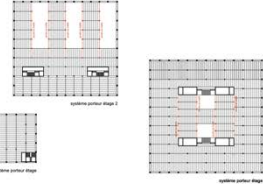
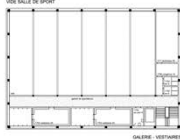
Des espaces de détente aux ambiances variées seront aménagés à différents niveaux autour des bâtiments.

FAÇADE NORD

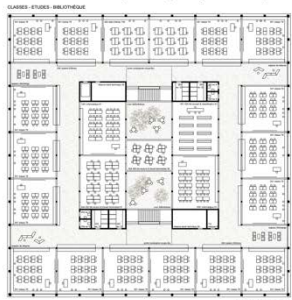
Proche de la mensa, l'économie familiale peut être utilisée de manière combinée.



La salle de sport simple offre une galerie spacieuse.



La bibliothèque centrale dispose d'un jardin de lecture en plein air.



CONCOURS CO4 GRUYERE  
**campus**

**Regroupement**

La réussite d'un regroupement se mesure de trois manières et permet ainsi la création d'un lieu unique dans son contexte. La première étape consiste à créer un ensemble cohérent. C'est le deuxième axe principal de la conception. C'est à ce stade que l'organisation spatiale est définie. Elle est structurée par les volumes et les hauteurs des bâtiments, les espaces extérieurs et les liaisons entre eux. Elle est structurée par les volumes et les hauteurs des bâtiments, les espaces extérieurs et les liaisons entre eux. Elle est structurée par les volumes et les hauteurs des bâtiments, les espaces extérieurs et les liaisons entre eux.



**Bâtiment académie**

La programmation de la première étape se rapporte aux volumes et aux hauteurs des bâtiments. Elle est structurée par les volumes et les hauteurs des bâtiments, les espaces extérieurs et les liaisons entre eux. Elle est structurée par les volumes et les hauteurs des bâtiments, les espaces extérieurs et les liaisons entre eux.



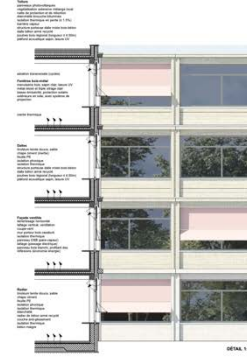
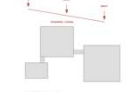
**Bâtiment sport**

La programmation de la première étape se rapporte aux volumes et aux hauteurs des bâtiments. Elle est structurée par les volumes et les hauteurs des bâtiments, les espaces extérieurs et les liaisons entre eux. Elle est structurée par les volumes et les hauteurs des bâtiments, les espaces extérieurs et les liaisons entre eux.



**Construction et structure**

La conception structurale est primordiale dans la construction. Elle est structurée par les volumes et les hauteurs des bâtiments, les espaces extérieurs et les liaisons entre eux. Elle est structurée par les volumes et les hauteurs des bâtiments, les espaces extérieurs et les liaisons entre eux.



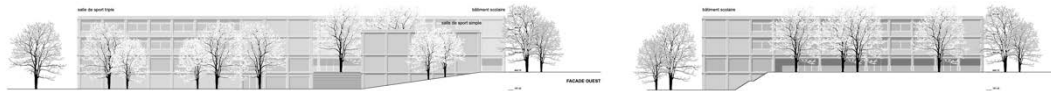
DETAIL 1/4



La salle de sport est conçue avec des poutres en treillis entre elles sont placés les ateliers.



Les sous-sols sont minimisés, ce qui réduit les émissions de CO2, grâce aux travaux d'excavation limités.



L'occupation économe du terrain permet de conserver des réserves pour de futures extensions.

Les escaliers aménagés entre les bâtiments relient doucement les différents niveaux des abords.

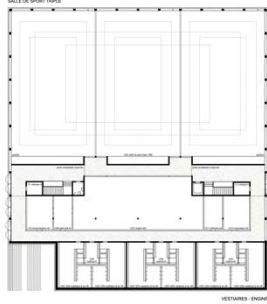


CONCOURS CO4 GRUYERE  
**campus**

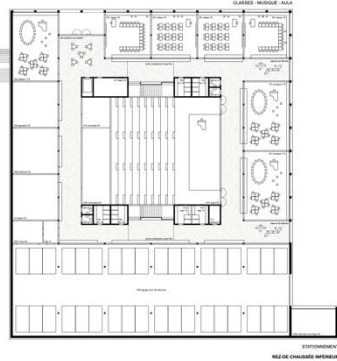


Le campus scolaire crée des ouvertures qui offrent une vue dégagée sur le paysage.

Les vestiaires donnent plein-pied à la salle de sport et aux terrains extérieurs.

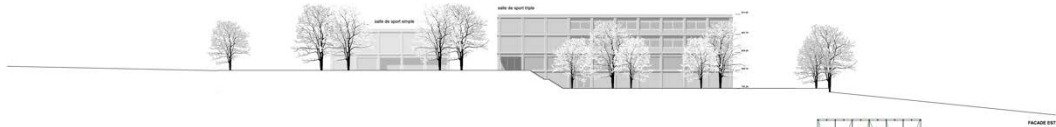


La technique est située proche des noyaux et garantit une distribution efficace des gaines.

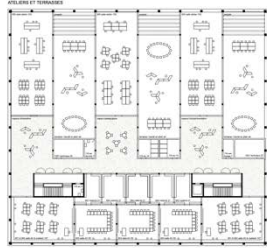


La construction compacte et modulaire en bois local offre un bilan énergétique et écologique avantageux.

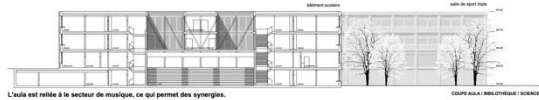
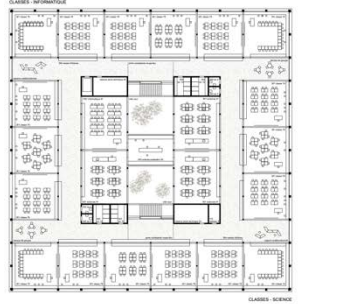
CONCOURS CO4 GRUYERE  
**campus**



L'espace créatif s'inscrit dans la vision d'un espace pédagogique doté de terrasses.



La zone de dégagement offre des espaces destinés à des usages spontanés.



L'aile est reliée à la section de musique, ce qui permet des synergies.

**3<sup>ème</sup> rang / 3<sup>ème</sup> prix 02 – LE SECRET DU RUISSEAU**

Architecte  
Soares Jaquier sàrl  
Rue de la Borde 14  
1018 Lausanne

Responsable(s) :  
Apolinario Soares  
Marie-Luce Jaquier  
Collaborateur(s)-trice(s) :  
Arthur Lutzelschwab  
Gregory Perruchoud  
Gauthier Füllemann  
Mathilde Catalan

Spécialiste(s) collaborateur(s) sur base volontaire :

Gex & Dorthe ingénieurs consultants sàrl  
Rue de la Lécheretta 1  
1630 Bulle

Responsable(s) :  
Jacques Dorthe  
Arnaud Dorthe

Atelier ADR SA  
Rue du Beulet 4  
1203 Genève

Responsable(s) :  
Pierre Brossard



## **ARCHITECTURE**

Les auteur-es du projet proposent une composition de trois volumes générant un espace central de qualité mais orienté malgré tout vers le volume peu intéressant d'atelier formant un des côtés de cet espace. Il contient une place qui constitue l'espace central du projet. Malheureusement la salle de gymnastique prévue seulement dans le futur et qui joue un rôle essentiel dans la forme urbaine rend ce projet incertain. Une réalisation sans cette salle de gymnastique perdrait beaucoup de qualité au projet. Les installations sportives extérieures sont localisées à l'est du projet facilement accessibles depuis la salle de gymnastique qui possède un accès indépendant.

L'arrêt de bus situé tout à l'ouest du projet se trouve relativement éloigné de l'entrée principale qui se situe entre le bâtiment des classes et la salle de gymnastique à l'Est. Pour relier ces deux points les auteur-es proposent une sorte de contre-allée garantissant la sécurité des élèves.

Le bâtiment du sport fonctionne très bien avec une entrée indépendante donnant sur le grand espace collectif. Toutefois le jury, malgré le fait qu'il ne dépasse du terrain que d'un niveau doute de sa relation avec la route cantonale qui pourrait produire une sorte de barrière vers la vue du nord peu souhaitable.

Le bâtiment principal d'une hauteur de quatre niveaux sur rue et de cinq vers le nord contient l'aula, les salles de classe, la mensa, les locaux d'économie familiale et les salles spéciales. On y entre par un grand couvert donnant sur la place et accédant soit à l'aula, soit à un très grand vide de 4 étages permettant la réunion des élèves et l'organisation de manifestations internes. Cet espace est bordé au nord de gradins qui reconnaissent en quelque sorte le léger dénivelé du terrain. Le fait que l'accès à l'aula ne soit pas indépendant pourrait engendrer quelques problèmes d'organisation lors de manifestations en-dehors des heures d'ouverture de l'école.

La typologie du plan s'organise autour de deux vides sur lesquels donnent les classes spéciales éclairées en second jour et ouvrant soit sur un de ces vides, soit sur la circulation périphérique qui distribue les salles de classe normales. Le vide de quatre étages nécessiterait des mesures antifeu importantes qui auraient un certain coût pas négligeable. Malgré la présence des vides de lumière le principe distributif de l'ensemble reste relativement banal, escaliers dans les quatre angles et relative monotonie des couloirs.

Du point constructif l'ensemble est fait en bois-béton préfabriqué, ce qui pourrait être un avantage certain pour une réalisation rapide. Bien que le tout soit cohérent il conviendrait toutefois de renforcer la structure au-dessus de l'aula pour garantir la solidité de l'ensemble.

Les aménagements extérieurs sont de grandes qualités et on peut y déceler une réflexion raffinée autour de cette thématique avec des plantations d'arbres fournissant pas mal d'ombre et de lieux de détente de qualité. L'ensemble est conçu comme un parc public ouvert à toutes et tous. Des noues sont proposées pour gérer les eaux de pluie et permettre un retour de celle-ci dans le sol dans des délais raisonnables.

En conclusion, si le projet est séduisant dans son ensemble et présente de nombreuses qualités, le jury rappelle son doute sur sa qualité en l'absence de la quatrième salle de sport, et se demande si la présence de la grande salle de gymnastique en bordure de la route cantonale est vraiment pertinente.

## **ORGANISATION DU PROGRAMME SCOLAIRE**

La principale surface du préau est constituée par le couvert d'entrée du bâtiment « cycle d'orientation ». Des prolongations peu profondes en tête de dalles sur les 2 autres bâtiments complètent l'offre des surfaces extérieurs couvertes.

Les salles de classe, regroupées dans un seul bâtiment, se répartissent en périphérie des plans et sur 3 niveaux. Les salles spéciales sont placées au centre du plan et sont éclairées par deux patios d'env. 150 m<sup>2</sup> qui se déploient l'un sur 3, respectivement 4 niveaux.

La dimension, la forme, les proportions des salles de classe sont standards. La hauteur sous porteurs est indiquée à 3 mètres.

## **PAYSAGE**

Une implantation simple et maîtrisée est proposée, respectueuse de la topographie et articulée autour d'un centre névralgique arboré et d'une distance paysagère pertinente avec la route cantonale, offrant un ensemble cohérent et efficace en dialogue avec les bâtiments et le paysage environnant ; l'attention portée aux aspects environnementaux est à ce titre bienvenue.

## **MOBILITÉ**

Le projet propose des cheminements de mobilité douce agréables menant au centre de vie de l'école et aux accès aux différents bâtiments. Le réseau tel que prévu nécessitera que la continuité des itinéraires cyclables à plus large échelle se passe en contournant le site par le Sud et par l'Ouest (pour autant que les vélos soient bien admis sur cet itinéraire ce qui n'est pas évident sur le plan de situation). Un tel itinéraire est assez peu attractif pour du trafic cyclable en transit, alors qu'il aurait certainement été pertinent d'assurer cette continuité au nord du site, par exemple sur un tracé parallèle à la piste de course.

## **PROTECTION INCENDIE**

### **Compartimentage CF**

Le projet prévoit une grande cour reliant les 4 niveaux et servant notamment à la ventilation du bâtiment par des fenêtres. Nous sommes en présence d'une cour intérieure de type A. (voir mesure technique)

Assurance qualité de degré 3.

### **Voie d'évacuation**

4 VEV sont bien implantées à chaque angle du bâtiment et offre des possibilités de fuite intéressante. Elles donnent accès directement sur l'extérieur.

Le chemin de fuite du terrain central de la halle triple n'a pas été étudié lorsque les trois salles sont indépendantes.

### **Mesure technique spécifiquement sur le projet**

Pour la cour de type A :

- Installation sprinkler dans tout le bâtiment
- Installation de détection incendie dans tout le bâtiment
- Éclairage de sécurité dans les locaux concernés par la cour
- Installation de désenfumage dans la zone de la cour avec preuve de performance.

## **STRUCTURE**

Le concept structurel qui met en avant la préfabrication des planchers mixtes bois-béton est efficace et rationnel. L'élanement des poutres principales L/h de 18 est néanmoins assez élevé en considérant les contraintes vibratoires et acoustiques. La structure du plancher sur l'aula semble insuffisante pour assurer le franchissement d'une grande portée tout en absorbant les actions des 3 étages supérieurs.





**Concept paysage**

Le projet s'inscrit dans une démarche paysagère globale qui vise à intégrer le bâtiment dans son environnement. L'architecture est conçue pour s'harmoniser avec le site, en préservant les éléments naturels et en créant de nouveaux espaces de vie. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur caractère durable et leur capacité à vieillir avec le temps.

**Concept structurel**

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. La structure est basée sur une ossature en bois, qui permet de créer des espaces ouverts et lumineux. Les colonnes sont espacées de manière à laisser de la place à la circulation et à l'usage des espaces communs.

**Concept énergétique**

Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie. Il utilise des matériaux isolants et des systèmes de chauffage et de refroidissement performants. Les espaces sont conçus pour maximiser l'apport de lumière naturelle.

**Concept technique**

Le bâtiment est conçu pour être durable et résilient. Il utilise des matériaux de qualité et des techniques de construction innovantes. Les espaces sont conçus pour être faciles à entretenir et à réparer.

**Economie circulaire**

Le projet s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur caractère durable et leur capacité à être recyclés. Les déchets sont gérés de manière responsable, et les ressources sont utilisées de manière efficace.

**Facilité et modularité**

Le bâtiment est conçu pour être facile à utiliser et à modifier. Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur caractère durable et leur capacité à vieillir avec le temps.

**Programme**

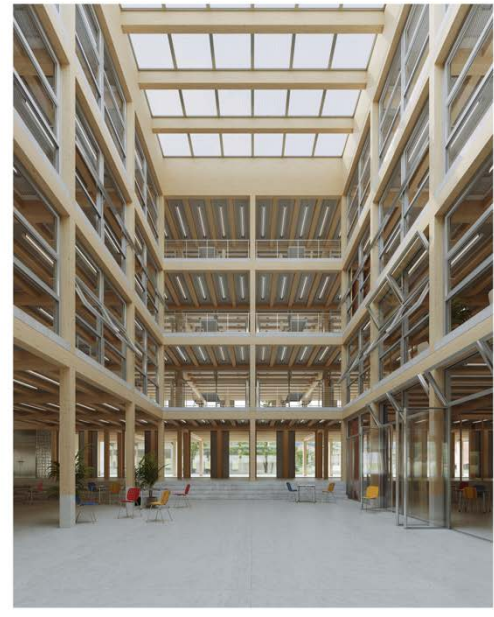
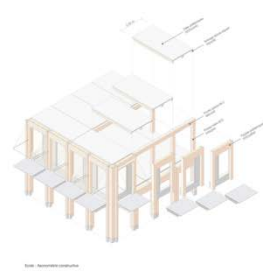
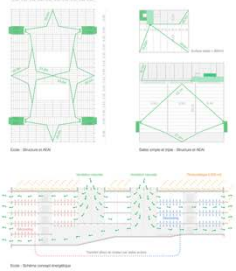
Le projet s'inscrit dans un programme qui vise à créer un espace de vie communautaire. Les espaces sont conçus pour favoriser les interactions sociales et la participation citoyenne.

**Accessibilité**

Le bâtiment est conçu pour être accessible à tous. Les espaces sont conçus pour être faciles à utiliser et à modifier. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur caractère durable et leur capacité à vieillir avec le temps.

**Avails, parking et livraison**

Le bâtiment est conçu pour être facile à utiliser et à modifier. Les espaces sont conçus pour favoriser les interactions sociales et la participation citoyenne.





**4<sup>ème</sup> rang / 4<sup>ème</sup> prix 15 – KNICK & BLICK**

Architecte  
ACA Alexandre Clerc Architectes SIA  
Route de la Fonderie 8c  
1700 Fribourg

Responsable(s) :  
Alexandre Clerc  
José Orts Fullana  
Collaborateur(s)-trice(s) :  
Hariharan Kandhiah  
Claudine Tornare  
Marc-Laurent Naef  
Loïc Nickel  
Laurie Bilat

Spécialiste(s) collaborateur(s) sur base volontaire :

Beaud Ingénieurs Bois Sàrl  
Rue Victor-Tissot 2  
1630 Bulle

Responsable(s) :  
Sylvain Beaud



## **ARCHITECTURE**

Le projet « Knick & Blick » organise le projet en deux volumes contrastés. Un premier volume bas qui accueille la salle de sport triple et un deuxième volume plus haut et long pour la partie scolaire, situé en arrière-plan de la parcelle. Le bâtiment scolaire sous forme d'une « barre » fait donc écran à la vue de l'usine voisine et aux nuisances de l'autoroute. Une légère cassure dans le long du volume scolaire permet d'ouvrir le préau central vers la Ville de Bulle qui fait aussi office d'adresse du futur CO.

Dans l'ensemble, une volonté de dialogue avec les bâtiments proposés est perceptible et le filtre végétal constitue un élément fort du projet ; il est toutefois regrettable que cette réflexion ne soit pas davantage développée à l'échelle de l'ensemble du site afin de créer une cohérence plus forte et équilibrée.

Le rez-de-chaussée du bâtiment scolaire accueille les fonctions publiques du programme. L'entrée principale combine le préau couvert et la mensa. L'aula et la bibliothèque se trouvent aux deux extrémités est et ouest de la « barre » avec une interrogation quant à la taille du foyer pour l'aula lors de manifestations externes. L'administration se situe dans la couche « nord », orientée vers l'usine et la piste de course, les salles spéciales étant disposées aux étages. Les trois étages scolaires types se caractérisent par un couloir central reliant les diverses salles de classe et circulations verticales. Au centre, un généreux espace polyvalent ouvert vers le sud offre une vue sur le Moléson.

La salle de sport triple ouvre son foyer public vers le nord. Les circulations verticales rythment le foyer et distribuent l'étage « sport ». L'organisation de cet étage - avec notamment des locaux d'engins dissociés par ces circulations verticales et les accès aux salles depuis les vestiaires - ne convainc pas le jury. L'extension à l'est de la salle de sport triple par une 4<sup>ème</sup> salle semble possible.

Le concept structurel est défini par une construction en bois avec des planchers mixtes bois-béton. Les portées générées par la disposition des salles de classe et du couloir central permettent une réduction de la matière et proposent ainsi une grande efficacité structurale. Le franchissement de l'aula est réalisé à l'aide poutres Vierendeel insérées dans les hauteurs d'étage. Néanmoins, la matière mise à disposition n'est pas suffisante pour garantir son fonctionnement.

Le langage architectural cherche à éviter l'aspect monolithique des bâtiments en rythmant les volumes par une structure verticale régulière, qui se termine par une toiture tenue par des béquilles. La façade présente des contre-cœurs à plans verticaux et pliés et joue avec les stores à descente verticale avec projection en tissu.

Le projet « Knick & Blick » est développé de manière cohérente. Il n'arrive pas à convaincre dans son implantation, avec une relation à l'usine voisine qui semble forcée et non souhaitée. Le concept induit une grande inégalité de la qualité d'orientation des salles. Le jury s'interroge sur la pertinence d'affiliation typologique du présent projet avec le CO 2 de la Tour-de-Trême.

## **ORGANISATION DU PROGRAMME SCOLAIRE**

La surface couverte du préau est répartie sur 2 bâtiments. Les  $\frac{3}{4}$  de la surface demandée se trouvent sous le long couvert qui file devant l'entrée du CO, la Mensa et l'entrée indépendante de l'aula. Le solde est proposé à l'entrée de la salle de sport triple et complété de la même manière lors de la construction de la 4<sup>ème</sup> salle.

Les salles de classe sont réparties sur 3 niveaux et demi de part et d'autre d'un long couloir, les salles spéciales « ordinaires » étant disposées sur la face privilégiée côté Alpes.

La dimension, la forme, les proportions des salles de classe sont standards. La hauteur sous porteurs est indiquée à 2.8 mètres.

## **PAYSAGE**

Dans l'ensemble, une volonté de dialogue avec les bâtiments proposés est perceptible et le filtre végétal constitue un élément fort du projet ; il est toutefois regrettable que cette réflexion ne soit pas davantage développée à l'échelle de l'ensemble du site afin de créer une cohérence plus forte et équilibrée.

## **MOBILITÉ**

Une grande perméabilité générale du site pour la mobilité douce est proposée, tant à l'échelle du projet que vis-à-vis de la continuité des réseaux au-delà du site. Les différents cheminements et intentions d'aménagement proposés répondent particulièrement bien aux différents enjeux d'accessibilité.

## **PROTECTION INCENDIE**

### **Compartimentage CF**

Ce projet ne présente aucune cour intérieure couverte.

3 VEV assurent l'évacuation dans les normes. Leurs sorties sont directes sur l'extérieur.

Le concept des unités d'utilisation sans compartimentage coupe-feu des salles de classe peut être appliqué.

### **Voie d'évacuation**

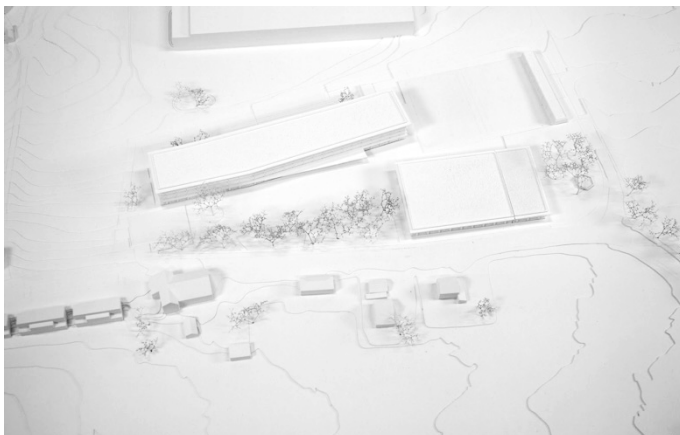
Des portes coulissantes CF sont à prévoir pour fermer les 3 VEV de la salle triplex au niveau de la sortie sur l'extérieur.

### **Mesure technique spécifiquement sur le projet**

Aucune

## **STRUCTURE**

Le concept structurel est défini par une construction en bois avec des planchers mixtes bois-béton. Les portées générées par la disposition des salles de classe et du couloir central permet une réduction de la matière et propose ainsi une grande efficacité structurelle. Le franchissement de l'aula est réalisé à l'aide de poutres Vierendeel insérées dans les hauteurs d'étage. Néanmoins, la matière mise à disposition n'est pas suffisante pour garantir son fonctionnement.



CONCOURS COU GRUYERE - KNICK & BLICK



Plan masse - contexte bâti et implantation du COU

Le COU est implanté dans un quartier résidentiel existant, à l'ouest de la ville de Gruyères. L'implantation est conçue pour s'intégrer dans le tissu urbain existant tout en créant un espace public de qualité. Le plan masse définit la forme générale du bâtiment, les cources et les espaces publics adjacents.



Concept paysager - connexion avec le village et séquence de cour de ville

Le concept paysager vise à créer une connexion fluide entre le bâtiment et le village. La séquence de cour de ville est conçue pour offrir un espace public de qualité, avec des zones de détente et des points de rencontre.



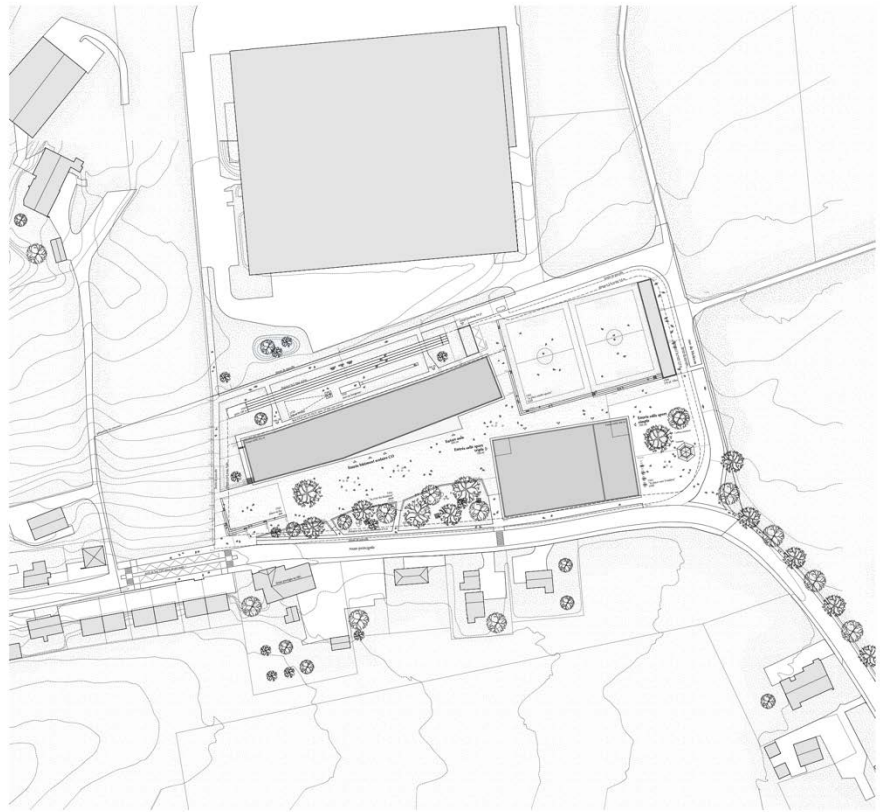
Organisation des fonctions - programme des locaux, espaces publics et vues

Le programme des locaux est conçu pour répondre aux besoins des étudiants et des enseignants. Les espaces publics sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et des opportunités de rencontre. Les vues sont soigneusement étudiées pour maximiser le confort et le bien-être des occupants.



Le filer végétal - transition entre la route cantonale et le cour de COU

Le filer végétal est conçu pour créer une transition fluide entre la route cantonale et le cour de COU. Les arbres et les plantes sont soigneusement sélectionnés pour offrir un cadre de vie agréable et des opportunités de rencontre.



Situation 1:500

CONCOURS COU GRUYERE - KNICK & BLICK



Ren-de-chaussée 1:200



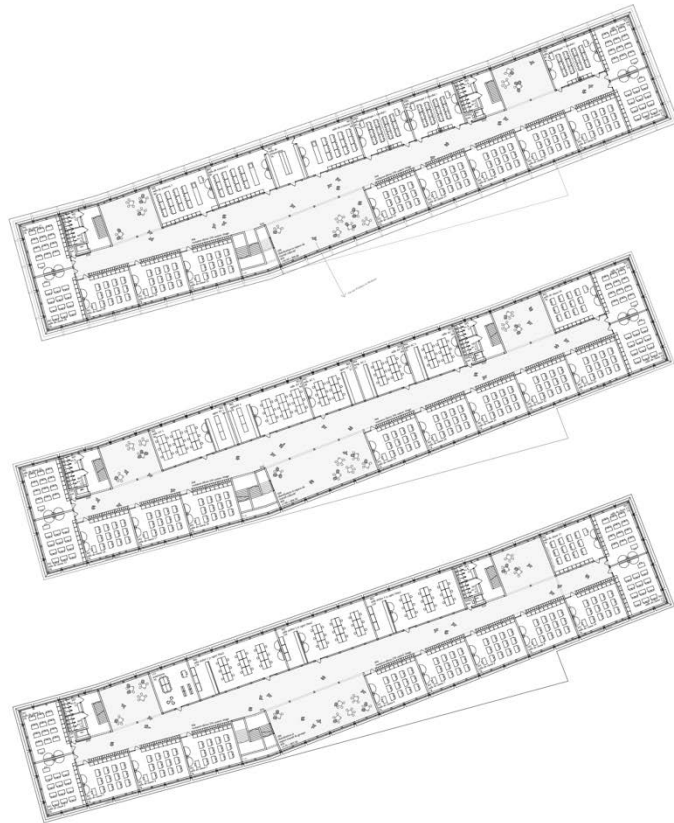
Coupe longitudinale A-A 1:200 - Moment scolaire CD



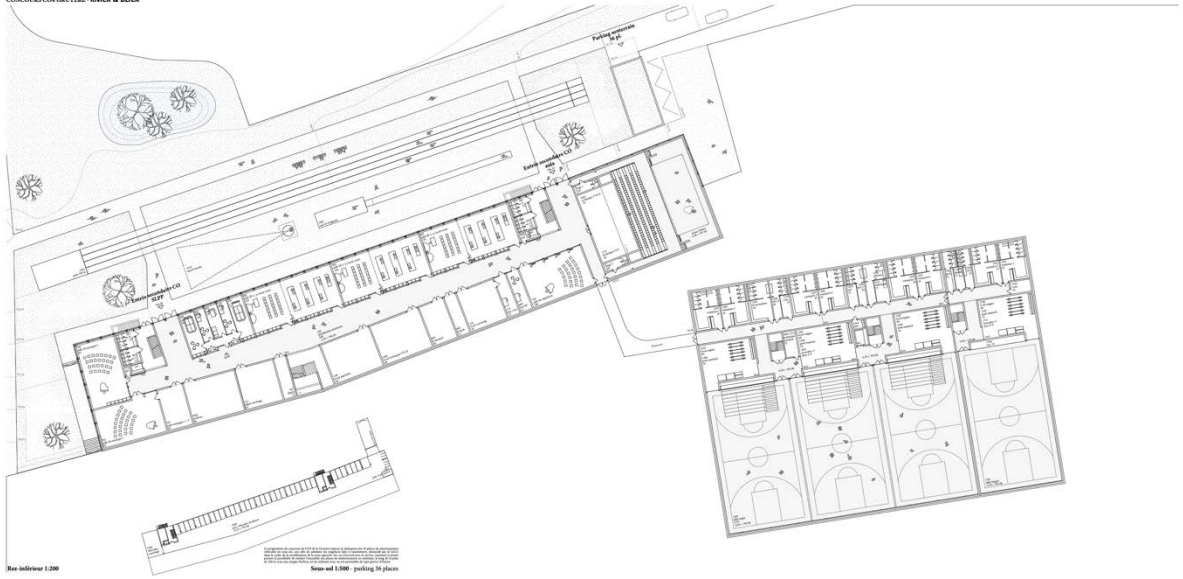
Zone étage 1.200

Zone étage 1.300

Ter étage 1.200

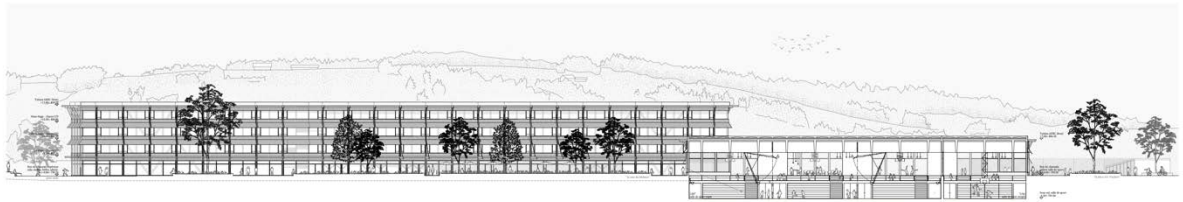


CONCOURS CHA GRUYÈRE - KNICK & BLICK



Plan intérieur 1:200

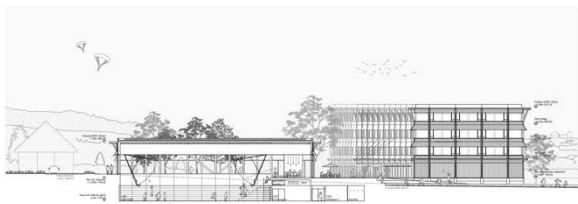
Plan ext 1:500 - parking 100 places



Croquis longitudinale B-B 1:200 - salle de sport



CONCOURS CHA GRUYÈRE - KNICK & BLICK



Croquis transversale C-C 1:200 - salle de sport



Croquis transversale D-D 1:200 - bâtiment scolaire CO



**5<sup>ème</sup> rang / 5<sup>4</sup>me prix 30 – KLMNOP**

Architecte  
GDAP architectes sàrl  
Chemin de la Gravière 6  
1227 Genève

Responsable(s) :  
David Gaston  
Collaborateur(s)-trice(s) :  
Nicolas Marillaud  
Pierre Curci



## **ARCHITECTURE**

Le projet propose d'implanter trois volumes autour d'une place arborée orientée sur les Préalpes, espace de référence du nouveau cycle d'orientation. Végétalisée et perméable, cette place permet de recueillir le flux des élèves et d'organiser les entrées aux bâtiments. Les surfaces sportives extérieures occupent la frange du site, préservant la place des contingences inhérentes aux affectations sportives. Le dispositif urbain ainsi généré tourne le dos au volume de la halle industrielle voisine, l'excluant de la composition pour lui préférer un ancrage à l'échelle du territoire.

L'affectation des ouvrages cherche à faciliter la lisibilité des fonctions, trois volumes abritant chacun une entité spécifique du programme : un premier bâtiment de plan carré sur l'angle Sud-Est pour les classes, un volume bas plus allongé au Nord pour le programme public et sportif ainsi qu'un troisième volume compact du côté du village pour la halle de sport simple. Faisant preuve de clarté conceptuelle, la répartition proposée permet de faciliter les affectations culturelles ou associatives en dehors des périodes d'utilisation scolaires. En coupe, le volume longitudinal circonscrit la place et absorbe la déclivité naturelle du terrain, dégageant un niveau de rez inférieur avec une entrée secondaire logistique conjointe aux deux programmes.

Dans l'école, l'organisation des plans est simple et intuitive, la répartition des locaux par strates horizontales adaptée aux usages scolaires. Le positionnement central des salles spéciales et périphérique des salles de classe est efficace. Il permet en outre une rationalisation du système porteur. Les distributions horizontales, ponctuées de lumière naturelle, et les escaliers, positionnés et dimensionnés avec précision, offrent des parcours intérieurs de qualité contribuant à favoriser les interactions et enrichir la vie scolaire.

Le volume longitudinal, bien que porté par les mêmes intentions, comporte quelques maladresses. Les proportions et l'orientation de la mensa rendent nécessaire un apport en lumière zénithale en son centre, solution quelque peu sur-instrumentée. Le fait que la clarté programmatique se trouve localement perturbée par un solde de salles d'économie familiale, disposées à l'étage du volume dans un secteur principalement technique déconnecté de l'école, suscite également les interrogations du jury. Ce dernier regrette enfin que la disposition et la géométrie des locaux d'après du rez inférieur rende l'accès aux aires d'évolution peu invitant.

Assumant sa simplicité et sa rationalité jusque dans sa mise en œuvre, le projet propose de faire cohabiter le langage traditionnel de la construction bois avec des éléments issus d'un vocabulaire architectural à connotation industrielle, en réponse aux développements futurs de la zone d'activité voisine. Ainsi, la structure apparente en bois lamellé-collé est complétée par des panneaux de façades en tôle, des huisseries métalliques et une thématisation du brise soleil comme élément de composition.

Si le projet séduit par des qualités intrinsèques indéniables, il illustre dans un même temps les limites d'une posture s'affranchissant du contexte immédiat de manière trop appuyée, en particulier s'agissant des rapports qu'entreprendront le futur cycle d'orientation avec les activités artisanales voisines actuelles et futures.

## **ORGANISATION DU PROGRAMME SCOLAIRE**

La surface du préau couvert est répartie sur les deux, respectivement les trois bâtiments (lorsque la 4<sup>ème</sup> salle simple sera construite), sous la forme de couverts d'entrée.

Les salles de classe se développent sur trois niveaux, en périphérie et sur un plan presque carré, au-dessus du rez du CO, à l'exception de 3 salles spéciales situées à cet étage. Quelques salles spéciales sont disposées au centre et reçoivent de lumière naturelle via divers patios et atriums.

La dimension, la forme, les proportions des salles de classe sont conformes. La hauteur sous porteurs est indiquée à 2.7 mètres et à 3.1 mètres sous plafond.

## **PAYSAGE**

La place centrale structure clairement l'organisation du projet et les relations entre les bâtiments, mais le traitement des espaces extérieurs, bien que fonctionnel, demeure relativement minéral et pourrait développer une dimension paysagère plus affirmée.

## **MOBILITÉ**

Le projet répond de manière plutôt complète aux enjeux de mobilité, en assurant par exemple des perméabilités cyclables et piétonnes importantes. La continuité du réseau cyclable et de la voie verte, si elle n'est pas

formellement indiquée en direction de la zone d'activités de Vuadens, sera possible à aménager depuis le « chemin piétons/vélos » proposé au nord du site.

## **PROTECTION INCENDIE**

### **Compartimentage CF**

Un atrium est prévu. Celui-ci ne constitue pas une cour intérieure en sens de l'AEAI s'il

- ne relie pas plus de 3 niveaux. (ce qui est le cas)
- ne mesure pas plus de 11 m (ce qui est le cas)
- ne relie pas plus de 3'600m<sup>2</sup> de locaux.

Cette 3<sup>ème</sup> condition doit être appliquée en fermant l'atrium avec des verres CF. Cependant les escaliers intérieurs de liaison ouverts sur les 4 niveaux constituent une cour intérieure de type A ou B. L'assurance qualité est de niveau 3.

3 VEV assure l'évacuation dans les normes. Leurs sorties sont directes sur l'extérieur. Le concept des unités d'utilisation sans compartimentage coupe-feu des salles de classe peut être appliqué.

### **Voie d'évacuation**

Les deux VEV prévues pour l'évacuation ne sont pas conformes car elles n'offrent pas un chemin de fuite de 35 mètres. (50 mètres) L'évacuation ne peut se faire par les escaliers de liaisons.

### **Mesure technique spécifiquement sur le projet**

Pour la cour de type A :

- Installation sprinkler dans tout le bâtiment
- Installation de détection incendie dans tout le bâtiment
- Éclairage de sécurité dans les locaux concernés par la cour
- Installation de désenfumage dans la zone de la cour avec preuve de performance.

Pour la cour de type B : Identique au type A sans le sprinkler et l'éclairage de sécurité cependant compartimentage de toutes les salles de classe.

## **STRUCTURE**

La structure porteuse projetée met en avant l'utilisation optimisée du bois pour la réalisation des planchers et des porteurs verticaux. Les planchers sont composés de poutres en BLC et de panneaux massifs en bois, ainsi que l'utilisation de parois en bois massif sans recourir à des connexions en acier. L'espacement des poutres de 2.25m et la hauteur statique à disposition semblent trop faible pour franchir la portée de 9.0m en considérant les contraintes vibratoires et acoustiques. Le système de stabilisation doit être amélioré par l'insertion de contreventement en façade.



CONCOURS COH  
GRUYÈRE  
KLMNOP



PROJET DE DÉLIMITATION  
# 1/1000

**PROJET D'AMÉNAGEMENT**  
Le projet d'aménagement vise à créer un cadre de vie agréable et fonctionnel pour les habitants du quartier. Il s'agit de définir les zones d'habitat, les zones de services, les zones de verdure et les zones de circulation. Le projet est basé sur les principes de l'urbanisme durable et de la mixité sociale.

**AMÉNAGEMENT DES ESPACES**  
L'aménagement des espaces doit être pensé de manière globale, en tenant compte des besoins des habitants et de l'environnement. Il s'agit de créer des espaces publics de qualité, des zones de verdure et des zones de circulation sécurisées.



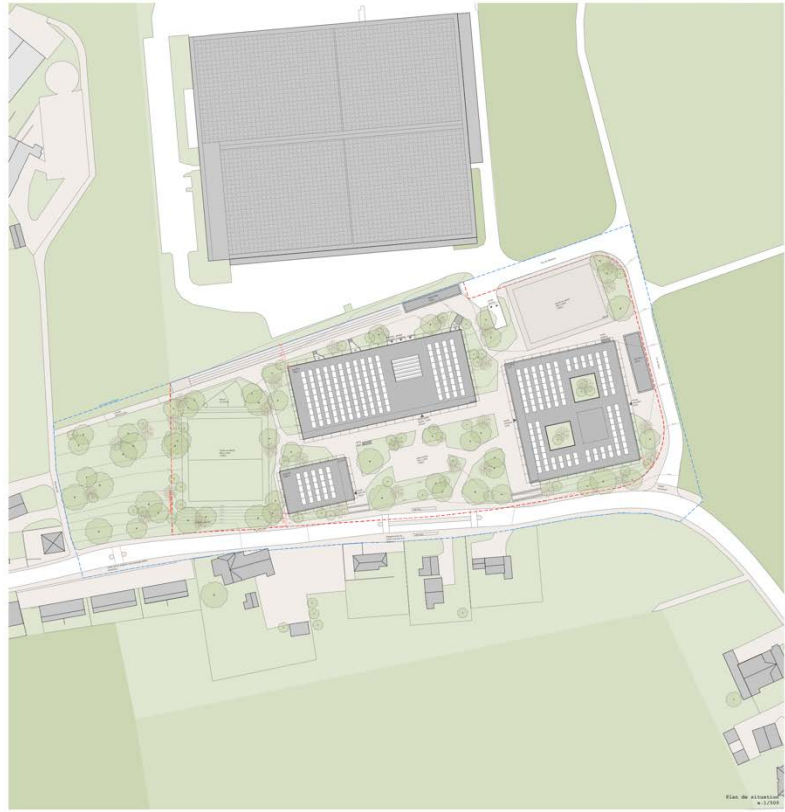
PROJET DE VEGE  
# 1/1000

**AMÉNAGEMENT DES ESPACES**  
L'aménagement des espaces doit être pensé de manière globale, en tenant compte des besoins des habitants et de l'environnement. Il s'agit de créer des espaces publics de qualité, des zones de verdure et des zones de circulation sécurisées.

**AMÉNAGEMENT DES ESPACES**  
L'aménagement des espaces doit être pensé de manière globale, en tenant compte des besoins des habitants et de l'environnement. Il s'agit de créer des espaces publics de qualité, des zones de verdure et des zones de circulation sécurisées.



CARTE DES ESPACES  
# 1/1000



Plan de situation  
# 1/2000

CONCOURS COH  
GRUYÈRE  
KLMNOP



Vue aérienne  
Depuis le nord



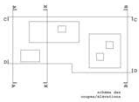
Elevation sud  
# 1/2000



Elevation nord 200  
# 1/2000



Elevation est 200  
# 1/2000



Elevation sud 200  
# 1/2000



Elevation nord 200  
# 1/2000

CONCOURS COH  
GRUYÈRE KLMNOP



Bâtiment d'enseignement  
des arts et métiers de l'écologie



Plan 1/200



coupe 02  
à 1/200

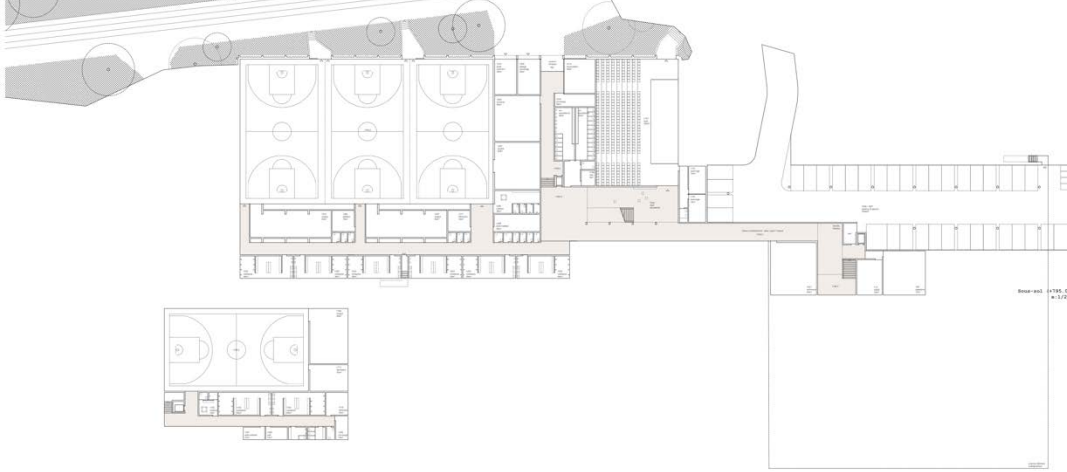
coupe 01  
à 1/200



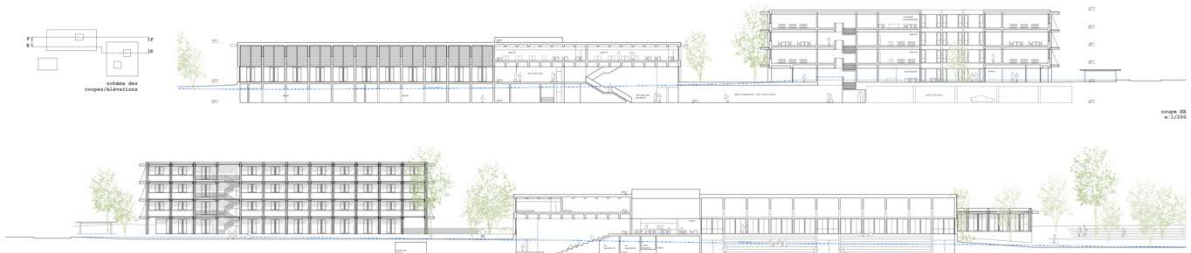
Plan 1/200



CONCOURS COH  
GRUYÈRE KLMNOP



Plan 001  
à 1/200

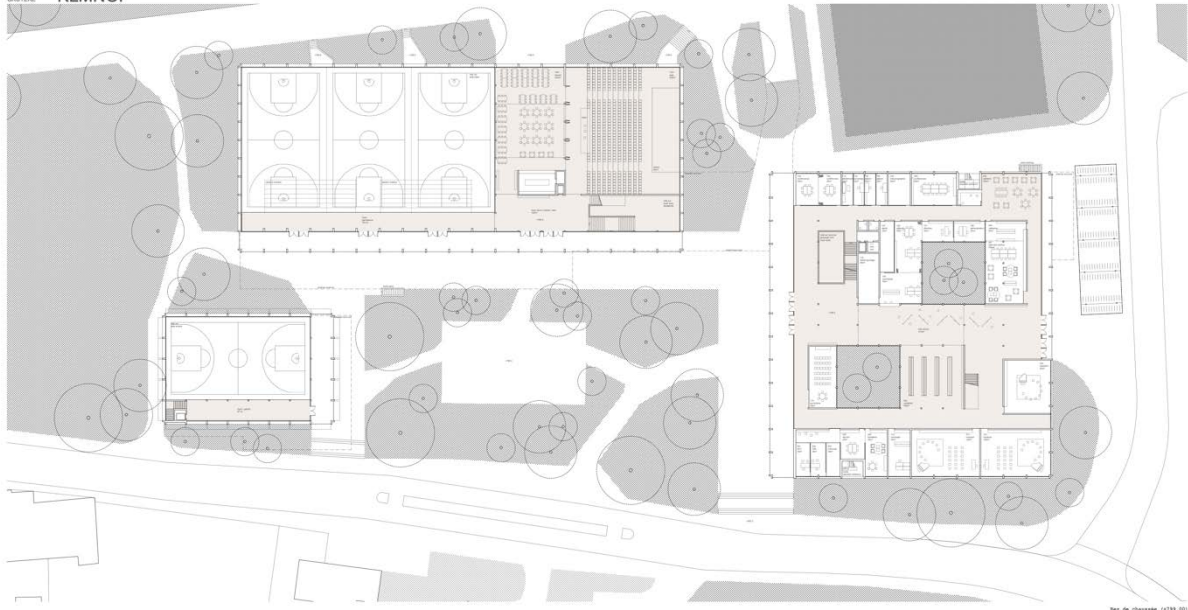


coupe 03  
à 1/200

coupe 04  
à 1/200



CONCOURS COH  
GRUYÈRE KLMNOP



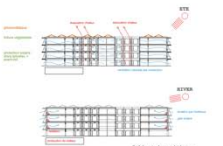
Site plan  
1:10,000



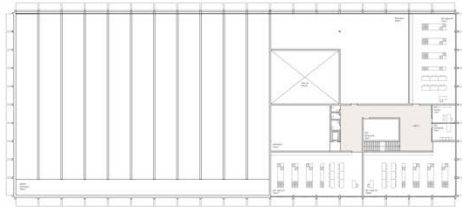
Elevation  
1:1,000

CONCOURS COH  
GRUYÈRE KLMNOP

**DESCRIPTION PRÉLIMINAIRE**  
Le projet de construction d'un Centre d'Occupation de la Haute Gruyère (COH) à Gruyère, dans le canton de Fribourg, vise à offrir un cadre de vie moderne et durable pour les habitants de la région. Le bâtiment sera conçu pour répondre aux besoins de la population locale, tout en intégrant des principes de développement durable et de qualité de vie.



**PROJET PRÉLIMINAIRE**  
Le projet de construction d'un Centre d'Occupation de la Haute Gruyère (COH) à Gruyère, dans le canton de Fribourg, vise à offrir un cadre de vie moderne et durable pour les habitants de la région. Le bâtiment sera conçu pour répondre aux besoins de la population locale, tout en intégrant des principes de développement durable et de qualité de vie.



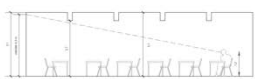
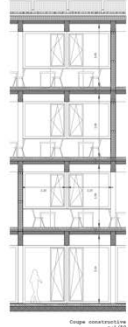
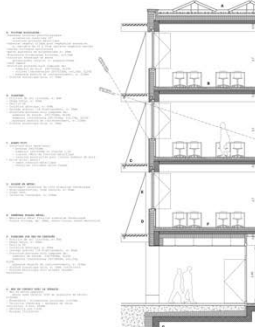
1st floor  
1:1,000

**PROJET PRÉLIMINAIRE**  
Le projet de construction d'un Centre d'Occupation de la Haute Gruyère (COH) à Gruyère, dans le canton de Fribourg, vise à offrir un cadre de vie moderne et durable pour les habitants de la région. Le bâtiment sera conçu pour répondre aux besoins de la population locale, tout en intégrant des principes de développement durable et de qualité de vie.

**PROJET PRÉLIMINAIRE**  
Le projet de construction d'un Centre d'Occupation de la Haute Gruyère (COH) à Gruyère, dans le canton de Fribourg, vise à offrir un cadre de vie moderne et durable pour les habitants de la région. Le bâtiment sera conçu pour répondre aux besoins de la population locale, tout en intégrant des principes de développement durable et de qualité de vie.



1st floor  
1:1,000



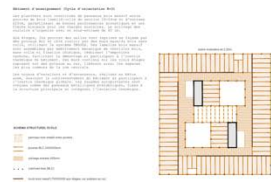
Section  
1:1,000



Section  
1:1,000



Section  
1:1,000



Section  
1:1,000

# 8. PROJETS NON PRIMÉS

## 01 – ARRONDIR LES ANGLES / Écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte ATELIER D'ARCHITECTURE A3 SA  
Rue de l'Etang 12  
1630 Bulle

Responsable(s) :  
Fabrice Ruffieux  
Collaborateur(s)-trice(s) :  
Alexandra Quirici  
Paul Letort

### CONCOURS COU GRUYÈRE - Arrondir les angles

#### Introduction

Le projet du quatrième cycle d'urbanisation de la Gruyère représente un enjeu majeur pour le district et pour la commune de Vadouan, appelé à voir son paysage rural évoluer durablement. Avec *Arrondir les angles*, notre ambition dépasse la simple réponse fonctionnelle au programme : nous cherchons à créer un lieu unique qui accueille, apaise et accompagne, une architecture pensée pour favoriser l'apprentissage en offrant un cadre chaleureux, serein et sécurisant.

L'orthographe globale du projet s'appuie sur la douceur des formes arrondies, la fluidité des circulations et la générosité des espaces vides, afin de composer un ensemble de l'ordre supérieur. Le travail abstrait mené sur la forme, les proportions et les transitions donne naissance à une architecture qui vise à transmettre une poésie spatiale, sensible et intimement liée au site et à son paysage. À l'image d'une méthode discrète mais constante, le bâtiment accompagne les usages, leur offrant des espaces qui transmettent, enveloppent et inspirent, créant les conditions d'un apprentissage calme, concentré et confiant.

Nous souhaitons que ce projet devienne un lieu où élèves, enseignants et habitants de Vadouan puissent se reconnaître : un lieu empreint de douceur, de sérénité et inscrit dans l'histoire régionale. Avec *Arrondir les angles*, nous proposons une architecture bienveillante - une présence douce mais affirmée dans le paysage - pensée pour passer une empreinte positive, sensible et durable pour les générations à venir.

#### Implantation & volumétrie

Nous partons de l'implantation existante à distinguer clairement le programme scolaire des équipements sportifs, afin d'alléger la volumétrie et de renforcer la lisibilité du site. Le bâtiment du cycle d'urbanisation, conçu en U et subdivisé en ailes, se déploie avec légèreté et crée une interface harmonieuse entre l'extérieur et l'intérieur. Son espace central abrite une cour protégée des nuisances liées au trafic, offrant un cadre calme et sécurisé. Cette cour offre toute une transition douce entre l'espace imposant situé au nord de la parcelle et les espaces résidentiels du village au sud.

Ce volume intermédiaire affirme l'importance du nouveau site scolaire, perceptible depuis l'extérieur, depuis les hauteurs de Vadouan ainsi que depuis la route d'entrée du village. Le travail de fragmentation des façades et la variété des orientations permettent de réduire visuellement les hauteurs liées, tout en dialoguant avec les gabarits des bâtiments existants de la commune.

L'implantation des deux ailes de sport complète naturellement cette composition. Placées à l'ouest, elles créent des variations d'échelle et d'espaces : la plus grande s'inscrit dans l'axe nord-sud, tandis que la plus petite, autonome, s'oriente est-ouest. Cette disposition contribue à renforcer l'identité du projet : les angles arrondis des bâtiments, lui apportent une douceur formelle, facilitent les circulations et confèrent un caractère scolaire, une présence subtile mais immédiatement reconnaissable. Ce geste simple renforce la composition et affine la lecture du lieu.

Un détail particulier contribue fortement à l'identité du projet : les angles arrondis des bâtiments, lui apportent une douceur formelle, facilitent les circulations et confèrent un caractère scolaire, une présence subtile mais immédiatement reconnaissable. Ce geste simple renforce la composition et affine la lecture du lieu.

Un ensemble des volumes est légèrement encadré dans le terrain, relevé à la cote 799.20, afin de lui placer en contrebas de la route. Cette entrée limite les nuisances sonores, préserve les vues et évite l'impression de être sur le passage environnant.

En plan, cette triple implantation traduit une quête d'équilibre et de précision : une disposition réfléchie des volumes, pensée pour équilibrer l'usage et créer une atmosphère sereine. La modulation des hauteurs, l'insertion à tous niveaux, participe à cette recherche d'harmonie calme et maîtrisée, propice au bien-être et à l'appropriation du lieu.

#### Aménagements extérieurs

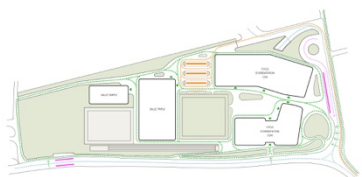
Nous à l'entrée du village, le site requiert une attention particulière portée au traitement paysager et à la qualité des espaces libres. Notre stratégie d'aménagement repose sur une implantation rigoureuse de chaque élément du programme, afin d'optimiser au maximum les dimensions existantes tout en offrant un cadre scolaire calme, fiable et accueillant.

En périphérie du COA et le long des voies d'accès, des cheminements doux structurent par des alignements d'arbres et des massifs végétalisés accompagnent l'arrivée des usagers venant de la gare, du centre du village ou de l'arrêt de bus. Les essences choisies, pérennes et peu exigeantes en entretien, garantissent un paysage durable et harmonieux.

L'entrée du COA, identifiable en un instant, se matérialise par un passage couvert qui forme une transition douce entre l'ouverture du parvis, légèrement abrité sur le paysage, et l'entrée du bâtiment, aux espaces plus intimes et protégés.

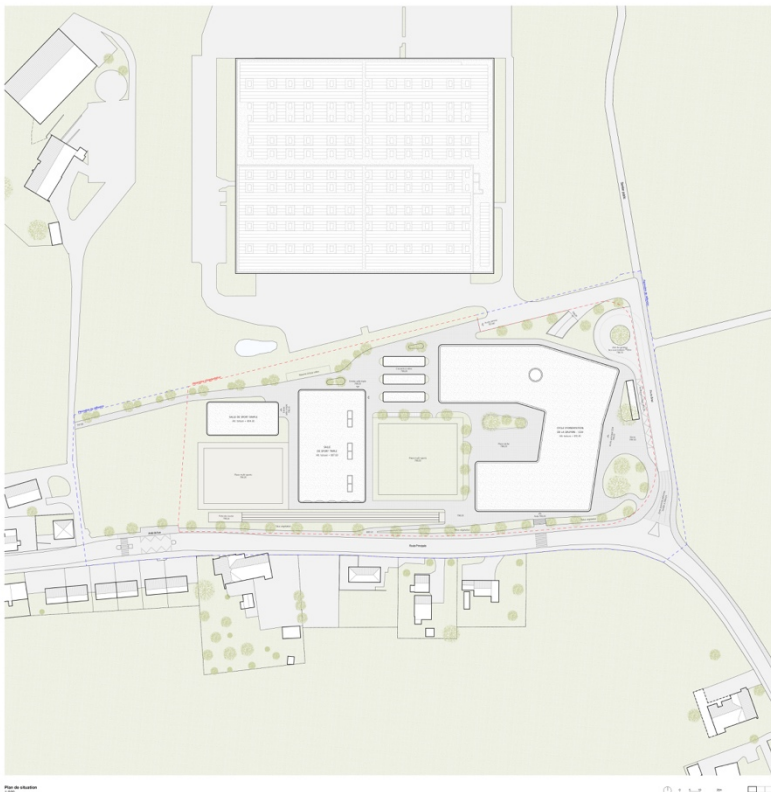
À l'entrée du site, les espaces s'engagent avec clarté. La cour de récréation, enveloppée par la forme en U du bâtiment et abritée par un périmètre continu en cœur calmes, sûr et sécurisé. Au sud, un terrain de sport garanti multi-support prend place entre la salle de sport triple et le COA, profitant d'une vue dégagée et d'un excellent ensoleillement. Le piste de course de 100 m s'inscrit en ligne continue de la route, tirant parti de la topographie pour atténuer son impact visuel. Sur la limite ouest, un terrain en revêtement naturel complète l'offre sportive, offrant un espace de jeu ludique, ouvert et propice aux activités extérieures.

La limite nord, en interface avec l'usine, est traitée comme une zone tampon paysagère : des massifs plantés bordent la voie de service - également accessible aux piétons et cyclistes - et soulignent la relation d'un nouveau cheminement reliant la visite à l'usuel. Les arbres vifs, implantés au nord, bénéficient d'un traitement architectural précis et discret, en cohérence avec l'atmosphère calme et durable recherchée. Une réserve est prévue pour l'ajout dans le futur d'un autre volume supplémentaire.



#### Clé de lecture

- Circulation des véhicules
- Circulation des piétons
- Circulation des vélos
- Aire de jeux
- Aire de sport
- Aire de repos
- Aire de stationnement
- Aire de service
- Aire de livraison
- Aire de stockage
- Aire de maintenance
- Aire de réparation
- Aire de nettoyage
- Aire de recyclage
- Aire de compostage
- Aire de séchage
- Aire de lavage
- Aire de stockage des déchets
- Aire de stockage des matériaux
- Aire de stockage des produits
- Aire de stockage des outils
- Aire de stockage des équipements
- Aire de stockage des fournitures
- Aire de stockage des consommables
- Aire de stockage des produits finis
- Aire de stockage des produits semi-finis
- Aire de stockage des produits en cours de fabrication
- Aire de stockage des produits en attente de livraison
- Aire de stockage des produits en attente de distribution
- Aire de stockage des produits en attente de vente
- Aire de stockage des produits en attente de livraison
- Aire de stockage des produits en attente de distribution
- Aire de stockage des produits en attente de vente



### 03 – EDNA / Écarté au 2ème tour

Architecte

FHV – FRUEHAUF, HENRY & VILADOMS SA  
 Chemin Renou 2  
 1005 Lausanne

Responsable(s) :  
 Claudius Fruehauf  
 Guillaume Henry  
 Carlos Viladoms  
 Collaborateur(s)-trice(s) :  
 Tomas Kaminski  
 Guillermo Sanchez  
 Emma Righini  
 Max Stasica



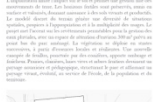
**EMPLANTATION**

Le projet de l'ON de la Ville d'Écarté est un terrain à disposition, idéalement et stratégiquement placé pour développer un quartier résidentiel de qualité. Le terrain est situé dans un quartier résidentiel de qualité, ce qui permet de bénéficier de toutes les commodités de la ville. Le terrain est également bien desservi par les transports en commun, ce qui rend le projet très attractif pour les habitants.



**POSSAGE**

Face à l'édifice, un vaste parking est prévu pour accueillir les véhicules des résidents. Le parking est desservi par un accès direct au bâtiment, ce qui facilite le déplacement des véhicules. Le parking est également bien desservi par les transports en commun, ce qui rend le projet très attractif pour les habitants.

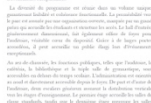


**MOBILITÉ ET ACCÈS**

Le projet est bien desservi par les transports en commun, ce qui rend le projet très attractif pour les habitants. Le bâtiment est également bien desservi par les transports en commun, ce qui rend le projet très attractif pour les habitants.

**ARCHITECTURE ET PROGRAMME**

Le projet a été développé en fonction des besoins et des attentes des habitants. Le bâtiment est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et moderne, avec des espaces communs et des équipements de qualité. Le bâtiment est également bien desservi par les transports en commun, ce qui rend le projet très attractif pour les habitants.



Le bâtiment est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et moderne, avec des espaces communs et des équipements de qualité. Le bâtiment est également bien desservi par les transports en commun, ce qui rend le projet très attractif pour les habitants.



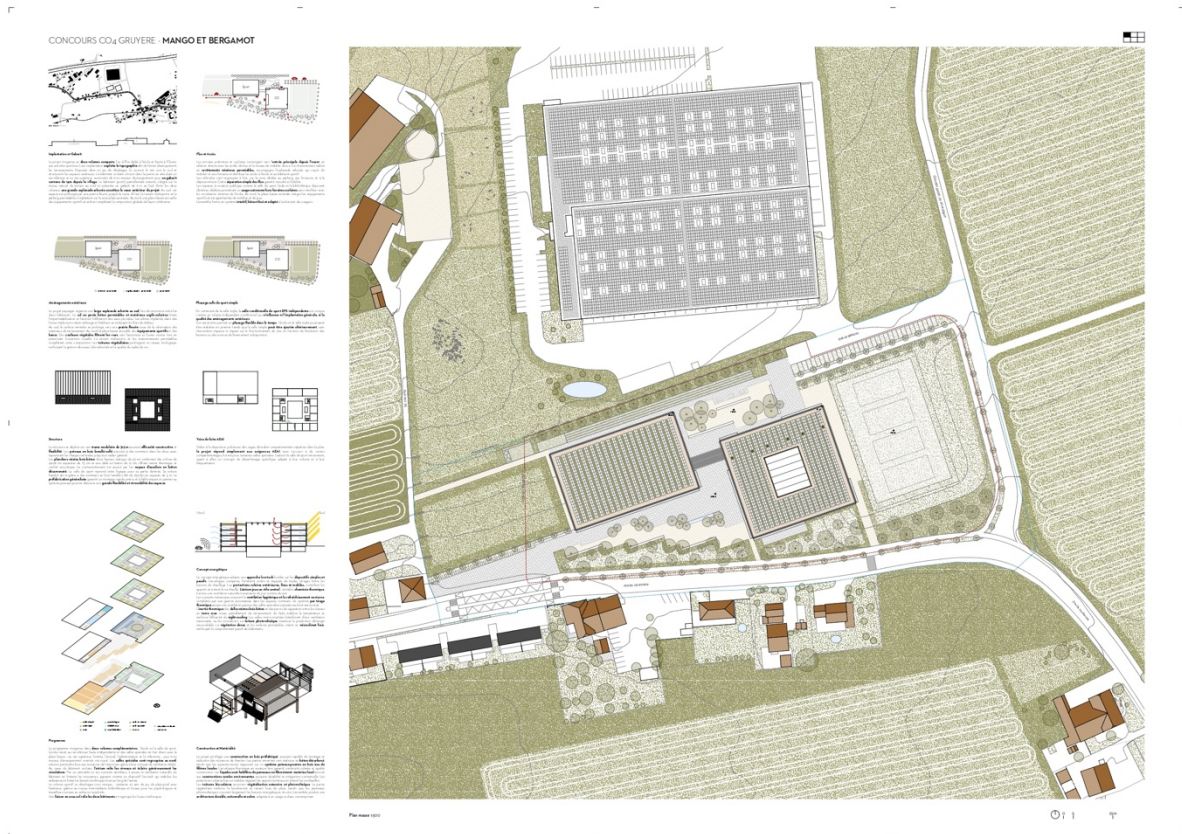
## 04 – MANGO ET BERGAMOT / Écarté au 2<sup>ème</sup> tour

Architecte

Atelier MARCH SA  
24 Chemin Frank-Thomas  
1208 Genève

Responsable(s) :

Juan Madrinan  
François Dulong  
Collaborateur(s)-trice(s) :  
Michael Casares  
Léa Carollo  
Pablo Ruffieux



# 06 – GRUE, HERON OU CYGOGNE / Écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte : Harttig Architekten GmbH  
Falkenstrasse 17  
2502 Bienne

Responsable(s) : Sven Harttig  
Lukretia Berchtold  
Collaborateur(s)-trice(s) : Quantin Blanchard  
Salman Zangeneb

Spécialiste(s) collaborateur(s) sur base volontaire :

kesküla erard architectes paysagistes  
COISWORKING c/o rue de l'Eau 42  
2502 Bienne

Responsable(s) : Epp Kesküla Erard  
Laurent Erard

Baukonstrukt AG Biel  
Werkhofstrasse 11  
2503 Bienne

Responsable(s) : Dominik van der Heuvel

Holzkonstrukt AG Biel  
Werkhofstrasse 11  
2503 Bienne

Responsable(s) : Michael Hollenstein

PAEC AG  
Werkhofstrasse 11  
2503 Bienne

Responsable(s) : Daniel Mathys

Amstein + Walthert Bern AG  
Holderstrasse 5 Postfach  
3001 Bern

Responsable(s) : Daniel von Arb

## Concours C04 Gruyère



### Un village-école

#### Éditorial / Intégration urbaine

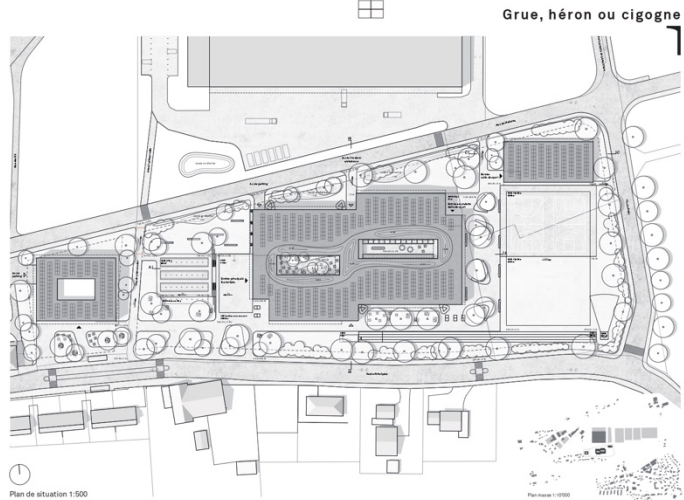
Le projet de village-école est une réponse à la demande de la commune de Gruyère, qui souhaite créer un lieu de vie et d'apprentissage pour les enfants de la commune. Le projet est situé à l'écarté du village, ce qui permet de créer un espace de vie autonome et sécurisé pour les enfants. Le projet est composé de plusieurs bâtiments, dont une école, une crèche, une bibliothèque et un espace de jeux. Le projet est conçu pour être intégré dans le tissu urbain existant, tout en créant un espace de vie distinctif et attractif.

#### Concept

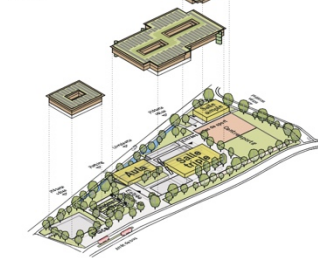
Le concept du village-école est basé sur l'idée de créer un lieu de vie et d'apprentissage pour les enfants de la commune. Le projet est conçu pour être intégré dans le tissu urbain existant, tout en créant un espace de vie distinctif et attractif. Le projet est composé de plusieurs bâtiments, dont une école, une crèche, une bibliothèque et un espace de jeux. Le projet est conçu pour être intégré dans le tissu urbain existant, tout en créant un espace de vie distinctif et attractif.



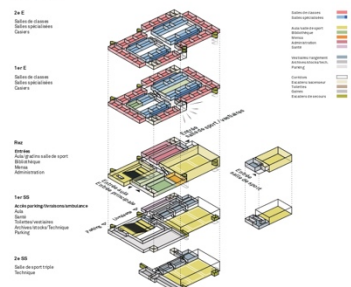
Plan de situation 1:500



### Concept



### Programme



# 07 – LYOBA / Écarté au 2<sup>ème</sup> tour

Architecte : Moullet Architecture SA  
Route de Montena 1  
1728 Rossens

Responsable(s) : Moullet Maxime  
Collaborateur(s)-trice(s) : Aeby Laurent  
Meyer Elodie

Spécialiste(s) collaborateur(s) sur base volontaire :

Bosson ingénieurs conseils SA  
Route de Billens 14  
1680 Romont

Responsable(s) : Jean-Yves Bosson  
Collaborateur(s)-trice(s) : Joao Gasapar  
Suvakar Arumugam

MG associés sàrl  
Grand-rue 32  
1486 Vuissens

Responsable(s) : Pablo Gabbay

## LYOBA

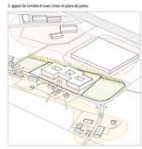


**Concept d'habitat**  
Le projet LYOBA se situe à proximité d'un quartier résidentiel existant et d'un espace vert. L'objectif est de créer un habitat moderne et durable, intégrant des espaces communs et des équipements de proximité.

**Plan d'habitat**  
Le plan d'habitat définit la structure générale du projet, incluant les bâtiments, les espaces communs, les équipements et les zones de circulation.



**Plan d'habitat**  
Ce plan illustre une variante de l'habitat, montrant des ajustements dans la disposition des bâtiments et des espaces communs.

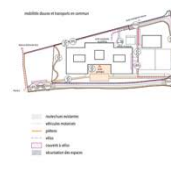
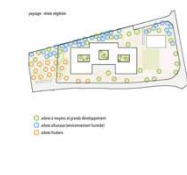
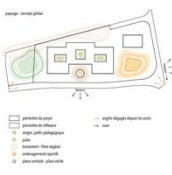


**Concept d'habitat**  
Ce concept propose une nouvelle configuration de l'habitat, mettant l'accent sur des espaces communs et des équipements adaptés aux besoins des habitants.

**Concept d'habitat alternatif**  
Ce concept alternatif explore des options de conception différentes, telles que des formes de bâtiments ou des espaces communs innovants.

**Plan d'habitat**  
Le plan d'habitat alternatif définit la structure de ce concept, montrant comment les idées sont traduites en un plan concret.

**Plan d'habitat**  
Ce plan illustre une autre variante de l'habitat, avec des ajustements dans la disposition des bâtiments et des espaces communs.



## 08 – BAR DE LIGNE / Écarté au 1<sup>er</sup> tour

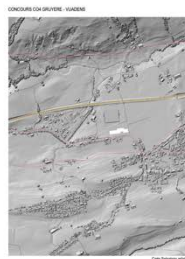
Architecte      Frei Rezakhanlou SA architectes EPFL-SIA-FAS  
 Avenue Mon-Repos 8 bis  
 1005 Lausanne

Responsable(s) :  
 Kaveh Rezakhanlou  
 Eric Frei  
 Collaborateur(s)-trice(s) :  
 Léa Roberts  
 Soukaina Richard  
 Rivier Fueyo

Spécialiste(s) collaborateur(s) sur base volontaire :

INGENI SA Lausanne  
 Rue du Jura 9  
 1004 Lausanne

Responsable(s) :  
 Oscar Valeiras  
 Collaborateur(s)-trice(s) :  
 Yohann Bénas  
 Massimiliano Battisti

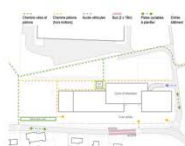


**CONCLUSIONS DU BUREAU D'ÉTUDES**

La construction d'un bâtiment de 1000 m<sup>2</sup> de surface utile (SU) de 10 étages, occupé par 100 personnes, est soumise à la réglementation d'urbanisme de la région (Région de la Vallée de la Saane) et à la réglementation d'urbanisme de la commune de Yverdon-les-Bains. Le projet est soumis à l'avis de la Commission d'urbanisme de la commune de Yverdon-les-Bains et à l'avis de la Commission d'urbanisme de la région de la Vallée de la Saane.

Le projet est soumis à l'avis de la Commission d'urbanisme de la commune de Yverdon-les-Bains et à l'avis de la Commission d'urbanisme de la région de la Vallée de la Saane. Le projet est soumis à l'avis de la Commission d'urbanisme de la commune de Yverdon-les-Bains et à l'avis de la Commission d'urbanisme de la région de la Vallée de la Saane.

Le projet est soumis à l'avis de la Commission d'urbanisme de la commune de Yverdon-les-Bains et à l'avis de la Commission d'urbanisme de la région de la Vallée de la Saane. Le projet est soumis à l'avis de la Commission d'urbanisme de la commune de Yverdon-les-Bains et à l'avis de la Commission d'urbanisme de la région de la Vallée de la Saane.

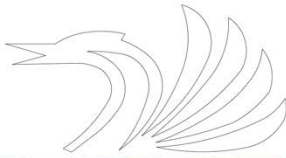


**09 – « NIDIFICATION » URBAINE / Écarté au 1<sup>er</sup> tour**

Architecte Y Architecture sàrl  
 Chemin des Fours 10  
 1470 Estavayer-le-Lac

Responsable(s) :  
 Boivin Pierre-Alain

**CONCOURS CO4 GRUYERE**



Cher le Baccalauréat & la Présidence de l'Université de la Région de la Gruyère, nous sommes honorés de participer au concours de conception d'un bâtiment scolaire pour la Région de la Gruyère. Nous sommes convaincus que ce projet sera une réussite et que le bâtiment sera un lieu de vie et de travail pour les élèves et les enseignants.



Le projet architectural est basé sur le principe de la « nidification urbaine », qui permet de créer un environnement scolaire favorable à l'apprentissage et à la vie sociale. Le bâtiment sera conçu pour être un lieu de vie et de travail pour les élèves et les enseignants.



Le projet architectural est basé sur le principe de la « nidification urbaine », qui permet de créer un environnement scolaire favorable à l'apprentissage et à la vie sociale. Le bâtiment sera conçu pour être un lieu de vie et de travail pour les élèves et les enseignants.



Le projet architectural est basé sur le principe de la « nidification urbaine », qui permet de créer un environnement scolaire favorable à l'apprentissage et à la vie sociale. Le bâtiment sera conçu pour être un lieu de vie et de travail pour les élèves et les enseignants.



Le projet architectural est basé sur le principe de la « nidification urbaine », qui permet de créer un environnement scolaire favorable à l'apprentissage et à la vie sociale. Le bâtiment sera conçu pour être un lieu de vie et de travail pour les élèves et les enseignants.



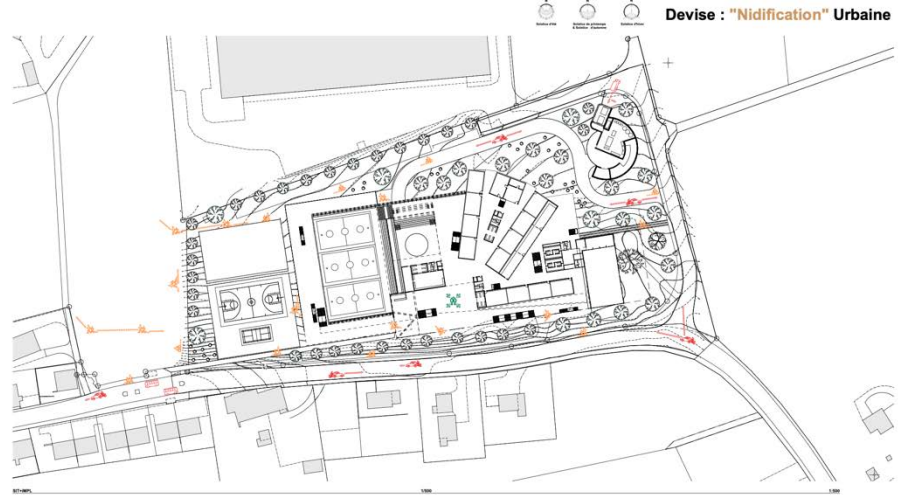
Le projet architectural est basé sur le principe de la « nidification urbaine », qui permet de créer un environnement scolaire favorable à l'apprentissage et à la vie sociale. Le bâtiment sera conçu pour être un lieu de vie et de travail pour les élèves et les enseignants.



Le projet architectural est basé sur le principe de la « nidification urbaine », qui permet de créer un environnement scolaire favorable à l'apprentissage et à la vie sociale. Le bâtiment sera conçu pour être un lieu de vie et de travail pour les élèves et les enseignants.



Le projet architectural est basé sur le principe de la « nidification urbaine », qui permet de créer un environnement scolaire favorable à l'apprentissage et à la vie sociale. Le bâtiment sera conçu pour être un lieu de vie et de travail pour les élèves et les enseignants.



Devise : "Nidification" Urbaine





## 12 – MESONESE / Écarté au 1<sup>er</sup> tour

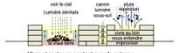
Architecte : Zhao-Anken Guan sui  
 Le Dally 104  
 1628 Vuadens

Responsable(s) : Zhao-Anken Guan sui  
 Dorthe Grégoire  
 Collaborateur(s)-trice(s) : Atelier ellipse, Anken Zhao Pierre

### CONCOURS CD4 GRUYERE - Mésoneze

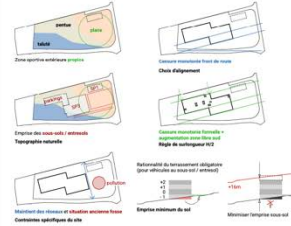
**Contexte de l'ouvrage**  
 Située au bord d'une zone industrielle en déclin, le CD4 bénéficie d'une situation intermédiaire entre infrastructures, nature et village. Proche d'un grand axe de transport, le site offre notamment un accès à la gare ferroviaire. Malgré les infrastructures existantes, la présence d'une zone non constructible au premier degré amène à évaluer de l'importance de la qualité des équipements, des espaces et des services proposés. Le projet doit donc répondre à des enjeux de qualité de vie, de confort, de sécurité et de qualité des circulations afin de rendre le temps scolaire plus agréable et éducatif.

**Concept - Mésoneze**  
 Mésoneze, du grec μέσος (en milieu) et de μέσος (de genre masculin), est un néologisme qui désigne la notion d'un environnement global de vie, la réhabilitation et la réorganisation de lieux. Le bâtiment est une partie de ce village éducatif, accueillant jusqu'à 150 personnes, vivant au rythme de son temps. L'objectif est de créer un espace de vie communautaire et de favoriser la vie collective. L'architecture devient un support d'expérience pour les usagers, les professeurs, les élèves, les parents, les bénévoles et les habitants. Les lieux participent à une vision de l'école, du territoire et de la ville. Un terrain encore aménagé à son plein potentiel à prendre le large, le village Mésoneze accompagne les élèves dans une formation, un engagement et des parcours éducatifs.

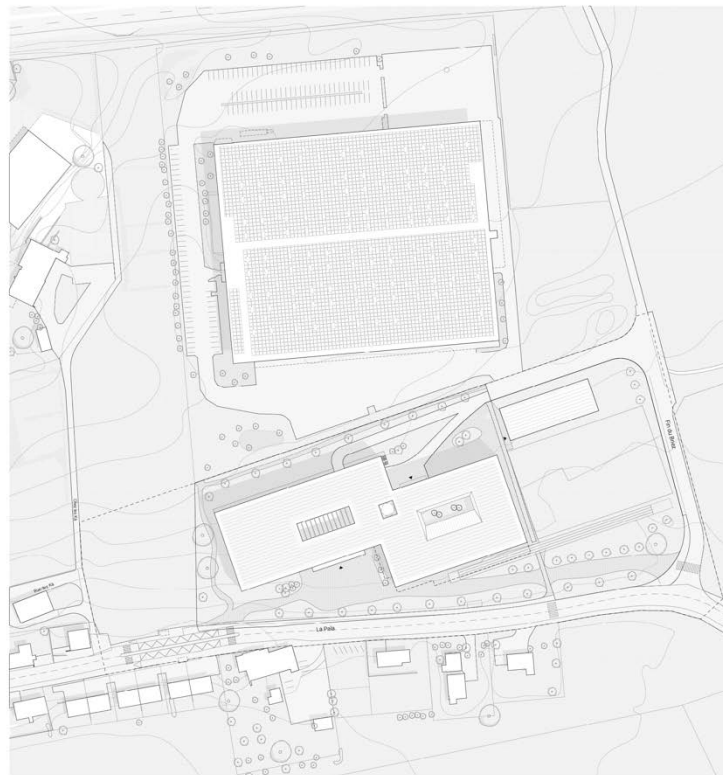
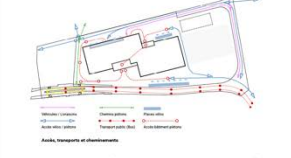


#### Vivre et rester en contact avec la nature

**Implantation**  
 Le projet cherche à répondre aux enjeux de la ville et de la nature. Le développement de surfaces est protégé afin de préserver la biodiversité locale, tout en favorisant la végétation de base de la ville et la nature environnante. Les dispositifs de végétation sont conçus pour favoriser la biodiversité et la qualité de l'air. L'implantation est conçue en fonction de la topographie et des enjeux de la ville et de la nature. Les zones sont conçues pour favoriser la biodiversité et la qualité de l'air. Les dispositifs de végétation sont conçus pour favoriser la biodiversité et la qualité de l'air.



**Accès et aménagements extérieurs**  
 Face à la gare ferroviaire, le projet bénéficie d'un accès direct à la gare. Le bâtiment est conçu pour favoriser l'accès à la gare et à la nature. Les aménagements extérieurs sont conçus pour favoriser la biodiversité et la qualité de l'air. Les dispositifs de végétation sont conçus pour favoriser la biodiversité et la qualité de l'air.



Plan de situation // 1.500

### 13 – PERISTYLE / Écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte Bauart Architekten und Planer AG  
Laupenstrasse 20  
3008 Berne

Responsable(s) :  
Yorick Ringeisen  
Benjamin Schütz  
Stefan Graf  
Emmanuel Rey  
Raffael Graf  
Kathrin Merz  
Collaborateur(s)-trice(s) :  
Lucien Widmer  
Lina Verstate  
Lara Zimmermann

Spécialiste(s) collaborateur(s) sur base volontaire :

Chaves Biedermann Landschaftsarchitekten GmbH  
Jurastrasse 50  
4053 Bâle

Responsable(s) :  
Miguel Chaves

wh-p Ingenieure AG  
Malzstrasse 20  
4052 Bâle

Responsable(s) :  
Martin Stumpf

Eicher+Pauli AG  
Stauffacherstrasser 59G  
3014 Berne

Responsable(s) :  
Andreas Wirz

WÄLCHLI ARCHITEKTEN PARTNER AG  
Biderstrasse 50  
3006 Bern

Responsable(s) :  
Andreas Wenger

WAM Planer und Ingenieure AG  
Florasstrasse 2  
4502 Solothurn

Responsable(s) :  
Vladimir Redzovic

Nightnurse Images AG

Responsable(s) :  
Mishka Voigt

CONCOURS COU GRUYÈRE - PERISTYLE

Un lieu de savoir, d'échange et de vie, organisé autour d'un espace de référence clairement défini, réinterprété par une large galerie couverte et ouvert sur le paysage des Présâpes fibrographes.

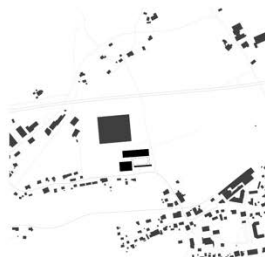
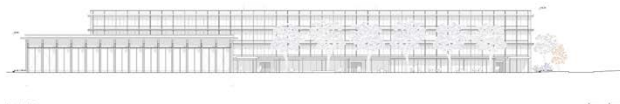
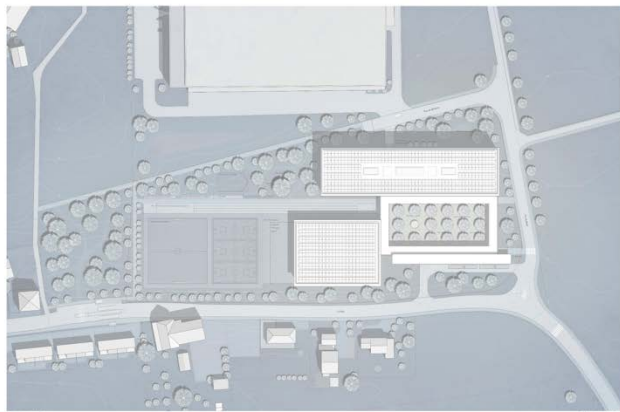
Le site retenu pour le COU de la Gruyère à Vuadens ne se trouve pas en continuité immédiate de structures urbaines ou de quartiers existants. Ses abords immédiats sont dédiés à des activités agricoles et artisanales, et son tissu de grands engagements réunit vers le paysage. Le concept proposé pour ce projet est une

Le programme prévoit des espaces pour un espace ouvert, générique, flexible et entouré d'une galerie couverte qui se prolonge dans une identité spatiale forte, un cadre au caractère précis et au fort de référence pour les utilisateurs.

Le projet propose de réviser les trois

principales composantes du cycle d'occupation : les espaces d'enseignement, les espaces sportifs et récréatifs de loisirs. La réinterprétation des lieux

est en valeur les sites et les espaces proches et centraux, en particulier sur les critères de proximité et les courbes architecturales des Présâpes fibrographes, à l'instar de l'ancien vers le sud de la Berne ou la Dent du Chamois vers l'est.



## 14 – COURTISER / Écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte  
STUDIOV9 Sàrl  
Chemin du Terreau 3  
2502 Bienne

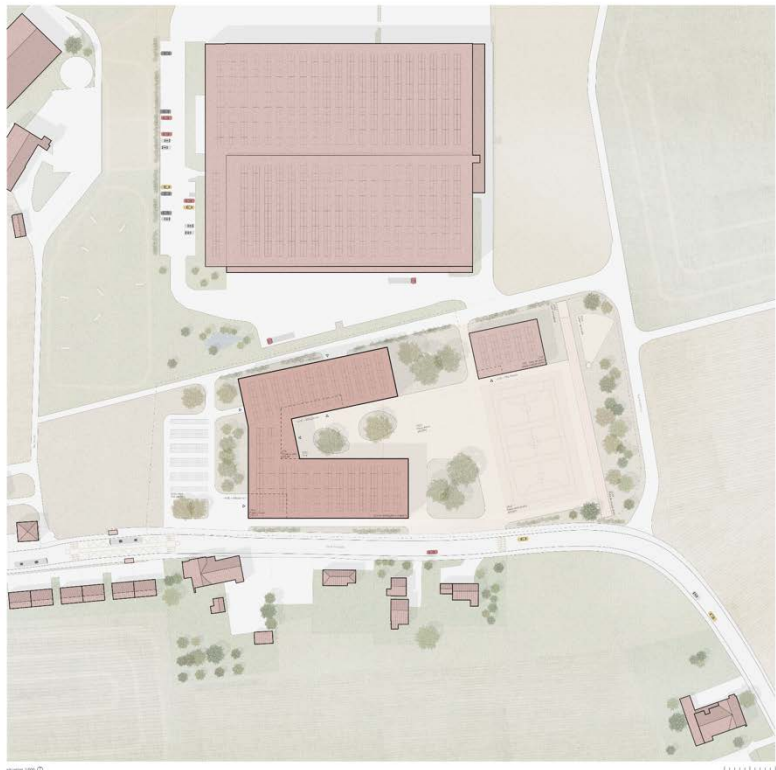
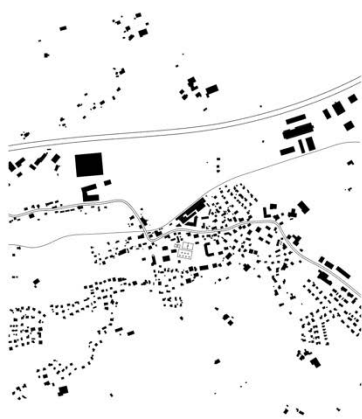
Responsable(s) :  
Tanguy Poffet  
Bastien Jeandrevin  
Sacha Rouiller  
Samu Leppänen  
Collaborateur(s)-trice(s) :  
Lilian Steiner

### COURTISER COURTISER CON DRIVERE



**Historique**  
Le projet Courtiser est né d'un appel à projets lancé par la commune de Bienne en 2014. L'objectif était de créer un lieu de vie et de travail pour les habitants du quartier de Courtiser, qui est un quartier en pleine croissance. Le projet a été sélectionné et a permis de construire un bâtiment polyvalent qui accueille aujourd'hui des habitants, des entreprises et des associations.

**Publics modes of planning**  
Le projet Courtiser est un exemple de planification participative. Les architectes ont travaillé en étroite collaboration avec les habitants du quartier et les autorités locales pour concevoir un bâtiment qui répondait à leurs besoins et à leurs attentes. Cette approche a permis de créer un lieu de vie et de travail qui est véritablement ancré dans le quartier.





## 17 – QUATUOR / Écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

GNWA – Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH  
Förrlibuckstrasse 10  
8005 Zurich

Responsable(s) :

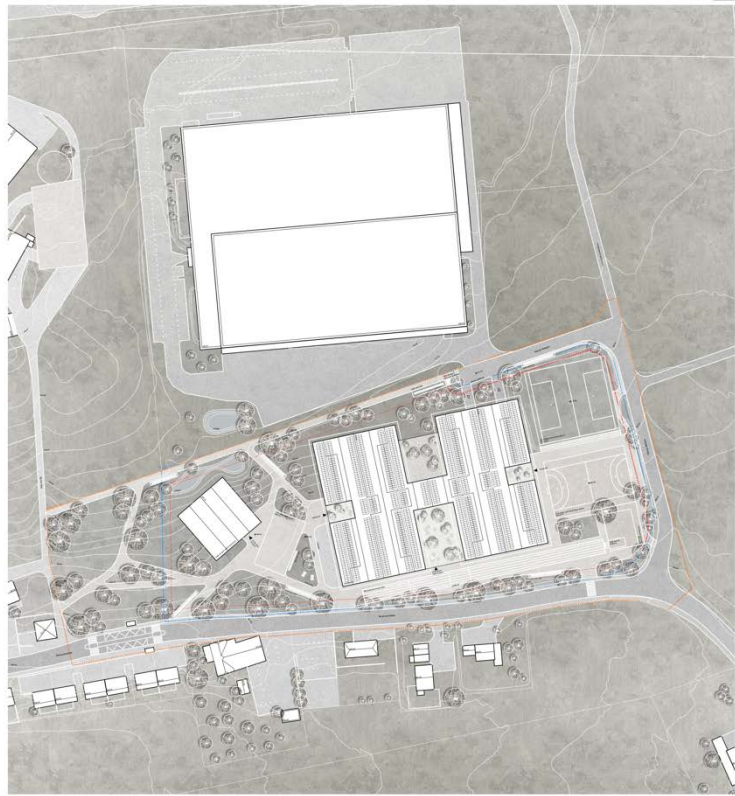
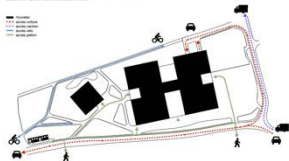
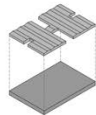
Marco Neri  
Cristina Gonzalo Nogués  
Markus Weck  
Collaborateur(s)-trice(s) :  
Anita Gustuti  
Monica Heleno  
Anthony Ginosa  
Lucia Almeida

CONCOURS ODA GRUYÈRE - QUATUOR



**CONCEPT**  
Le projet de Quatuor est un projet de développement durable qui vise à créer un quartier résidentiel moderne et innovant. Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie et respectueux de l'environnement. Il est doté d'une structure en bois massif et d'un toit végétalisé. Le quartier est également équipé d'espaces verts et de services de proximité.

**DESIGN**  
Le design de Quatuor est inspiré par les traditions architecturales locales et les tendances contemporaines. Le bâtiment est caractérisé par ses lignes épurées et son utilisation de matériaux naturels. L'architecture est conçue pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage environnant.





# 19 – COUR D'ÉCOLE - CŒUR D'ÉCOLE / Écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte  
 DÜRIG AG  
 Feldstrasse 133  
 8004 Lausanne

Responsable(s) :  
 Jean-Pierre Dürig  
 Collaborateur(s)-trice(s) :  
 Marina Rosa  
 Tonko Bonković

**Intégration urbaine**  
 Le projet s'inscrit dans un quartier résidentiel existant et vise à créer un lien entre les bâtiments scolaires et les logements environnants. L'architecture doit refléter le caractère local tout en apportant une touche contemporaine.

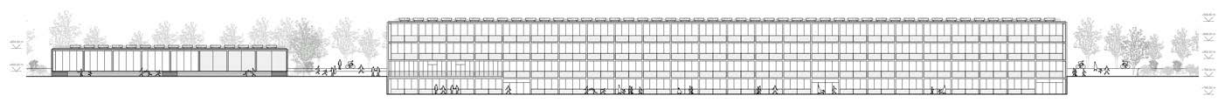
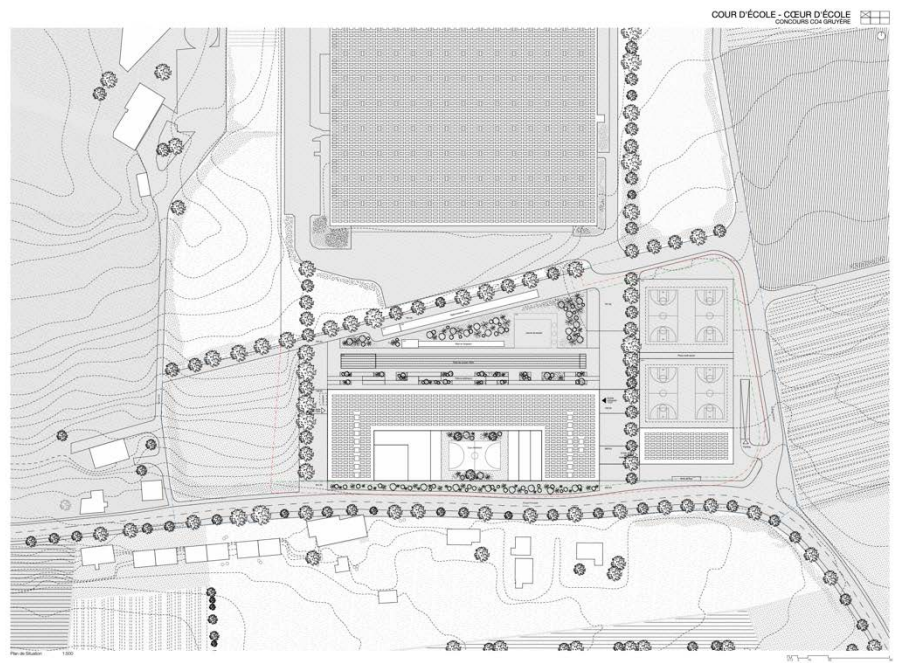
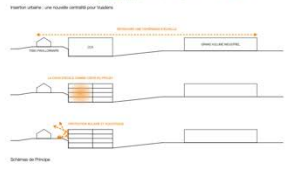
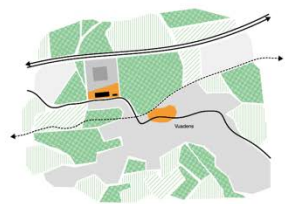
**Accès et dessertes**  
 L'accès à l'école est facilité par un parking souterrain et des pistes cyclables sécurisées. Des aménagements paysagers soignés encadrent les entrées principales.

**Intégration paysagère**  
 Le site est traité comme un jardin à l'école, avec des zones de jeux, des espaces verts et des arbres matures qui adoucent l'architecture.

**Matériaux**  
 Le choix de matériaux locaux et durables contribue à l'écologie de la construction. Les façades sont traitées avec des finitions sobres et élégantes.

**Performance énergétique**  
 L'école est conçue pour être économe en énergie, grâce à une isolation performante, des fenêtres à triple vitrage et des systèmes de ventilation mécanique contrôlée.

**Le projet de Cour d'École - Cœur d'École**  
 Ce projet vise à créer un véritable cœur d'école, où les bâtiments scolaires sont intégrés à un quartier résidentiel existant. L'architecture doit refléter le caractère local tout en apportant une touche contemporaine. Les aménagements paysagers soignés encadrent les entrées principales. Le site est traité comme un jardin à l'école, avec des zones de jeux, des espaces verts et des arbres matures qui adoucent l'architecture. Le choix de matériaux locaux et durables contribue à l'écologie de la construction. Les façades sont traitées avec des finitions sobres et élégantes. L'école est conçue pour être économe en énergie, grâce à une isolation performante, des fenêtres à triple vitrage et des systèmes de ventilation mécanique contrôlée.



## 20 – POLYCENTRIQUE / Écarté au 3<sup>ème</sup> tour

Architecte ARCHITEKT Haidacher  
 Rechbauerstrasse 49  
 8010 Graz  
 Autriche

Responsable(s) :  
 Christoph Haidacher  
 Jurgen Haidacher  
 Collaborateur(s)-trice(s) :  
 Andreas Rogala

Spécialiste(s) collaborateur(s) sur base volontaire :

WalgGalmarini AG - TRAGWERK  
 Gisshübelstrasse 30  
 8045 Zürich

Responsable(s) :  
 Andrea Galmarini

Atelier ADR SA  
 Rue du Beulet 4  
 1203 Genève

Responsable(s) :  
 Pierre Brossard

Emch+Berger AG Bern - Brandschutz  
 Route des Arsenaux 3c  
 1700 Fribourg

Responsable(s) :  
 Karmen Korenic

### Polycentrique

CONCOURS COU GRUYERE



#### Concept architectural

Le projet Polycentrique développe un réseau linéaire différencié de relations spatiales. Le bâtiment est conçu comme un ensemble ouvert d'espaces habitables qui se peut former une unité forte, tout en permettant chacun son propre destin.

Le principe polycentrique figure la structure interne. Il ne se crée pas seulement un centre, mais une multitude de centres. Dans le grand atrium public, le bâtiment se différencie vers le haut en blocs-centres plus petits et variés, dans les étages d'accompagnement. La loi des courbes concentriques crée de nouvelles formes. Les espaces intérieurs s'organisent spontanément et trouvent leur complément dans un atrium-plateau en écarté pour être un centre.

La lumière naturelle met en scène et caractérise ces espaces en tant qu'événement architectural éminent. Les murs blancs au nord orientent directement l'attention de travail sans éblouissement, pour les ateliers. Les atriums orientés au sud-est assurent aussi à une lumière équilibrée dans les zones de travail, tandis que les vitrages des verrières de courbe au S de la journée. Le grand atrium apporte une lumière abordable efficace en profondeur, reliant tous le volume de la lumière du jour.

La bibliothèque bénéficie d'un apport de lumière équilibrée. Elle reçoit une lumière tamisée via le grand atrium ainsi que par un atrium opposé. Au centre, la lumière abordable des atriums traverse le toit du deuxième étage pour pénétrer profondément jusqu'à la zone de lecture.

#### Organisation interne

L'édifice est interprété comme une « petite ville de l'après-midi ». La circulation ne s'effectue pas en deux passages séparés, mais par une « rue latérale » qui équilibre de manière rythmée pour former des places intimes.

#### Le centre principal

Les fonctions publiques et communales (salle, ateliers, salle de sport, bibliothèque) s'organisent autour de l'atrium central ouvert. Ce grand atrium ouvert favorise l'interaction et le respect sur deux niveaux en relation avec le toit.

Les souterrains : Dans les étages de cette partie de lumière et des zones d'attente souterraines orientent de nouvelles centralités d'activités.

#### Le centre

Enfin le programme spatial fixe l'axe des zones nouvelles et Ruben (le espace d'accompagnement). Il crée l'axe principal de la ville de la société polycentrique des espaces – véritables lieux d'échange informel et de vie.

#### Caractères de l'espace extérieur

En fait, les escaliers habituels extérieurs prolongent l'espace d'accompagnement. Ils offrent des lieux courts entre les étages et offrent un accès direct au toit vers le toit et le jardin, enrichissant ainsi leur espace vécu.

Respecter topographique et habitat de bâtiments

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

Le bâtiment fait partie de la topographie de la pente de manière extrême, alors que la façade offre une présence à une hauteur de 12,5 m, équivalente à celle sur trois niveaux. La surface extérieure au jardin mesure 1000 m<sup>2</sup>. La hauteur maximale de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m. Le mur de la pente est de 10 m.

#### Contexte urbain

Le nouveau bâtiment scolaire s'intègre à un point de transition stratégique. Le parcelle se situe à l'interface entre, d'une part, le tissu résidentiel à grain fin existant et, d'autre part, les zones industrielles à grande échelle qui se développent à l'est de l'édifice.

Dans ce contexte, le volume de l'édifice agit comme une chambre urbaine. Par son orientation entre le tissu résidentiel et les zones industrielles, elle crée un lien et agit comme un pont entre les deux zones.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.

L'édifice, quant à lui, agit comme un pont entre les deux zones. Dans sa volumétrie, elle se situe directement au bâtiment principal de sorte que l'édifice et son extension sont lisses comme un ensemble homogène et cohésif.



Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

Topographie - Accès parking - Espaces extérieurs

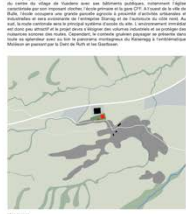
# 21 – Y'A KÀ / Écarté au 3<sup>ème</sup> tour

Architecte Mann & Capua Mann Architectes sarl  
 Av. Auguste-Tissot 15  
 1005 Lausanne

Responsable(s) :  
 Graeme Mann  
 Patricia Capua Mann  
 Collaborateur(s)-trice(s) :  
 Adrian Mann  
 Gaétan Knüsli  
 Pedro Antunes  
 Olivier Nicolier

## CONCOURS COH GRUVÈRE - Y'A KÀ

### Situation



Le projet est situé sur une parcelle de terrain de 10 000 m<sup>2</sup> à Gruvère, dans le canton de Vaud. Le terrain est plat et est bordé par des zones résidentielles existantes. Le projet est destiné à accueillir une communauté de jeunes adultes et de familles.



Le projet est un projet de construction de logements sociaux et de services communautaires. Il est destiné à accueillir une communauté de jeunes adultes et de familles.

### Objectifs

L'objectif principal du projet est de créer un habitat inclusif et durable. Le projet doit offrir des logements abordables et de qualité, ainsi que des espaces communs et des services communautaires.



Le projet est un projet de construction de logements sociaux et de services communautaires. Il est destiné à accueillir une communauté de jeunes adultes et de familles.



Le projet est un projet de construction de logements sociaux et de services communautaires. Il est destiné à accueillir une communauté de jeunes adultes et de familles.



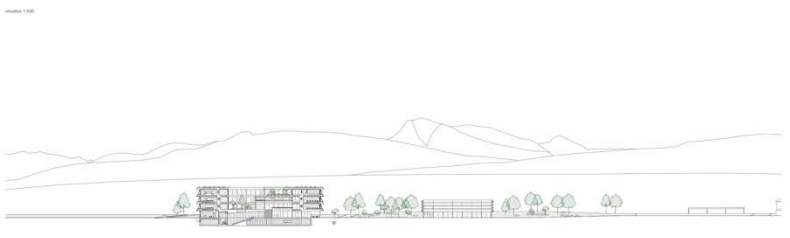
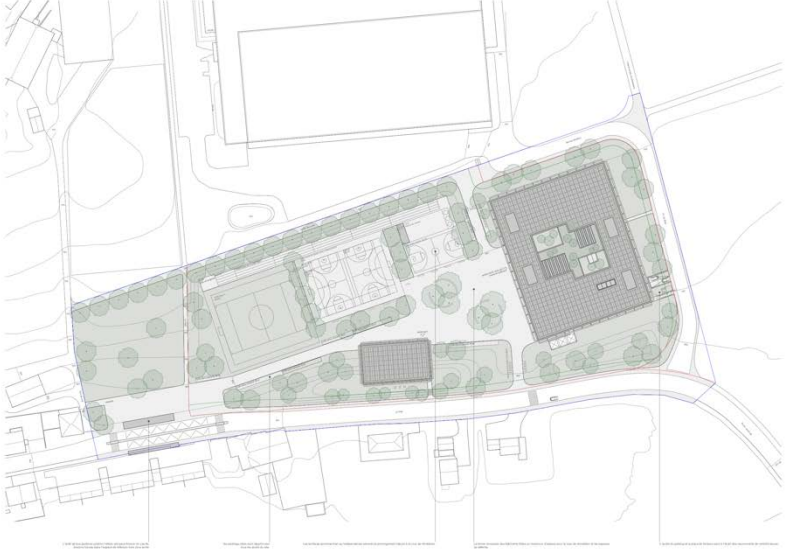
Le projet est un projet de construction de logements sociaux et de services communautaires. Il est destiné à accueillir une communauté de jeunes adultes et de familles.

### Notes de projet

Le projet est un projet de construction de logements sociaux et de services communautaires. Il est destiné à accueillir une communauté de jeunes adultes et de familles.



Le projet est un projet de construction de logements sociaux et de services communautaires. Il est destiné à accueillir une communauté de jeunes adultes et de familles.



## 22 – ENTRE-DEUX / Écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte  
Copal Architecture  
297 Route du chef-lieu  
73160  
Savoie  
France

Responsable(s) :  
Corentin Fraisse  
Collaborateur(s)-trice(s) :  
Romain Josué

### CONCOURS CO4 GRUYÈRE – ENTRE-DEUX



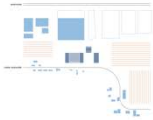
## 23 – HENNIEZ GOMMÉE / Écarté au 2<sup>ème</sup> tour

Architecte  
 Madeleine architectes sàrl  
 Rue de la Madeleine 31  
 1800 Vaud

Responsable(s) :  
 Maxence Derlet  
 Antoine Béguin  
 Collaborateur(s)-trice(s) :  
 Anouk Chastonay  
 Christophe Aebi  
 Joana Mendes

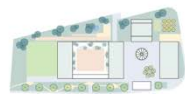
### Concours CO4 Grolley - Henniez Gommée

**Maîtrise d'œuvre:** Club de Hockey sur glace de Henniez. Le projet est un bâtiment polyvalent destiné à accueillir des événements sportifs, culturels et sociaux. Le bâtiment est situé dans un quartier résidentiel et doit s'intégrer harmonieusement à l'existant. Le programme est composé de plusieurs volumes et espaces extérieurs. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable à différents usages. Le projet est soumis à un processus de concours d'architecture.



### Traitement des sols et végétation

Le projet est conçu pour intégrer les sols existants et la végétation environnante. Les zones de sols sont classées en fonction de leur état et de leur potentiel. La végétation est préservée et complétée par de nouvelles plantations. Les espaces extérieurs sont aménagés pour offrir un cadre agréable et accueillant.



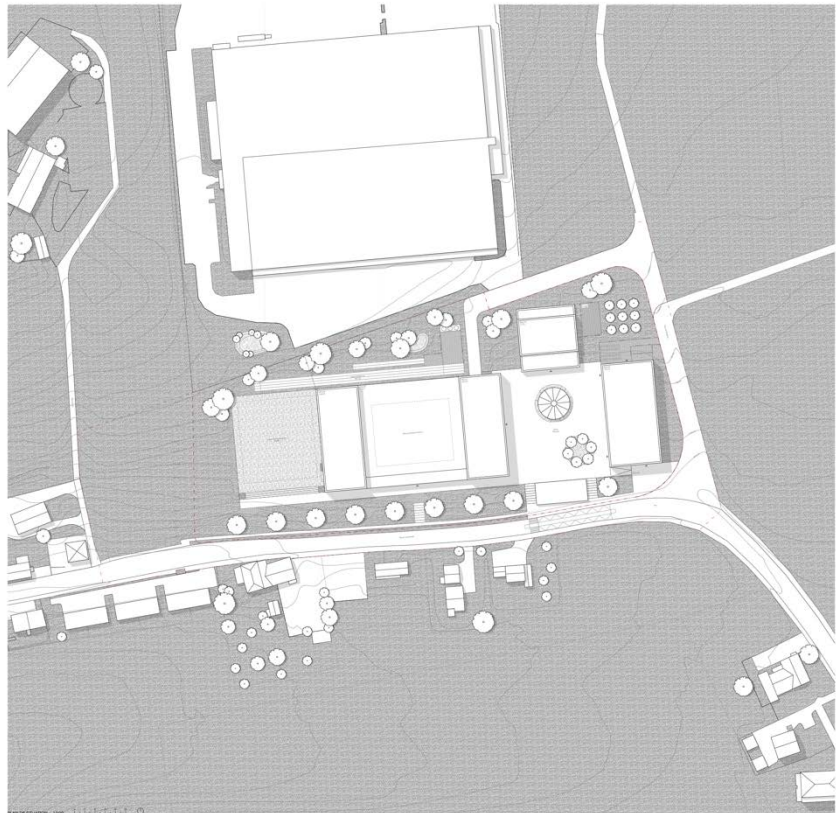
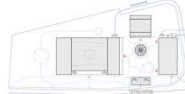
### Accès, mobilité et parking

Le projet est conçu pour offrir un accès facile et une mobilité optimale. Les zones de parking sont aménagées pour accueillir un grand nombre de véhicules. Les espaces piétons sont sécurisés et agréables. Le bâtiment est accessible à tous.



### Accès, mobilité et parking

Le projet est conçu pour offrir un accès facile et une mobilité optimale. Les zones de parking sont aménagées pour accueillir un grand nombre de véhicules. Les espaces piétons sont sécurisés et agréables. Le bâtiment est accessible à tous.



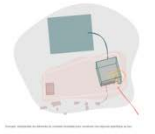
## 24 – LES TRACES DU TEMPS / Écarté au 2<sup>ème</sup> tour

Architecte

Atelier d'architectes Charrière-Partenaires SA  
Route d'Agy 14  
1763 Granges-Paccot

Responsable(s) :  
Oana Birovescu  
Dominique Martignoni  
Vincent Spicher

CONCOURS COA GRUYÈRE | Les traces du temps



**CONTEXTE**  
Le projet s'inscrit dans un contexte urbain et paysager riche, marqué par la présence de bâtiments historiques et de zones d'habitat existant. L'objectif est de créer un édifice contemporain qui dialogue avec son environnement tout en répondant aux besoins fonctionnels et sociaux du territoire.

**PROJET**  
Il s'agit d'un projet d'habitat collectif et d'équipement public, comprenant une résidence de logements sociaux et une salle polyvalente. Le programme prévoit une mixité de typologies de logements (T2, T3, T4) et des espaces communs de qualité.

**CONCEPTION**  
L'architecture propose une organisation spatiale ouverte et flexible, favorisant les interactions sociales. Les volumes sont articulés autour d'un espace central commun, intégrant cour, terrasse et jardin. Les matériaux choisis privilégient la durabilité et l'entretien, reflétant l'engagement du maître d'ouvrage envers la qualité de l'habitat.

**RENDU**  
Le rendu architectural met en valeur la volumétrie et les détails constructifs de la proposition. Il illustre l'intégration du projet dans le tissu urbain existant et la contribution à l'amélioration du cadre de vie local.



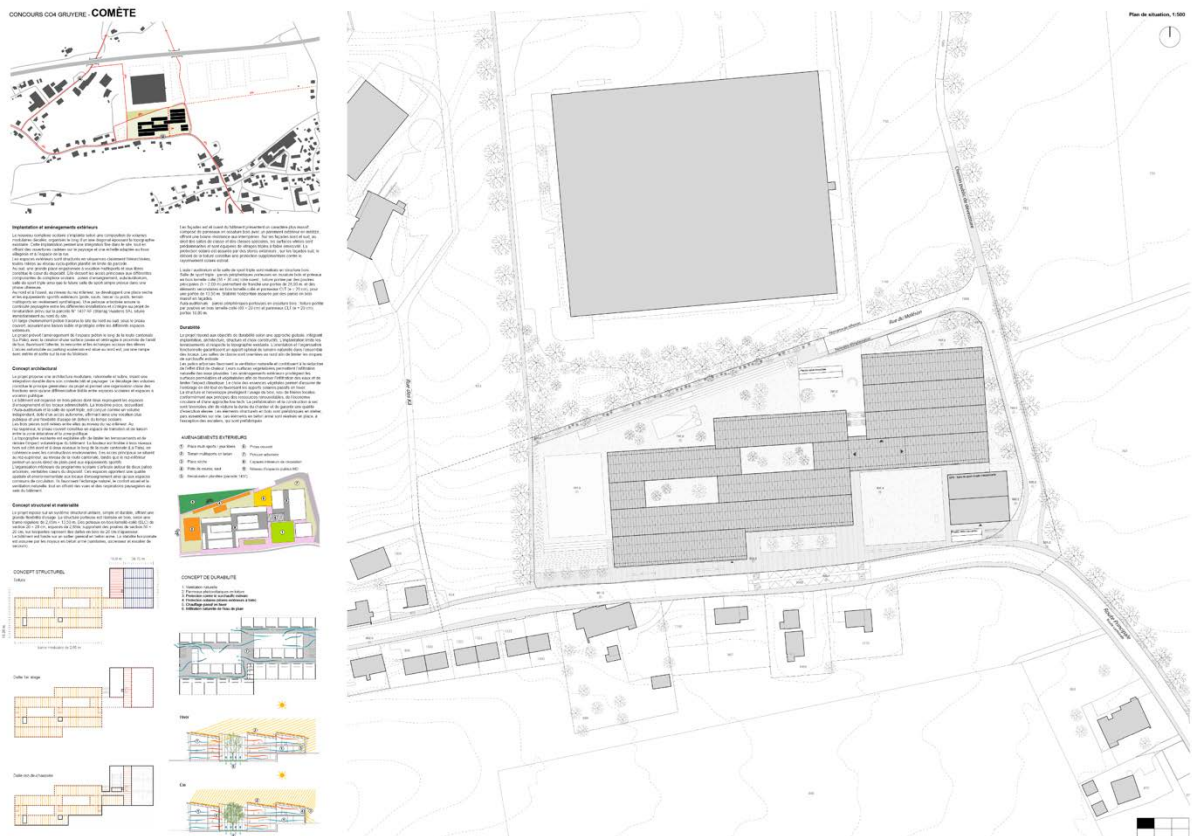
## 25 – COMÈTE / Écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte SAU / Privileggio Secchi Architettura e Urbanistica  
Viale Dei Mille 37  
20129 Milan  
Italie

Responsable(s) :  
Nicolò Privileggio  
Collaborateur(s)-trice(s) :  
Manual Clasadonte  
Beatrice Nacci  
Claudia Noseda  
Raka Affa

Spécialiste(s) collaborateur(s) sur base volontaire :

Marialessandra Secchi Politecnico di Milano





## 27 – XYLEME / Écarté au 2<sup>ème</sup> tour

Architecte                   STUDIOPEZ Sàrl  
St Johannisplatz 27  
4056 Bâle

Responsable(s) :  
Daniel Zarhy  
Pedro Pena  
Collaborateur(s)-trice(s) :  
Yuval Even  
Marcos Brugarolas  
Maxim Goetchi

Spécialiste(s) collaborateur(s) sur base volontaire :

STUDIOPEZ Sàrl  
St Johannisplatz 27  
4056 Bâle

Responsable(s) :  
Daniel Zarhy  
Pedro Pena

WMM Ingenieure AG  
Florenz-Str. 1d  
4142 Münchenstein

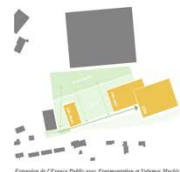
Responsable(s) :  
Javier Asensio

CONCOURS CO4 GRUYÈRE - XYLÈME

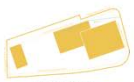
### Cœur d'ancrage par Gruyère



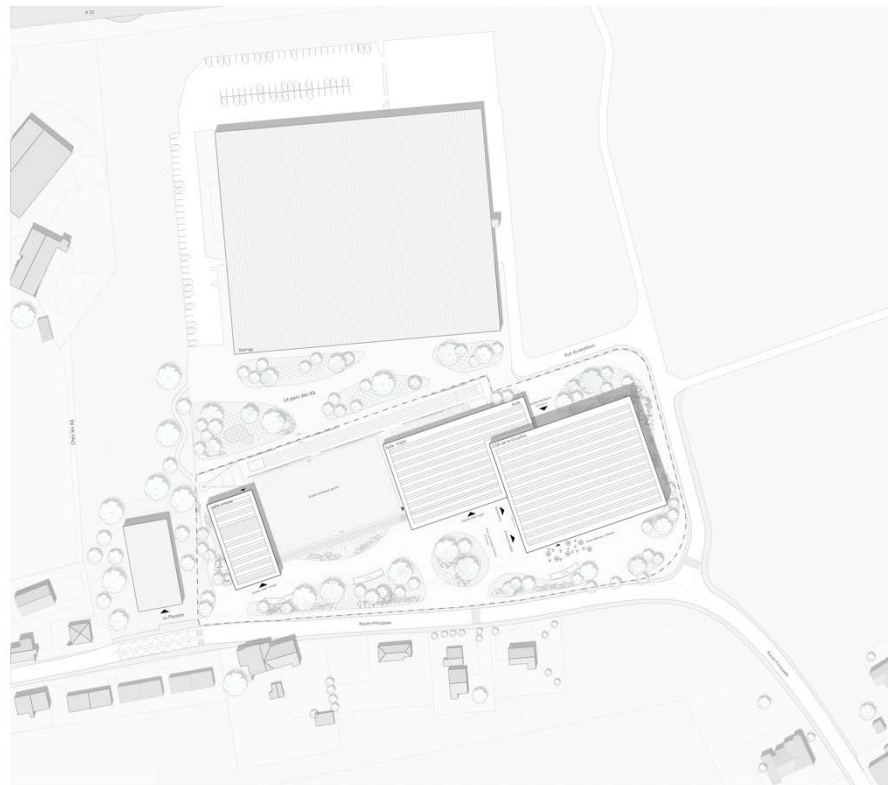
**Concept Urban - CO4 de la Gruyère à Xylème**  
Ce concours vise à définir un cadre d'urbanisme et de paysage pour un quartier d'habitat et de services à proximité de Gruyère. Le projet est soumis à un processus de concertation avec les habitants et les acteurs locaux. Le jury a sélectionné le projet de STUDIOPEZ Sàrl pour sa capacité à créer un cœur d'ancrage urbain et à intégrer le patrimoine existant.



**Extension de l'Espace Public, avec l'Impasse et l'Allée de la Gruyère**  
Le projet propose une extension de l'espace public existant, avec la création d'une impasse et d'une allée. Ces nouvelles voies permettent d'améliorer l'accès aux services et de créer un cadre de vie plus agréable pour les habitants.



**Intégration urbaine**  
Le projet vise à intégrer le nouveau quartier dans le tissu urbain existant. Pour cela, il est proposé de créer des liaisons piétonnes et cyclables avec les zones déjà bâties. L'objectif est de créer un quartier vivant et connecté à son environnement.



Plan de Situation des aménagements extérieurs  
Echelle 1:500

## 28 – PUISSANCE4 / Écarté au 2<sup>ème</sup> tour

Architecte  
Pont12 architectes  
Rue Centrale 15  
1022 Chavannes-près-Renens

Responsable(s) :  
Antoine Hahne  
Collaborateur(s)-trice(s) :  
Lea Violante  
Lauriane Lagrange  
Serayu Gujja  
Adèle Neyret  
William Bishop

Spécialiste(s) collaborateur(s) sur base volontaire :

Timbatec Ingénieurs Bois SA  
Rue du Jura 1  
2800 Delémont

Responsable(s) :  
Johann Maitre  
Collaborateur(s)-trice(s) :  
Edwin Serrat

Interval Architectes Paysagistes  
Avenue de la Gare 34  
1022 Chavannes-près-Renens

Responsable(s) :  
Agathe Caviale  
Collaborateur(s)-trice(s) :  
Nicolay Lyon

### CONCOURS CO4 GRUYÈRE - PUISSANCE 4

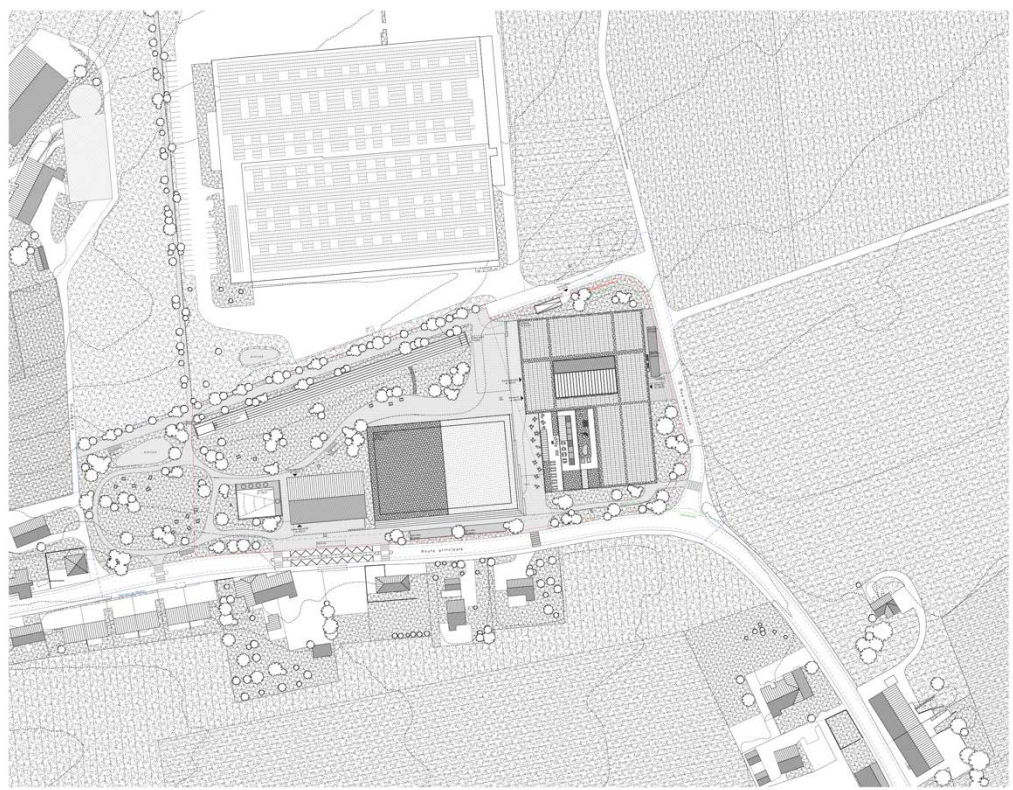
**Introduction**  
Le concours a pour objectif de définir un programme d'édifice à l'initiative de la commune de Gruyère, dans le cadre d'un projet d'habitat collectif, pour répondre à un besoin de logements sociaux et de logements intermédiaires.

**Objectifs**  
Le concours a pour objectif de définir un programme d'édifice à l'initiative de la commune de Gruyère, dans le cadre d'un projet d'habitat collectif, pour répondre à un besoin de logements sociaux et de logements intermédiaires.



#### Une morphologie au service de l'édifice

Le concours a pour objectif de définir un programme d'édifice à l'initiative de la commune de Gruyère, dans le cadre d'un projet d'habitat collectif, pour répondre à un besoin de logements sociaux et de logements intermédiaires.

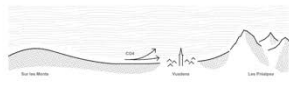


## 29 – PLANO / Écarté au 2<sup>ème</sup> tour

Architecte deillon delley architectes sa  
Rue de la Lécheretta 1  
1630 Bulle

Responsable(s) :  
Deillon Achille  
Delley Alexandre  
Collaborateur(s)-trice(s) :  
Aeby Valentine  
Baeriswyl Cédric  
Simko Gaëtan

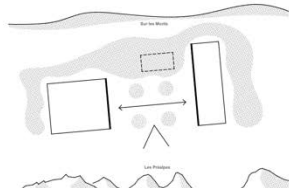
CONCOURS COU GRUYÈRE - Plans



Contexte

Depuis l'industrialisation, le regard d'ouest sur le vaste panorama des Préalpes Vaudoises, tout les reliefs marquant notamment l'horizon. Les montagnes se déploient en une succession de vallées et de sommets bien individualisés, dominés notamment par le Montblanc au nord et le Mont de Salève au sud.

Cette vue, si elle s'élargit et s'inscrit, peut se traduire la continuité entre le plateau autour de l'école et les formes plus arides des Préalpes. Par temps clair, la lumière souligne les courbes des plateaux d'altitude, les formes rocheuses et les vallées, offrant une lecture successive du hors-pays et une impression de proximité avec le paysage malgré la position en haute altitude.

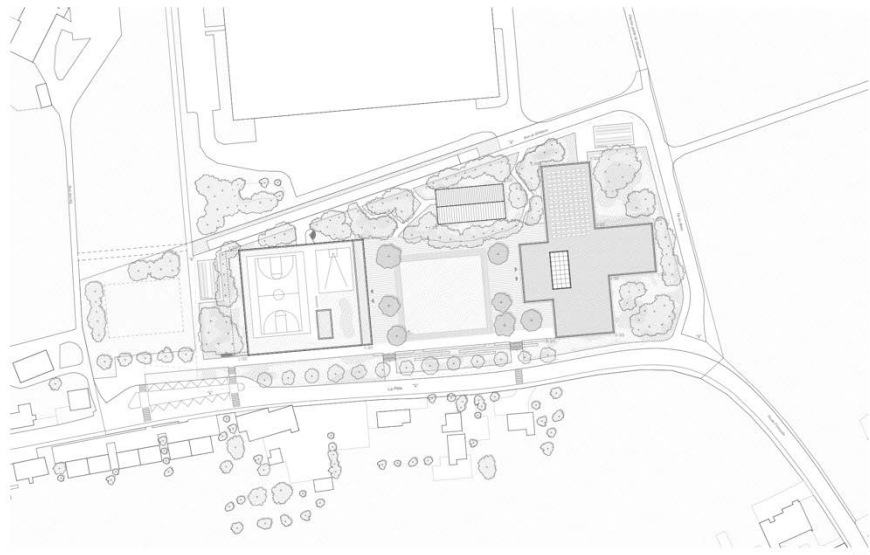
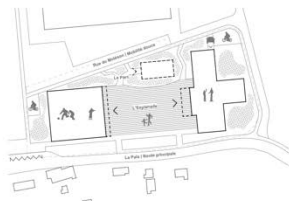


Intégration

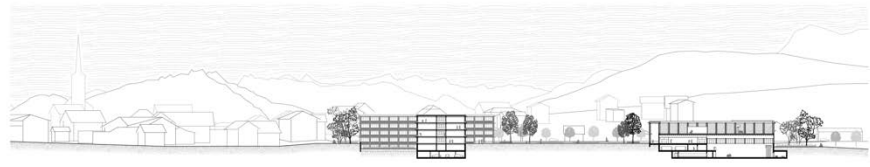
Le projet s'inscrit dans cette lecture du contexte paysager. Deux volumes aux gabarits distincts s'établissent de manière précise dans le site. Formant un ensemble cohérent, un volume, Côté d'orientation de la Grappe. Trois profils de la topographie, les bâtiments s'intègrent dans le relief de l'altitude, un niveau haut côté cour et un niveau bas côté rue (au Montblanc), le long du nouveau chemin de randonnée d'ouest.

Ensemble, le volume de l'acte sportif et le bâtiment des classes définissent le cœur. Le volume qui les sépare, entre tension et stabilité, réalise le lien entre les deux volumes et la composition tout en ménageant l'ouverture sur le paysage des Préalpes.

Le profil des deux volumes s'inscrit dans une lecture du relief, l'orientation et l'alignement. L'orientation, l'alignement sur des axes majeurs, et le parti, encastré, articulé dans la pente. Ils marquent les limites et le rapport au bâtiment existant et au développement futur de la zone. Ils sont des volumes pour le traitement de l'offre, un site aux nouveaux bâtiments. À terme, la haute altitude s'inscrit dans le parti comme un volume autonome. Réalise un bilan, elle apparaît dans une lecture comme un véritable élément, presque sculptural.



Plan de situation | 1:500



Coupe longitudinale | 1:500



# 31 – FLEXIPOLIS / Écarté au 2<sup>ème</sup> tour

Architecte

ZAMPARO ARCHITECTES  
Rue de l'Abbé-Bovet 4  
1700 Fribourg

Responsable(s) :

Marc Zamparo  
Sylvain Noirat

Collaborateur(s)-trice(s) :

Kyllian Siffert  
Raphael Kiener  
Carole Kolly  
Cendrine Cotter  
Clara Sauterel

**FLEXIPOLIS**  
**CONCEPT URBAIN ET ARCHITECTURAL**  
Le projet de Flexipolis est un projet d'habitat collectif et d'activités sportives et culturelles. Il est situé dans un quartier résidentiel existant, à l'ouest de Fribourg, en Suisse romande. Le projet est composé de plusieurs bâtiments de hauteur variable, allant de 3 à 10 étages. Les bâtiments sont reliés par un réseau de passerelles et de ponts, créant un espace public et des cources de circulation. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins futurs. Les espaces communs et les équipements sportifs et culturels sont intégrés dans le tissu urbain. Le projet est en phase de planification et de construction.

**AMENAGEMENTS EXTÉRIEURS**  
**RELATION AU TRAVAIL EXISTANT**  
Le projet de Flexipolis est un projet d'habitat collectif et d'activités sportives et culturelles. Il est situé dans un quartier résidentiel existant, à l'ouest de Fribourg, en Suisse romande. Le projet est composé de plusieurs bâtiments de hauteur variable, allant de 3 à 10 étages. Les bâtiments sont reliés par un réseau de passerelles et de ponts, créant un espace public et des cources de circulation. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins futurs. Les espaces communs et les équipements sportifs et culturels sont intégrés dans le tissu urbain. Le projet est en phase de planification et de construction.

**DESIGN DE L'EAU ET DES SOLS**  
Le projet de Flexipolis est un projet d'habitat collectif et d'activités sportives et culturelles. Il est situé dans un quartier résidentiel existant, à l'ouest de Fribourg, en Suisse romande. Le projet est composé de plusieurs bâtiments de hauteur variable, allant de 3 à 10 étages. Les bâtiments sont reliés par un réseau de passerelles et de ponts, créant un espace public et des cources de circulation. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins futurs. Les espaces communs et les équipements sportifs et culturels sont intégrés dans le tissu urbain. Le projet est en phase de planification et de construction.

**AMBIT DE BUS**  
Le projet de Flexipolis est un projet d'habitat collectif et d'activités sportives et culturelles. Il est situé dans un quartier résidentiel existant, à l'ouest de Fribourg, en Suisse romande. Le projet est composé de plusieurs bâtiments de hauteur variable, allant de 3 à 10 étages. Les bâtiments sont reliés par un réseau de passerelles et de ponts, créant un espace public et des cources de circulation. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins futurs. Les espaces communs et les équipements sportifs et culturels sont intégrés dans le tissu urbain. Le projet est en phase de planification et de construction.

**FLEXIBILITÉ**  
**PLANNING DES GRANDS**  
Le projet de Flexipolis est un projet d'habitat collectif et d'activités sportives et culturelles. Il est situé dans un quartier résidentiel existant, à l'ouest de Fribourg, en Suisse romande. Le projet est composé de plusieurs bâtiments de hauteur variable, allant de 3 à 10 étages. Les bâtiments sont reliés par un réseau de passerelles et de ponts, créant un espace public et des cources de circulation. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins futurs. Les espaces communs et les équipements sportifs et culturels sont intégrés dans le tissu urbain. Le projet est en phase de planification et de construction.

**USAGE MIXTE DES BÂTIMENTS DE SPORT**  
Le projet de Flexipolis est un projet d'habitat collectif et d'activités sportives et culturelles. Il est situé dans un quartier résidentiel existant, à l'ouest de Fribourg, en Suisse romande. Le projet est composé de plusieurs bâtiments de hauteur variable, allant de 3 à 10 étages. Les bâtiments sont reliés par un réseau de passerelles et de ponts, créant un espace public et des cources de circulation. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins futurs. Les espaces communs et les équipements sportifs et culturels sont intégrés dans le tissu urbain. Le projet est en phase de planification et de construction.

**USAGE MIXTE DES BÂTIMENTS DE SPORT AVEC LA MÉRITA**  
Le projet de Flexipolis est un projet d'habitat collectif et d'activités sportives et culturelles. Il est situé dans un quartier résidentiel existant, à l'ouest de Fribourg, en Suisse romande. Le projet est composé de plusieurs bâtiments de hauteur variable, allant de 3 à 10 étages. Les bâtiments sont reliés par un réseau de passerelles et de ponts, créant un espace public et des cources de circulation. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins futurs. Les espaces communs et les équipements sportifs et culturels sont intégrés dans le tissu urbain. Le projet est en phase de planification et de construction.

**USAGE MIXTE DE L'ARCA**  
Le projet de Flexipolis est un projet d'habitat collectif et d'activités sportives et culturelles. Il est situé dans un quartier résidentiel existant, à l'ouest de Fribourg, en Suisse romande. Le projet est composé de plusieurs bâtiments de hauteur variable, allant de 3 à 10 étages. Les bâtiments sont reliés par un réseau de passerelles et de ponts, créant un espace public et des cources de circulation. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins futurs. Les espaces communs et les équipements sportifs et culturels sont intégrés dans le tissu urbain. Le projet est en phase de planification et de construction.

**USAGE MIXTE DE L'ARCA AVEC LA MÉRITA**  
Le projet de Flexipolis est un projet d'habitat collectif et d'activités sportives et culturelles. Il est situé dans un quartier résidentiel existant, à l'ouest de Fribourg, en Suisse romande. Le projet est composé de plusieurs bâtiments de hauteur variable, allant de 3 à 10 étages. Les bâtiments sont reliés par un réseau de passerelles et de ponts, créant un espace public et des cources de circulation. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins futurs. Les espaces communs et les équipements sportifs et culturels sont intégrés dans le tissu urbain. Le projet est en phase de planification et de construction.

**MÉTHODE**  
Le projet de Flexipolis est un projet d'habitat collectif et d'activités sportives et culturelles. Il est situé dans un quartier résidentiel existant, à l'ouest de Fribourg, en Suisse romande. Le projet est composé de plusieurs bâtiments de hauteur variable, allant de 3 à 10 étages. Les bâtiments sont reliés par un réseau de passerelles et de ponts, créant un espace public et des cources de circulation. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins futurs. Les espaces communs et les équipements sportifs et culturels sont intégrés dans le tissu urbain. Le projet est en phase de planification et de construction.



Plan de situation 1:500

## 32 – THREE LITTLE BIRDS / Écarté au 3<sup>ème</sup> tour

Architecte  
 brodbeck roulet architects associés sa  
 Rue du Pont-Neuf 12  
 1227 Carouge

Responsable(s) :  
 Alexandre Kortus  
 Collaborateur(s)-trice(s) :  
 Margaux Piccot  
 Alessio Gianfranceschi  
 Raphaël Bayle  
 Mélina Errichelli  
 Yanis Lachat  
 Sven Korte

Spécialiste(s) collaborateur(s) sur base volontaire :

Charpente Concept SA  
 Rue du Carroz 28  
 1278 La Rippe

Responsable(s) :  
 Rafael Villar

CONCOURS CO4 GRUYERE | THREE LITTLE BIRDS



### 33 – ZIG ZAG ZOUG / Écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte Bertola & Cie Architecture  
Ch. De Colice 2  
1023 Crissier

Responsable(s) :  
Davide Di Capua  
Collaborateur(s)-trice(s) :  
Ilia Joshua Stanton  
Virginie Roziau  
Pierre Ruggeri  
Rita Pereira

Spécialiste(s) collaborateur(s) sur base volontaire :

Kumann Cretton Ingénieurs  
Avenue de France 24  
1870 Monthey

Responsable(s) :  
Alexandre Schmid  
Hugo Nick

Vivacité paysage  
Rue de l'industrie 3  
1005 Lausanne

Responsable(s) :  
Thomas Cattin

Studio STRATUS  
Route de Berne 87  
1010 Lausanne

Responsable(s) :  
Nicolas Maeder

CONCOURS CO4 GRUYERE - ZIG ZAG ZOUG



**Lectures urbaines et paysage de site**

Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant, caractérisé par une typologie bâtie traditionnelle, une structure d'alignement et une organisation spatiale qui favorisent la vie de quartier. Le site est bordé par une rue à double sens, une rue piétonne et une rue à sens unique. Le terrain est plat et offre une vue dégagée sur le quartier.

**Préparation et définition du site**

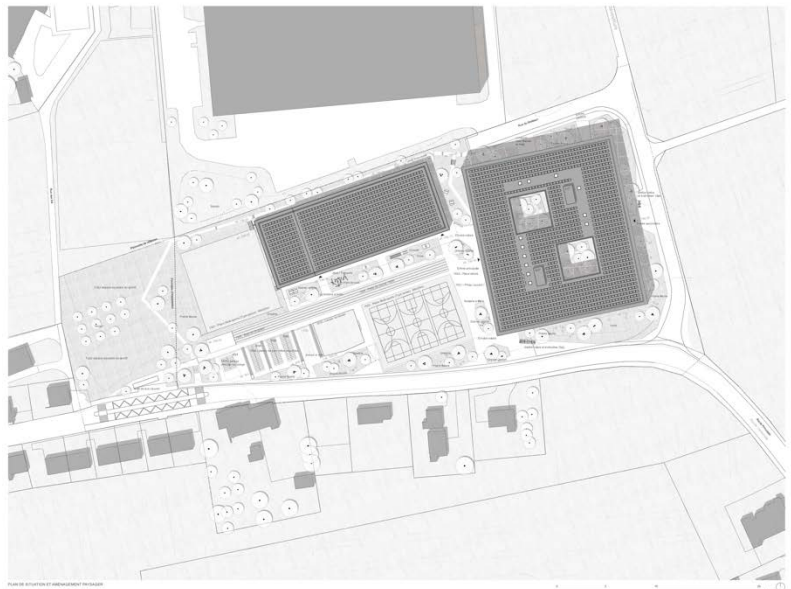
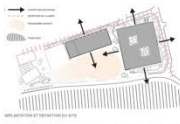
Le site est préparé en fonction de son potentiel d'usage mixte, combinant logements, commerces et services. La définition du site prend en compte les contraintes réglementaires et les aspirations des habitants du quartier.

**Possibilité des aménagements proposés**

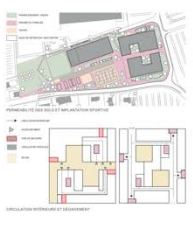
Le projet propose un aménagement mixte, combinant logements, commerces et services. Les aménagements proposés sont adaptés aux besoins du quartier et respectent les contraintes réglementaires.

**Organisation du programme en circulation**

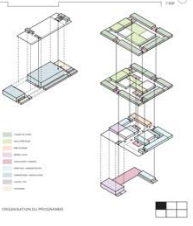
Le projet est organisé en fonction de son potentiel d'usage mixte, combinant logements, commerces et services. L'organisation du programme en circulation est adaptée aux besoins du quartier et respecte les contraintes réglementaires.



Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant, caractérisé par une typologie bâtie traditionnelle, une structure d'alignement et une organisation spatiale qui favorisent la vie de quartier. Le site est bordé par une rue à double sens, une rue piétonne et une rue à sens unique. Le terrain est plat et offre une vue dégagée sur le quartier.



Le projet propose un aménagement mixte, combinant logements, commerces et services. Les aménagements proposés sont adaptés aux besoins du quartier et respectent les contraintes réglementaires.



### 34 – AURORE BOREALE / Écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte dl-c, designlab-construction et Barthélémy Griño  
 P.A dl-c, designlab-construction, Rue du Nant 7  
 1207 Genève

Responsable(s) :  
 Patrick Devanthery  
 Philippe Barthélémy  
 Sylvia Barthélémy  
 José Antonio Ramos  
 Thierry Décosterd  
 Collaborateur(s)-trice(s) :  
 Elise Bidet  
 Olivier Zawalski  
 Simon Cherirat  
 Carla Devallet  
 Noémie Bertrant  
 Grégoire Truffaut

Spécialiste(s) collaborateur(s) sur base volontaire :

Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA  
 Place du Casino 4  
 CP 432, 110 Morges

Responsable(s) :  
 Guiseppe Donia  
 Collaborateur(s)-trice(s) :  
 Arlindë Hasani

RC Concept SA  
 Place de la Bourse Aux Fleurs 2  
 1022 Chavannes-près-Renens

Responsable(s) :  
 Morgan Caillot

AURORE BOREALE - CONCOURS COL GRUYERE

**Site inséré et contexte de projet**

Site en cœur de ville, bordé au sud-est par le quartier résidentiel, le projet prend appui sur les bâtiments existants et se situe dans un quartier d'habitat collectif. L'opération s'inscrit dans le cadre d'un programme de renouvellement urbain et de réhabilitation de l'existant.

**Qualité et Contexte**  
 Le projet se situe dans un quartier d'habitat collectif et est intégré au tissu urbain existant. L'opération s'inscrit dans le cadre d'un programme de renouvellement urbain et de réhabilitation de l'existant.

**Le programme et ses enjeux**  
 Le projet de 1500 m<sup>2</sup> doit répondre à des besoins diversifiés et intégrer des fonctions résidentielles, commerciales et culturelles.

**Les enjeux environnementaux et paysagers**  
 Le projet doit intégrer des enjeux environnementaux et paysagers, notamment en matière de gestion des eaux et de végétalisation.

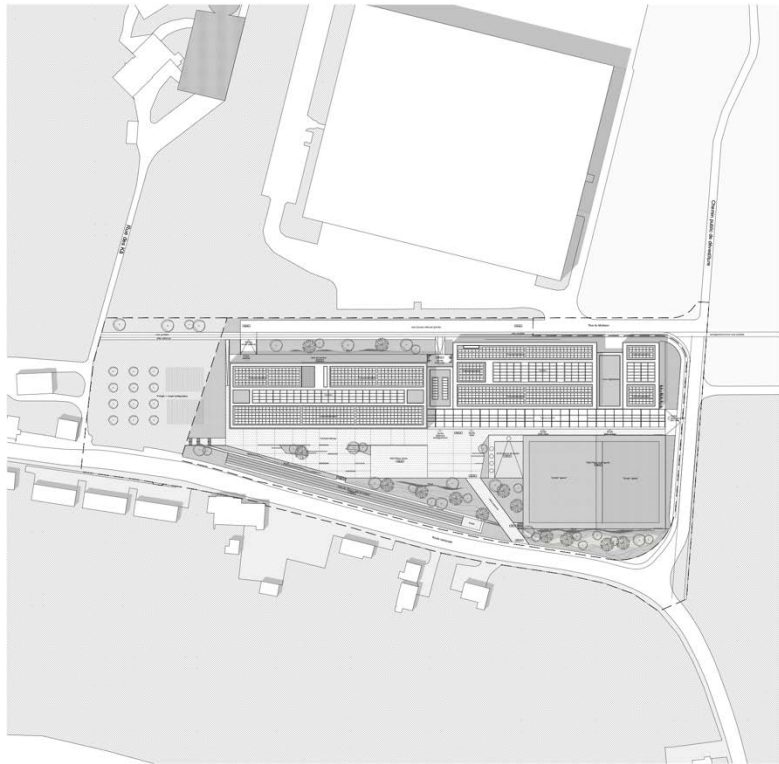
**Les enjeux sociaux et culturels**  
 Le projet doit intégrer des enjeux sociaux et culturels, notamment en matière de mixité sociale et de diversité culturelle.

Le projet de 1500 m<sup>2</sup> doit répondre à des besoins diversifiés et intégrer des fonctions résidentielles, commerciales et culturelles.

**Le programme et ses enjeux**  
 Le projet de 1500 m<sup>2</sup> doit répondre à des besoins diversifiés et intégrer des fonctions résidentielles, commerciales et culturelles.

**Les enjeux environnementaux et paysagers**  
 Le projet doit intégrer des enjeux environnementaux et paysagers, notamment en matière de gestion des eaux et de végétalisation.

**Les enjeux sociaux et culturels**  
 Le projet doit intégrer des enjeux sociaux et culturels, notamment en matière de mixité sociale et de diversité culturelle.



## 35 – MACHINE / Écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte  
STUDIO IANNONE ARCHITECTS  
Seebahnstrasse 157  
8003 Zürich

Responsable(s) :  
Gaëtan Iannone

CONCOURS COH GRUYÈRE - MACHINE

### MACHINE

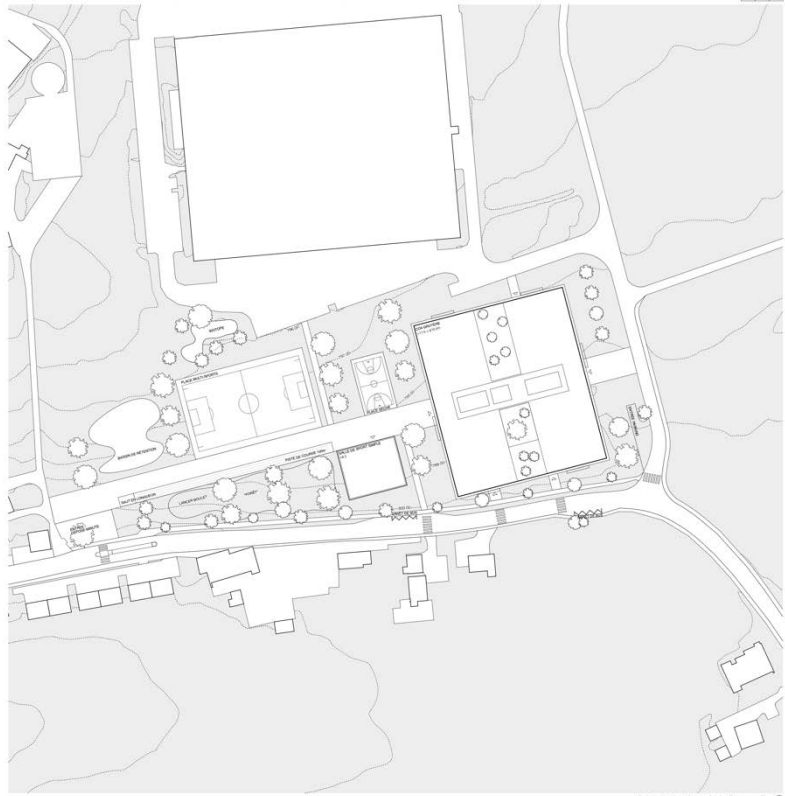
Le projet organise le programme en trois plateaux pédagogiques en structure bois, compacts et séparés, afin de garantir une organisation claire, rationnelle et évolutive. Cette conception permet de limiter l'empreinte au sol tout en renforçant la lisibilité du bâtiment.

Une continuité habitée traverse le bâtiment de bois en haut. Elle constitue l'unique principe d'organisation spatiale, lumineuse et programmatique : elle crée les plateaux, dirige les regards et capte la lumière naturelle au cœur du projet. Ce dispositif remplace la logique de couloirs par une structure verticale active.

Les circulations deviennent ainsi de véritables espaces de vie. Éclairées naturellement, appropriables et généreuses, elles participent directement à la vie sociale, favorisent les rencontres informelles et renforcent le sentiment d'appartenance à une communauté éducative.

Le bâtiment s'intègre dans le site par une implantation compacte et protectrice, répondant directement aux exigences de l'histoire. Aucune salle de classe ne fait face à l'extérieur : l'espace des espaces d'enseignement est orienté vers des façades calmes, assurant confort acoustique, concentration et qualité d'apprentissage.

Un système structurel modulaire en bois local garantit une construction rationnelle, une mise en œuvre efficace et une adaptabilité future. La structure devient un outil pédagogique et un témoin de durabilité, capable d'accueillir les évolutions du programme sans recourir au système initial.



Plan de situation 1/500

# 36 – A TRAVERS CHAMPS / Écarté au 2<sup>ème</sup> tour

Architecte  
 Itten+Brechtbühl SA  
 Avenue d'Ouchy 4  
 1006 Lausanne

Responsable(s) :  
 Laurent Gerbex  
 Daniel van der Vyver  
 Collaborateur(s)-trice(s) :  
 Marie Arnaud  
 Kim Martinson  
 Antoine Casile

CONCOURS CO4 GRUYERE - A travers champs



**Situation et intégration**

Le projet de Gruyère, dans l'arrondissement de la Gruyère, est un projet de construction d'un bâtiment de bureaux et de logements, situé dans un quartier résidentiel existant. Le projet est intégré dans le tissu urbain existant, respectant les caractéristiques architecturales et paysagères du quartier. Le bâtiment est conçu pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage, tout en offrant une architecture contemporaine et innovante.

Le bâtiment est conçu pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage, tout en offrant une architecture contemporaine et innovante. Le projet est intégré dans le tissu urbain existant, respectant les caractéristiques architecturales et paysagères du quartier.

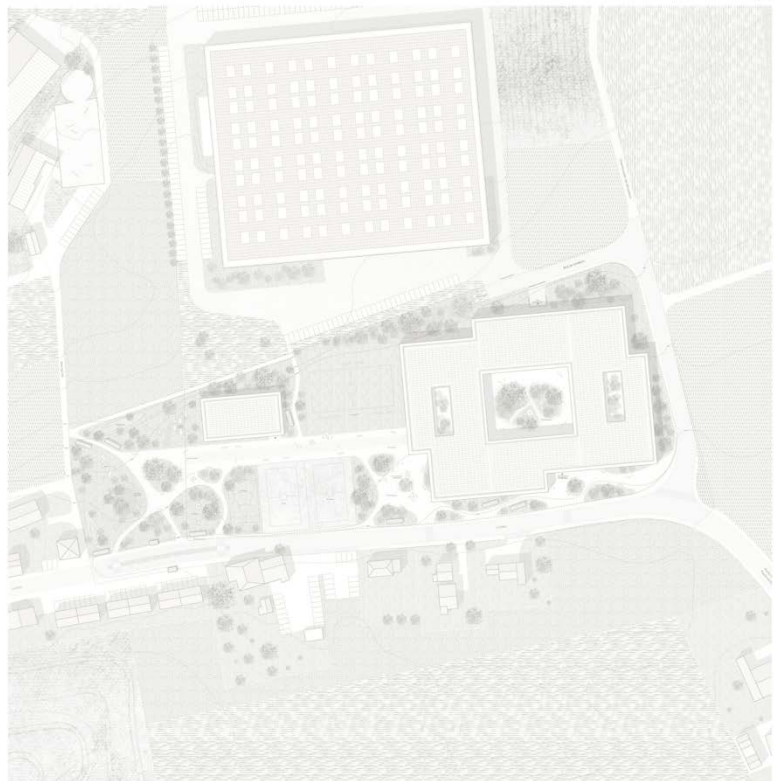
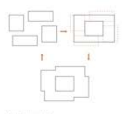
Le bâtiment est conçu pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage, tout en offrant une architecture contemporaine et innovante. Le projet est intégré dans le tissu urbain existant, respectant les caractéristiques architecturales et paysagères du quartier.

**Accès et relations territoriales**

Le bâtiment est accessible par le réseau routier existant, ainsi que par le réseau de transports en commun. Le projet est conçu pour favoriser les déplacements doux et l'accessibilité pour tous.

Le bâtiment est accessible par le réseau routier existant, ainsi que par le réseau de transports en commun. Le projet est conçu pour favoriser les déplacements doux et l'accessibilité pour tous.

Le bâtiment est accessible par le réseau routier existant, ainsi que par le réseau de transports en commun. Le projet est conçu pour favoriser les déplacements doux et l'accessibilité pour tous.



Plan de situation 1:500

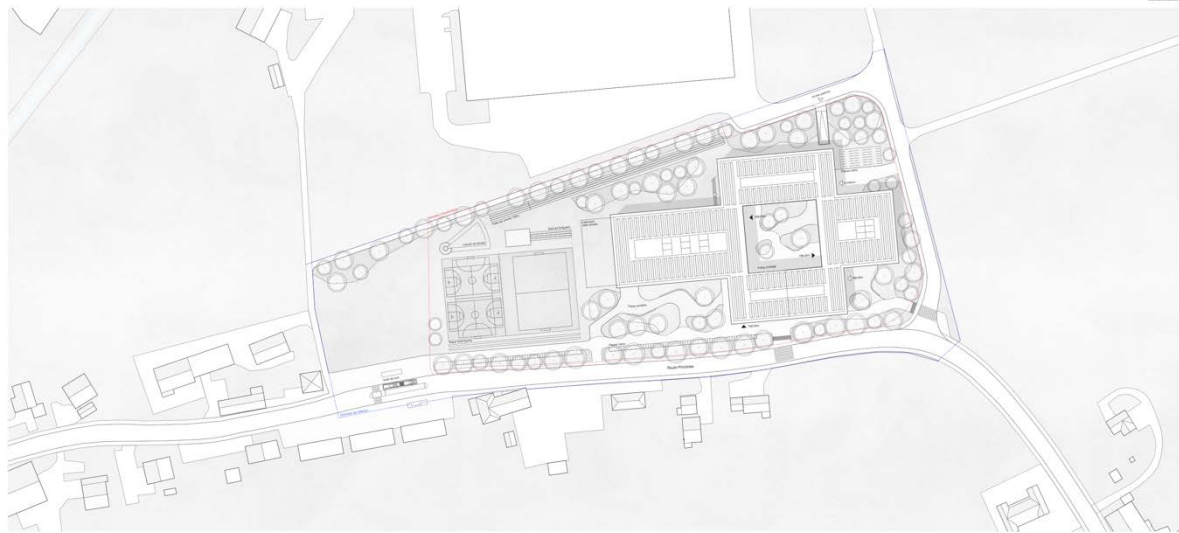


### 37 – COSMOS / Écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte Translocal Architecture GmbH  
 Beatusstrasse 19  
 3006 Berne

Responsable(s) :  
 Helko Walzer  
 Marko Göhre  
 Collaborateur(s)-trice(s) :  
 Simon Klemmer  
 Friedrich Rothert  
 Lianghe Zhou  
 Thomas Fehlmann  
 Stéphanie Dreyfuss

CONCOURS CO4 GRUYÈRE COSMOS



PLAN DE SITUATION | 1:500



PROTECTION BRUIT

ESPACES EXTÉRIEURS DIVERSIFIÉS

SCHEMA D'ACCESSIBILITE

SURFACES EXTÉRIÈRES

CONCEPT ÉCOLOGIQUE

# 38 – ARCHIPEL / Écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte  
 LVPH architectes sàrl  
 Avenue Beauregard 3  
 1700 Fribourg

Responsable(s) :  
 Paul Humbert  
 Collaborateur(s)-trice(s) :  
 Thibaut Judalet  
 Florian Cloux  
 Mitko Iliev  
 Elise Harel  
 Camille Kevorkian  
 Damaris Barblan



Plan de situation



### Présentation

Le programme se compose de 4 bâtiments distincts et est destiné à accueillir un ensemble de services administratifs et de bureaux. Les bâtiments sont conçus pour répondre à des besoins spécifiques de travail et de collaboration. Les bâtiments sont conçus pour répondre à des besoins spécifiques de travail et de collaboration. Les bâtiments sont conçus pour répondre à des besoins spécifiques de travail et de collaboration.

### Programme

Le programme se compose de 4 bâtiments distincts et est destiné à accueillir un ensemble de services administratifs et de bureaux. Les bâtiments sont conçus pour répondre à des besoins spécifiques de travail et de collaboration. Les bâtiments sont conçus pour répondre à des besoins spécifiques de travail et de collaboration.

### Concepts architecturaux

Les 4 bâtiments sont conçus pour répondre à des besoins spécifiques de travail et de collaboration. Les bâtiments sont conçus pour répondre à des besoins spécifiques de travail et de collaboration. Les bâtiments sont conçus pour répondre à des besoins spécifiques de travail et de collaboration.

### Intégration paysagère

Le projet s'intègre dans le paysage existant et vise à créer un environnement de travail agréable et stimulant. Les bâtiments sont conçus pour répondre à des besoins spécifiques de travail et de collaboration. Les bâtiments sont conçus pour répondre à des besoins spécifiques de travail et de collaboration.



CONCOURS COA SAUVRE - ARCHIPEL

### 39 – CORNAILS / Écarté au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

Architetto Andrea Grandi  
Via Cardinale Eugenio Tosi 5  
21052 Busto Arsizio  
Italie

Responsable(s) :

Andrea Grandi  
Alberto Grandi  
Valention Palmieri  
Collaborateur(s)-trice(s) :  
Giovanni Toselli

CONCOURS CO4 GRUYERE - CORNAILS



LA COUR CENTRALE

**Hypermédia et enseignement**

L'édifice accueille un hypermédia et un enseignement de haut niveau. Le projet vise à créer un espace d'apprentissage et de recherche innovant, capable de répondre aux besoins d'un environnement éducatif et professionnel en constante évolution. L'architecture doit favoriser la collaboration et l'échange entre les différents acteurs de la communauté éducative.

**Accessibilité**

L'édifice doit être accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite. Le projet doit intégrer des solutions architecturales et techniques pour garantir une accessibilité totale à l'ensemble des services proposés. Les entrées doivent être clairement identifiées et facilement accessibles.

**Programme**

L'édifice doit accueillir un hypermédia et un enseignement de haut niveau. Le projet vise à créer un espace d'apprentissage et de recherche innovant, capable de répondre aux besoins d'un environnement éducatif et professionnel en constante évolution. L'architecture doit favoriser la collaboration et l'échange entre les différents acteurs de la communauté éducative.

**Concept constructif**

L'édifice doit être construit en utilisant des matériaux durables et innovants. Le projet vise à créer un bâtiment à faible consommation d'énergie, capable de répondre aux besoins d'un environnement éducatif et professionnel en constante évolution. L'architecture doit favoriser la collaboration et l'échange entre les différents acteurs de la communauté éducative.

